



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2020

SYNDICAT MIXTE DU
PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

en application de la charte du Parc adoptée en 2013

>>> Changement climatique

Expérimentation d'une méthodologie pour intégrer les enjeux climatiques à la gestion d'espaces naturels protégés

>>> Patrimoine mondial UNESCO

Installation d'une équipe mutualisée de gestion de la Chaîne des Puy - faille de Limagne



LE MOT DU PRÉSIDENT

En 2020, malgré la pandémie à la Covid-19, le Syndicat mixte du Parc a réussi à maintenir ses missions traditionnelles de service public tout en initiant d'importantes opérations telles que :

- l'expérimentation du Life Natur'Adapt sur le changement climatique dans le massif du Sancy
- la mutualisation d'une partie de ses services avec ceux du Département du Puy-de-Dôme pour poursuivre la gestion de la Chaîne des Puys - faille de Limagne inscrite au Patrimoine mondial.

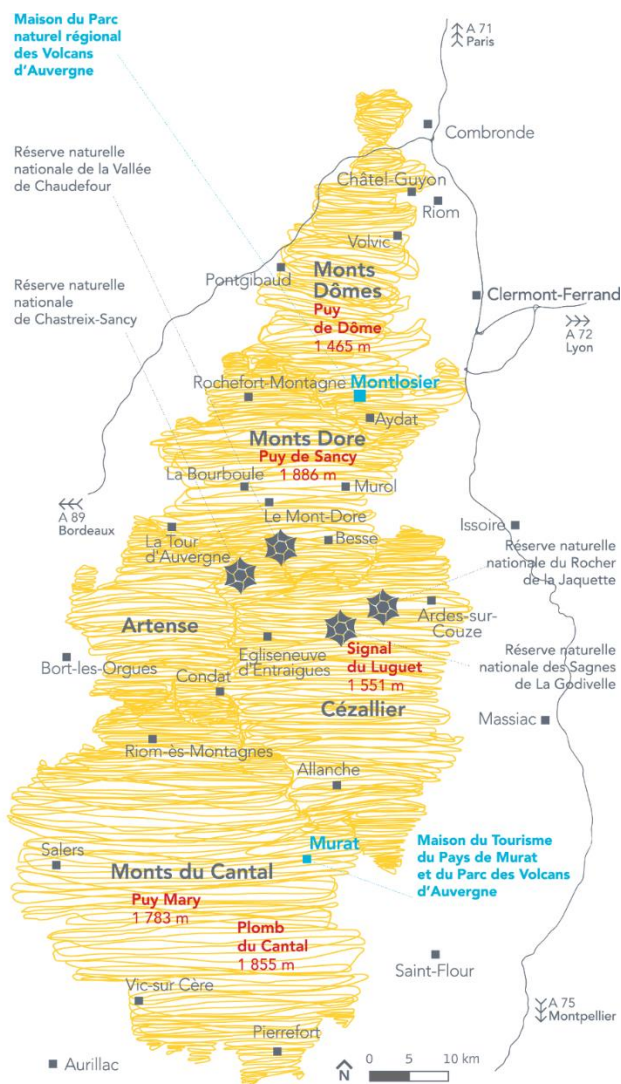
Par ailleurs, les élections municipales de mars-juin ont conduit au renouvellement du Comité et du Bureau syndical du Parc avec le départ d'élus investis dans la structure depuis de nombreuses années. Je salue notamment François Marion, Président du Parc jusqu'en 2020, qui aura contribué jusqu'à la fin de son mandat à impulser un nouveau souffle, à travers la définition de la stratégie intitulée « Cap 2025 ».

2021 sera l'occasion de mettre en œuvre concrètement cette nouvelle stratégie qui prévoit, en outre :

- de renforcer les offres de découverte du Parc à l'attention des publics et les services aux territoires
- de mettre en œuvre le Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne signé en septembre 2020 avec la Région Auvergne Rhône-Alpes
- de finaliser la demande de reconnaissance RAMSAR des lacs et tourbières du Cézallier et de l'Artense, ainsi que la mise au point du projet de restructuration du site de Montlosier.



←← Lionel CHAUVIN,
président du Syndicat mixte
du Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne



S'INFORMER, ÉCHANGER

Accédez à des contenus complémentaires et retrouvez le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne sur :



www.parcdesvolcans.fr



www.facebook.com/parcvolcans



www.instagram.com/parcvolcans



www.dailymotion.com/Parc-des-Volcans

Rapport d'activités 2020 édité par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Montlosier - 63970 Aydat | Tél. 04 73 65 64 00 | Fax 04 73 65 66 78

Photo de couverture : massif du Sancy © Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne – A.Prime

SOMMAIRE

5 LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne

- 5 Portrait d'un territoire d'exception
- 7 Le Parc naturel régional : c'est quoi ?
- 8 Trois orientations majeures de la Charte 2013→2025

9 VALORISATION CULTURELLE ET ACTIONS PEDAGOGIQUES

- 10 Manifestation culturelle « Jazz au Puy de La Vache »
- 11 Programme des « P'tites virées du Parc des Volcans d'Auvergne »
- 12 Accueil d'une exposition temporaire à la Maison du Parc
- 13 Mise en œuvre du projet pédagogique « Métropolitains en herbe »
- 14 Mise en œuvre du projet pédagogique « Lacs naturels »
- 15 Préparation des projets pédagogiques « Raconte-moi ton volcan » et « Un berger dans mon école »

17 GESTION DURABLE ET RECONNAISSANCE DES SITES ET MILIEUX REMARQUABLES DU PARC

- 18 Elaboration et mise en œuvre d'un contrat vert et bleu sur le territoire du Parc
- 20 Gestion du Patrimoine mondial de l'UNESCO « Chaîne des puys - faille de Limagne »
- 24 Gestion des sites Natura 2000
- 25 Gestion de la Réserve naturelle nationale « Chastreix Sancy »
- 26 Expérimentation d'une méthodologie pour l'intégration des enjeux climatiques à la gestion d'espaces naturels protégés
- 28 Gestion de l'Espace Naturel Sensible du Puy-de-Dôme « Montagne du Mont »
- 29 Gestion de la Réserve naturelle nationale « Vallée de Chaudefour »
- 30 Gestion de la Réserve naturelle nationale « Rocher de la Jacquette »
- 31 Avis du Syndicat mixte du Parc sur divers projets

33 GESTION DURABLE ET VALORISATION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DE MILIEUX AQUATIQUES REMARQUABLES DU PARC

- 34 Gestion de la Réserve naturelle nationale « Sagnes de la Godivelle »
- 35 Gestion de la Réserve naturelle régionale « Tourbières du Jolan et de La Gazelle »
- 36 Mise en œuvre d'un programme participatif autour de la fonctionnalité et de la reconnaissance des tourbières
- 37 Gestion de l'Espace Naturel Sensible du Puy-de-Dôme « Tourbière de Jouvion »
- 38 Gestion de l'Espace Naturel Sensible d'initiative locale de Besse-et-Saint-Anastaise « Lac Pavin - Creux de Soucy »
- 39 Gestion de l'Espace Naturel Sensible du Puy-de-Dôme « Lac des Bordes »
- 40 Etudes de lacs pour proposer des mesures de gestion adaptée à l'échelle des bassins versants
- 41 Aménagements pastoraux et préservation de milieux aquatiques
- 42 Mise en œuvre du Contrat territorial « Sources de la Dordogne Sancy Artense »

43 TRANSITION ENERGETIQUE ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- 44 Bilan de la programmation « Territoire à Énergie Positive et Croissance Verte » du Parc des Volcans d'Auvergne
- 45 Etude et mobilisation en faveur de la trame noire
- 46 Expérimentation d'un dispositif de covoiturage dynamique entre Rochefort-Montagne et Clermont-Ferrand
- 47 Réalisation d'un diagnostic énergétique du territoire
- 48 Animation de l'Atelier Rural d'Urbanisme
- 49 Accompagnement de projets d'urbanisme de planification
- 50 Conception d'un plan de paysage « Chaîne des Puys - faille de Limagne »
- 51 Conception d'un plan de paysage « Vallée de la Rhue / Val de Sumène »
- 52 Actualisation et valorisation de l'inventaire du petit patrimoine bâti non protégé

53 SOUTIEN D'ACTIVITES DURABLES ACTRICES DE L'IDENTITE PATRIMONIALE DU PARC

- 54 Accompagnement de l'association « Sauvegarde de la race Ferrandaise » pour sa valorisation économique et promotion
- 55 Animation et actualisation des outils de découverte du Parc, à destination des visiteurs
- 57 Conception d'un stand de promotion du Parc
- 58 Valorisation d'une itinérance interparcs en Massif central
- 59 Mise en avant de produits, savoir-faire locaux, spécificités patrimoniales et d'offres de randonnée dans la Boutique du Parc
- 60 Qualification de produits, savoir-faire et services du territoire.
- 61 Préservation et valorisation de forêts patrimoniales du Parc
- 62 Animation du programme LEADER Volcans d'Auvergne 2015 » 2020

63 GOUVERNANCE ET GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

- 64 Préparation du projet de restructuration du site de Montlosier, siège du Parc des Volcans d'Auvergne
- 66 Conduite d'une réflexion avec le Conseil scientifique du Parc sur « L'eau et le changement climatique : gérer la ressource, gérer les risques »
- 67 Mise en œuvre d'actions dans le cadre du partenariat défini avec l'agglomération porte clermontoise
- 68 Gestion des assemblées du Syndicat mixte du Parc
- 71 Gestion du budget et des finances du Syndicat mixte du Parc
- 72 Organisation de l'équipe du Syndicat mixte du Parc

➤➤➤ Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



© Eve Hilaire

VIVRE UN TERRITOIRE D'EXCEPTION

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été créé le 25 octobre 1977 au cœur du Massif central. D'une superficie de 389 733 hectares, c'est le plus grand de France. C'est aussi un territoire riche de ses paysages, de sa faune et de sa flore exceptionnels, mais aussi un territoire vivant, un lieu d'activités économiques et culturelles qui participent à son identité patrimoniale. Et c'est aussi un territoire unique par la présence de volcans qui suscitent curiosité auprès des visiteurs et constituent un socle évident pour l'économie et la culture locales.



➤➤➤ PORTRAIT DU PARC DES VOLCANS D'AUVERGNE

Le cadre national

L'existence d'un Parc naturel régional démontre la richesse et la fragilité de ses patrimoines naturels, paysagers et culturels, mais aussi la cohérence de son territoire et la pertinence de l'outil parc au regard des enjeux locaux.

La création d'un Parc naturel régional n'est pas imposée par l'Etat. Elle est le fruit d'une volonté locale : c'est sur demande régionale, et après adoption du projet de territoire par les collectivités locales, que l'Etat procède au « classement » du territoire en « parc naturel régional » pour plusieurs

années. A l'issue de cette période, le renouvellement du classement est sollicité par la Région.

La vocation de ce classement est définie par le Code de l'environnement :

- protéger les patrimoines, en particulier par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages
- contribuer à l'aménagement du territoire
- contribuer à son développement économique, social, culturel et à sa qualité de vie

- contribuer à l'accueil, l'éducation et l'information du public
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires, contribuer à des programmes de recherche.

En se basant sur ces objectifs et sur les enjeux locaux, des orientations et mesures sont fixées pour gérer et développer le Parc. Elles sont décrites dans un texte de référence appelé « la Charte du Parc » qui engage contractuellement l'Etat et les collectivités locales.

Une initiative et gestion locale

Pour animer le territoire au service de la mise en œuvre de la charte, un syndicat mixte de gestion du Parc est créé. Y adhèrent la région, les départements concernés, les communes du territoire et souvent des établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le syndicat mixte du Parc :

- met en place des actions :
 - . de gestion de sites remarquables
 - . de promotion du développement durable en mettant l'environnement et les patrimoines au cœur de projets novateurs et exemplaires
- cherche à coordonner et fédérer des acteurs autour de problématiques et de projets communs, accompagne des porteurs de projets dans leurs démarches
- sensibilise le public aux enjeux locaux et les incite à s'impliquer en faveur de leur territoire
- veille au respect des principes de la Charte, notamment en émettant des avis simples (documents d'urbanisme, projets routiers, installations classées...)
- gère la « marque Valeurs Parc » pour qualifier des produits, des services et des savoir-faire valorisant respectueusement des patrimoines caractéristiques du territoire.

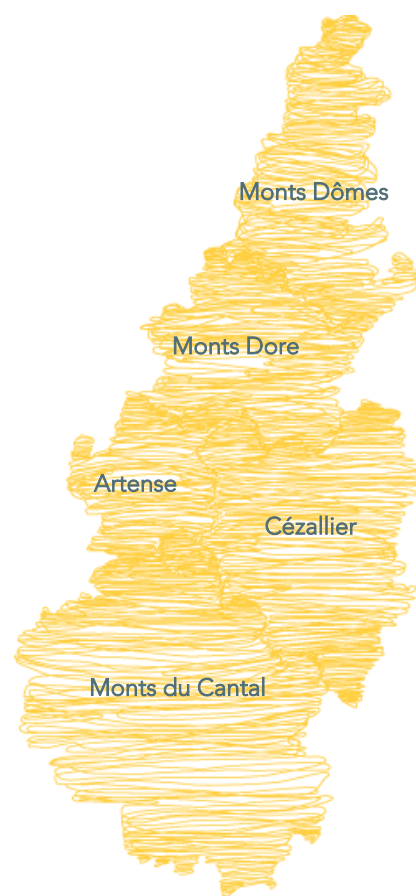
Volcans d'Auvergne, une terre composite

Véritable livre de géologie à ciel ouvert, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) est un territoire de moyenne montagne avec une altitude de 400 à 1886 mètres.

Cinq grands paysages (dont les quatre premiers sont issus du volcanisme) composent ce territoire remarquable :

- les dômes et cratères de la Chaîne des Puys
- les reliefs accentués des Monts Dore
- les grands espaces du Cézallier
- l'imposant massif cantalien
- le plateau verdoyant de l'Artense.

Cette terre de légendes dévoile des richesses multiples : art roman, artisanat autour de la pierre volcanique, races emblématiques locales (vaches Salers et Ferrandaise, cheval auvergnat), bienfaits des eaux des volcans ou encore renommée de la gastronomie.



© Marc Sagot



Le massif du sancy au sein des Monts Dore

➤➤ LE PARC NATUREL REGIONAL : C'EST QUOI ?

S'agit-il d'un espace réglementé ?

Non, même s'il peut exister (comme en dehors d'un parc) des sites réglementés par l'Etat ou la Région (Réserves naturelles...). Les élus (du territoire, des départements et de la région), ainsi que l'Etat s'engagent de façon volontaire et contractuelle pour que le territoire devienne un PNR et mettre en œuvre le projet prévu pour le territoire (la charte) qu'ils ont élaboré ensemble.

Mais plusieurs dispositions des Codes de l'environnement et de l'urbanisme s'imposent à tous les PNR, notamment :

- les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la charte du Parc, ou rendus compatibles dans un délai de 3 ans
- la charte d'un PNR doit engager ses signataires à se positionner en matière de règles de circulation pour les véhicules à moteur de loisir, selon les besoins sur les voies et chemins de chaque commune adhérente
- la publicité est interdite à l'intérieur des agglomérations situées dans le PNR, sauf si des règlements locaux de publicité l'autorisent.



« Les Rendez-vous de l'Atelier Rural d'Urbanisme » organisés à Champeix

« Parc » ou « Syndicat mixte de Parc » ?

- « Parc » évoque le territoire, son classement juridique, ses spécificités patrimoniales et son projet, l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, professionnels, associations...)
- « Syndicat mixte de Parc » est le nom de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à caractère administratif auquel adhèrent les collectivités (communes, départements, région), ainsi que les autres EPCI du territoire (selon les cas). Ils ont approuvé la charte du Parc et sont représentés au Comité syndical qui administre le Parc.

Quel est le rôle du Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne ?

Le SMPNRVA est l'Établissement Public de Coopération Intercommunale qui coordonne et anime le projet de territoire du Parc des Volcans d'Auvergne. Y adhèrent les communes du territoire (150), EPCI à fiscalité propre qui le souhaitent (12), les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, ainsi que la région Auvergne qui en est son principal financeur.

Son rôle est d'aider la mise en œuvre du projet du territoire par les signataires de la charte et entraîner les autres acteurs locaux dans cette dynamique (habitants, associations, professionnels...). Pour cela, il doit sensibiliser, inciter, conseiller, accompagner (dans le cadre d'opérations pilotes notamment), fédérer et faciliter les échanges et la synergie entre ces acteurs.

L'objectif est, dans le cadre de leurs projets et de leurs activités, de favoriser l'application des principes du développement durable en les adaptant aux valeurs PNR et aux spécificités locales comme l'exprime la charte du Parc.

➤➤➤ TROIS ORIENTATIONS MAJEURES DE LA CHARTE 2013→2025

Pour pérenniser le cadre de vie remarquable et fragile du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, la charte 2013→2025 du Parc propose des orientations qui visent à améliorer et valoriser le lien des habitants avec le territoire et ses patrimoines. L'objectif est d'aboutir, à l'horizon 2025, à une qualité de vie renforcée et partagée. Cette quête repose sur la recherche d'un équilibre fort, cohérent et promu entre préservation et valorisation des atouts locaux.

1. La cohésion territoriale et sociale inspirée par le caractère patrimonial du PNRVA

Le Parc des Volcans d'Auvergne compte environ 90 000 habitants et donc autant de perceptions des atouts et fragilités de ce territoire. Vivre en milieu rural, qui plus est en montagne, peut s'avérer difficile. Mais c'est aussi une chance dont il n'est pas toujours évident de prendre conscience.

L'orientation 1 de la charte concerne les habitants. Elle les encourage à se mobiliser pour leur territoire, à réaliser quelles richesses il recèle. L'objectif est de leur permettre d'améliorer leur bien-être et leur épanouissement personnel et collectif, ainsi que de créer les conditions favorables pour donner envie à de nouveaux habitants et de nouveaux actifs de s'installer :

- faire prendre conscience de la diversité, du caractère remarquable et fragile, ainsi que du potentiel de valorisation économique et culturelle des patrimoines
- donner envie d'adapter ses comportements au quotidien concernant l'environnement, les produits locaux, les paysages...
- augmenter le nombre d'habitants et d'actifs en mettant en avant les potentialités locales pour la création d'activités
- réduire les disparités de confort, d'accessibilité et d'impact écologique et énergétique des logements
- mutualiser et/ou dématérialiser les services pour maintenir et accueillir les habitants.

2. Un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes

Le caractère exceptionnel des espaces paysagers et naturels du Parc nécessite de faire face aux défis inhérents à leur gestion. Cette tâche revient aux acteurs publics du territoire qui mettent en oeuvre la charte.

Pour préserver ce cadre de vie, les élus s'engagent, dans l'orientation 2 de la charte, à développer des stratégies innovantes et adaptées aux enjeux locaux :

- transmettre et valoriser le caractère exceptionnel des espaces volcaniques, maîtriser la fréquentation touristique des massifs
- conserver la lisibilité des reliefs remarquables et structurants du paysage
- protéger les milieux naturels exceptionnels et les espèces
- concilier les usages de l'eau avec la garantie de sa qualité et sa disponibilité en aval
- réduire la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre
- maîtriser les énergies renouvelables et l'aménagement des lieux de vie pour assurer le respect des spécificités locales et un usage économe du foncier.

3. Une économie entraînée par des activités phares misant sur les ressources du territoire

L'herbe, les paysages, l'eau, la forêt, les savoir-faire locaux sont autant de ressources et de particularités. Fort de ces atouts, le Parc des Volcans d'Auvergne se caractérise par la présence d'activités phares comme l'agriculture, l'accueil touristique, la sylviculture et l'exploitation de la pierre volcanique. L'orientation 3 de la charte identifie ces professionnels comme des acteurs indispensables qu'il convient d'accompagner dans leurs efforts pour la mise en place de pratiques plus durables et propres au territoire.

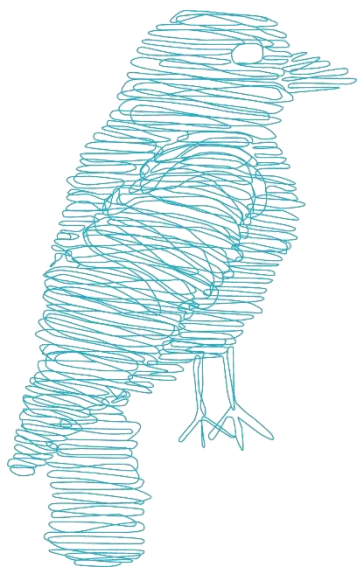
L'objectif est de démarquer économiquement leurs produits et leurs savoir-faire et d'entraîner d'autres secteurs d'activités dans la voie d'une économie compétitive à forte valeur environnementale, sociale et patrimoniale.



Le rapport et le plan du Parc composant la Charte du Parc



➔➔➔ Valorisation culturelle et actions pédagogiques



Le Parc des Volcans d'Auvergne est un territoire reconnu pour la qualité et la diversité de ses patrimoines naturels, paysagers ou culturels. Il constitue ainsi un bel **ESPACE DE DECOUVERTES** pour les différents publics : les types de volcanisme, l'eau dans tous ses états, la diversité des milieux et des espèces, le patrimoine bâti sont facilement accessibles et observables...

Développer cette ambition générale nécessite d'entretenir et de **DEVELOPPER LA CONSCIENCE** de tous, jeunes et adultes, à la présence de ces atouts dans son environnement quotidien. Cela passe souvent par l'échange : confronter son regard sur d'autres régions du Parc, s'ouvrir aux autres et aux autres générations, conforter ou faire évoluer sa perception sur son lieu de vie, son histoire, ses atouts..., transmettre aux jeunes générations

La découverte de ces patrimoines et enjeux du territoire par les plus jeunes leur permet de renforcer leur connaissance sur leur environnement local, ainsi que sur les enjeux plus généraux de la société. Cet apprentissage peut favoriser leur envie d'agir en faveur de leur cadre de vie, mais aussi de se projeter d'imaginer leur futur et leur place dans un territoire vivant et aux fortes potentialités.

Pour y contribuer, le Syndicat mixte du Parc a mené un certain nombre d'actions marquantes en 2020 :

- Y manifestation culturelle « Jazz au Puy de La Vache »
- Y programme des « P'tites virées du Parc des Volcans d'Auvergne »
- Y accueil d'une exposition temporaire à la Maison du Parc
- Y mise en œuvre du projet pédagogique « Métropolitains en herbe »
- Y mise en oeuvre du projet pédagogique « Lacs naturels »
- Y préparation des projets pédagogiques « Raconte-moi ton volcan » et « Un berger dans mon école »

➤➤➤ MANIFESTATION CULTURELLE « JAZZ AU PUY DE LA VACHE »

Dans le cadre de sa programmation culturelle, le Syndicat mixte du Parc a organisé en 2020 un concert de jazz au Puy de La Vache.

Ayant rassemblé une centaine de spectateurs, cette manifestation a été l'occasion de profiter de la performance musicale du saxophoniste, Pierre Gély-Fort, et du batteur-percussionniste, Richard Héry, en dialogue avec les géants égueulés, l'œuvre monumentale en céramique installée dans la carrière.

Valoriser volcanisme et tradition musicale

Avec ses couleurs flamboyantes, la pouzzolane donne toute sa théâtralité à la carrière du Puy de La Vache qui accueille déjà l'œuvre des « Géants égueulés » : land art créé et mis en place en 2019 par Marie Dura et Valentine de Larouzière, cette création en terre cuite à très haute température évoque le feu des volcans alentour et rend hommage au Comte de Montlosier, leur aïeul.

C'est également un lieu idéal pour faire sonner les saxophones soprano, ténor, la clarinette basse et les percussions de deux musiciens talentueux et adeptes de l'improvisation, proposés par l'une des deux artistes, Marie Dura : Pierre Gély-Fort et Richard Héry.

Le concert a débuté par une improvisation en vibration avec les géants de céramique. Les musiciens ont ensuite réinterprété trois morceaux tirés de chants de travail (moisson, labour, appel au troupeau) et deux autres issus de la musique traditionnelle auvergnate. Ces pièces sont issues du patrimoine musical collecté par l'Agence des Musiques des Territoires en Auvergne et transmis par un travail de médiation aux musiciens contemporains en vue de nouvelles créations. Le concert a également été ponctué de compositions originales des deux artistes.

➤ OBJECTIF CHARTE

1.1.1.3 Encourager les dynamiques culturelles valorisant les richesses matérielles du territoire

➤ LOCALISATION

Manifestation organisée sur la Commune d'Aydat

➤ PARTENAIRE

Agence des Musiques des Territoires en Auvergne

➤ FINANCEUR

Programme LEADER Volcans d'Auvergne



➤ CONTACT

Marie-Noëlle Basmaison | 04 73 65 64 29
mnbasmaison@parcdesvolcans.fr



Une manifestation culturelle en plein air

L'organisation de cet événement sur le site naturel de la carrière du Puy de la Vache a été rendue possible grâce à l'autorisation des propriétaires de l'Association syndicale libre des Puy de La Vache et de La Mey. Par ailleurs, des conditions précises d'accueil du public ont été fixées par la Direction Attractivité et rayonnement du Parc et l'équipe mutualisée de gestion de la Chaîne des Puy-Faille de Limagne, de façon à :

- ne pas surcharger le site et ainsi le préserver
- assurer la sécurité des personnes en conformité avec les conditions sanitaires liées à la Covid-19. Les autorités (préfecture, mairie et gendarmerie), quant à elles, avaient été prévenues du déroulement de la soirée.

Pour l'occasion, le Syndicat mixte du Parc avait mis en place un service de réservation en ligne sur un site Internet dédié.

Une autre manifestation importante destinée au grand public a été programmée par le Syndicat mixte du Parc pour les journées du patrimoine : « Sur les traces du Comte de Montlosier ». Les conditions liées à la pandémie ont amené à reporter en 2021 cet événement.



Le concert de jazz au Puy de La Vache

➤➤➤ PROGRAMME DES « P'TITES VIRÉES DU PARC DES VOLCANS D'AUVERGNE »

Le Syndicat mixte du Parc a sollicité les offices de tourisme du territoire du GAL Volcans pour organiser des balades estivales au lever ou au coucher du soleil. En s'appuyant sur des prestataires locaux, l'objectif était de faire découvrir autrement des lieux emblématiques ou secrets. Chaque balade s'est terminée avec la dégustation de produits marqués aux Valeurs du Parc.

Les retours enregistrés par les offices de tourisme ont démontré que cette programmation a répondu aux attentes des professionnels du tourisme et aux visiteurs.

Découvrir autrement des sites insolites

Pour encourager le secteur du tourisme en difficulté suite au confinement, le Syndicat mixte du Parc a souhaité soutenir les offices de tourisme et les accompagnateurs en montagne en proposant le concept des "P'tites virées du Parc".

C'est ainsi qu'en partenariat avec le Syndicat mixte du Parc, plusieurs offices de tourisme ont proposé, tout l'été, des randonnées accompagnées par des professionnels de la montagne, au lever ou au coucher du soleil.

Idéales pour les familles, ces P'tites virées du Parc duraient 2 à 3h. Elles ont permis de découvrir des sites naturels connus ou, au contraire, de moindre renommée. Pour clore chaque balade, un temps convivial était partagé autour de produits locaux, parmi lesquels des produits bénéficiant de la marque Valeurs Parc.

➤ OBJECTIF CHARTE

1.1.1.3 Encourager les dynamiques culturelles valorisant les richesses matérielles du territoire

➤ LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

➤ PARTENAIRE

Terra Volcana, Mond'Arverne, Pays de Salers, Sumène Artense), Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle, accompagnateurs en montagne...

➤ FINANCEUR



➤ CONTACT

Marie-Noëlle Basmaison
04 73 65 64 29
mnbasmaison@parcdesvolcans.fr

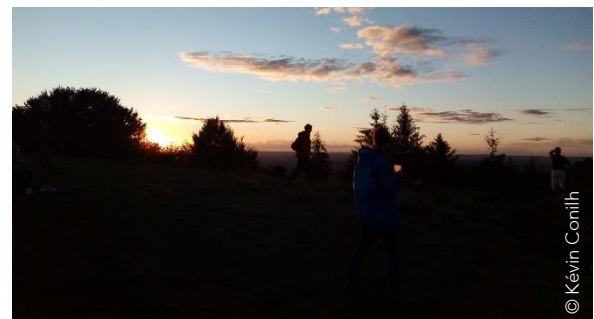
Une opération à renouveler

Un sondage a été mené auprès des organisateurs et des prestataires. Il en ressort notamment que :

- 100% ont trouvé cette initiative pertinente, apprécié la communication réalisée, approuvé la proposition et le choix des produits à déguster moyennant une participation financière modeste du public (5 euros)
- plus de 90% ont souligné la qualité du montage de l'opération et la pleine satisfaction des participants.

Quelques chiffres :

- Petites régions du Parc concernées : Monts-Dômes, Cézallier, Artense et Massif du Cantal
- Organismes : 4 offices de tourisme (Terra Volcana, Mond'Arverne, Pays de Salers, Sumène Artense), Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle et le Syndicat mixte du Puy Mary
- 14 prestataires : 1 guide haute montagne, 12 accompagnateurs en montagne et 1 éducateur sportif
- 20 partenaires au total
- Animations financées par le programme Leader du Parc des Volcans d'Auvergne
- A la charge des participants : 5 euros pour la collation
- 47 dates programmées
- 450 participants
- 4 374 personnes touchées sur Facebook
- 20 sites sur 16 communes du territoire Leader Volcans d'Auvergne.



Levé de Soleil dans le Parc des Volcans d'Auvergne

➤➤➤ ACCUEIL D'UNE EXPOSITION TEMPORAIRE A LA MAISON DU PARC

La maison du Parc des Volcans d'Auvergne propose un espace d'information du grand public. L'un de ses objectifs est de permettre aux visiteurs de découvrir et comprendre les spécificités patrimoniales de ce territoire. Cela passe notamment par le biais de la proposition d'expositions temporaires.

La période d'ouverture ayant dû être raccourcie à 3 mois et demi en 2020, il a été choisi de ne présenter qu'une seule exposition offrant un éclairage sur les produits et producteurs engagés dans la marque Valeurs Parc.

Exposition « Nos producteurs ont des valeurs ! »

En 2020, les producteurs porteurs de la marque Valeurs Parc ont été mis à l'honneur avec une exposition du photographe Ludovic Combe.

Boulangers-pâtisseries, éleveurs, producteurs de fromages, apiculteurs... autant d'agriculteurs et artisans, porteurs de la marque, qui vivent et travaillent dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, en harmonie avec ses valeurs.

Tout en nuances, le photographe Ludovic Combe a sublimé leurs productions et saisi leur fierté et l'engagement qu'ils incarnent. Des photos d'Eve Hilaire - Studio des 2 prairies complétaient l'exposition.

Composés pour la plupart en séries de triptyques, les cadres présentaient à la fois le produit fini, le producteur ou un geste de travail et l'environnement paysager.

Les clips recettes et le film réalisés sur les produits marqués, jusqu'ici uniquement diffusés sur les réseaux sociaux, ont été projetés en complément des cadres. Des fiches recettes étaient également disponibles en libre-service pour les visiteurs.

L'exposition a été très appréciée des visiteurs. Le livre d'or et les agents d'accueil ont recueilli nombres de commentaires positifs.

Cette exposition a maintenant vocation à circuler sur le territoire. Elle est en effet disponible au prêt pour les structures, collectivités, salles d'expositions qui souhaiteraient la présenter à leurs visiteurs.

La campagne photo, les clips recettes et le film présentant les produits marqués ont bénéficié d'un financement du programme LEADER Volcans d'Auvergne.



Affiche de l'exposition © SMPNRVA AD

➤ OBJECTIF CHARTE

1.1.1.3 Encourager les dynamiques culturelles valorisant les richesses matérielles du territoire

➤ LOCALISATION

Maison du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, Montlosier 63970 Aydat

➤ PARTENAIRES

Ludovic Combe photographe
Eve Lancery photographe,
Les producteurs porteurs de la marque Valeur Parc

➤ FINANCEURS

Campagne photos de Ludovic Combe :
programme LEADER Volcans d'Auvergne,
Syndicat mixte du Parc

➤ CONTACT

Marie-Clarence Rogier
04 73 65 64 26
mcrogier@parcdesvolcans.fr



➤➤➤ MISE EN ŒUVRE DU PROJET PÉDAGOGIQUE « MÉTROPOLITAINS EN HERBE »

Bénéficiant d'un soutien financier de Clermont-Auvergne-Métropole, l'opération « Métropolitains en Herbe » a été reconduite et renouvelée en 2020. A destination des scolaires, elle consiste en l'organisation de temps de découverte de son environnement et d'échanges pédagogiques entre établissements scolaires issus de secteurs géographiques contrastés

..... Poursuite des animations

Tout au long de l'année, des classes du secteur de la Chaîne des Puys, du Nord du massif du Sancy et de l'agglomération clermontoise ont découvert les enjeux du développement durable dans leur environnement local urbain, péri-urbain ou rural (quartier, ville, village) et les ont partagés avec une autre classe d'un secteur contrasté.

La démarche est progressive, allant d'une prise de contact avec le cadre de vie, suivi de questionnements, avant d'approfondir une interrogation plus précise pour une mise en forme finale des compréhensions.

Les résultats sont mis en ligne sur un site Médiascop et sont partagés en direct au sein de binômes de classes constitués dès le début d'année scolaire.

➤ OBJECTIF CHARTE

1.1.2.2 Déployer les projets d'éducation des jeunes au développement durable au regard des spécificités du Parc

➤ LOCALISATION

Agglomération clermontoise, Chaîne des Puys, du massif du Sancy

➤ PARTENAIRES

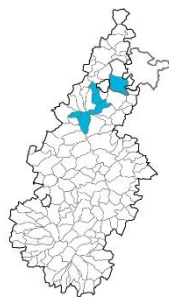
Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement Clermont-Dômes, Education nationale

➤ FINANCEURS

Clermont Auvergne Métropole, Syndicat mixte du Parc

➤ CONTACT

Fabienne Michel
04 73 65 64 30
fmichel@parcdesvolcans.fr



..... Période scolaire 2019-2020

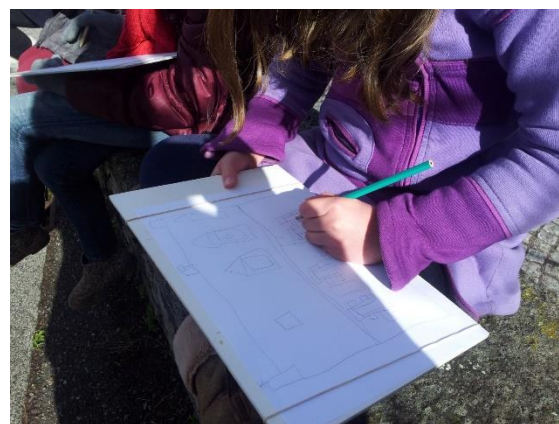
Jusqu'en juin 2020, 18 classes se sont impliquées dans cette opération, soit 360 élèves et par le biais d'un marché public, ce sont les animateurs du CPIE Clermont-Dômes qui sont intervenus. Les thématiques abordées ont été les suivantes : paysage - milieux naturels, patrimoine local et commerces, faune de la rivière - eaux usées, aménagement du paysage.

Du fait de la crise sanitaire, les interventions dans les classes ont été interrompues en mars. Cependant, les animateurs ont proposé des contenus pédagogiques aux enseignants pour qu'ils puissent poursuivre le projet en autonomie dans leurs classes. Un outil pédagogique visant à expliciter aux jeunes ce qu'est et comment fonctionne une métropole a été produit en complément, dans le cadre du volume financier prévu par marché public.

..... Période scolaire 2020-2021

En vue de la reprogrammation de l'opération pour la rentrée scolaire de septembre 2020, le marché public a été renouvelé durant l'été ; c'est le CPIE Clermont Dômes qui a été retenu pour trois années.

Compte tenu du contexte sanitaire toujours délicat en fin d'année 2020, la participation des nouvelles classes a été repoussée à début 2021.



Découverte des modes d'habitat dans le cadre du projet

➤➤➤ PRÉPARATION DES PROJETS ÉDUCATIFS « RACONTE-MOI TON VOLCAN » ET « UN BERGER DANS MON ÉCOLE »

Pour permettre la découverte de spécificités et les enjeux essentiels du Parc des Volcans d'Auvergne par les scolaires que sont notamment le pastoralisme et le volcanisme, deux projets pédagogiques ont été préparés en 2020.

Un berger dans mon école

En lien avec ses actions de soutien au pastoralisme, le Syndicat mixte du Parc a préparé un projet pédagogique visant à faire découvrir aux jeunes les métiers d'éleveurs et de bergers, au fil des saisons. Les élèves seront ainsi sensibilisés au monde du pastoralisme et de l'agriculture de montagne, mais aussi aux milieux naturels qui les entourent.

Ce projet été préparé en 2020 en associant de multiples partenaires institutionnels, du monde agricole et de l'Education nationale, réunis en comité de pilotage. Une rencontre des éducateurs à l'environnement et Accompagnateurs En Montagne a également été organisée pour préparer l'encadrement des classes.

De juin à septembre 2020, un appel à candidatures a été lancé auprès des écoles primaires et collèges de l'ensemble du territoire ; 21 classes ont répondu favorablement, 10 ont été retenues pour début 2021.

La mise en œuvre de cette action pédagogique sera été permise en particulier grâce au soutien financier apporté par la Société des Eaux de Volvic/Danone Eaux à hauteur de 10 000 euros pour l'année 2021. Des contenus communs ont été identifiés et transmis comme des pistes pédagogiques aux enseignants et animateurs.

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

« UN BERGER DANS MON ÉCOLE »

ANNÉE SCOLAIRE 2020/21

Un projet en Éducation au Développement Durable pour sensibiliser les enfants au monde du pastoralisme et de l'agriculture de montagne mais aussi aux milieux naturels qui les entourent.

En partenariat avec
Chambres d'agricultures du Cantal et du Puy-de-Dôme, Auvergne Estives,
Conseils Départementaux du Cantal et du Puy-de-Dôme, AURA :
Contrat vert et bleu des Volcans d'Auvergne, Lycée Agricole
de Rochefort Montagne, Directions Académiques du Cantal
et du Puy-de-Dôme

Concept développé par les Sociétés d'Economie Alpestre en 2000

Volvic
Eaux de Danone

Un Berger dans mon école

Raconte-moi ton volcan

Dans le cadre du programme culturel Vagabondages volcaniques financé par le programme LEADER Volcans d'Auvergne, le projet pédagogique « Raconte-moi ton volcan » permettra aux jeunes du territoire de mieux connaître l'environnement volcanique dans lequel ils vivent.

Proposé aux classes élémentaires et aux collèges, les enseignants choisissent d'aborder la démarche du géologue ou de favoriser une éducation artistique et culturelle. Une approche commune est proposée à l'ensemble des classes : celle d'un contact avec un professionnel de la pierre ou la visite d'un lieu permettant de comprendre l'histoire de l'exploitation humaine de la roche volcanique. Conçu avec le concours d'enseignants-relais et validé en amont par l'Education nationale, les prestataires potentiels ont été consultés lors du confinement du printemps 2020 : structures d'Education à l'environnement, géologues, artistes, lieux de visite, professionnels de la pierre et transporteurs.

Le projet pédagogique a ensuite été proposé aux établissements scolaires via un appel à candidatures réalisé en septembre. 15 classes équitablement réparties à l'échelle du territoire du Parc ont répondu. Du fait du second confinement de novembre à mi-décembre 2020, la mise en œuvre de l'opération a été repoussée à 2021.

➤ **OBJECTIF CHARTE**
1.1.2.2 Déployer les projets d'éducation des jeunes au développement durable au regard des spécificités du Parc



➤ **LOCALISATION**
Territoire du Parc

➤ **UN BERGER DANS MON ECOLE**

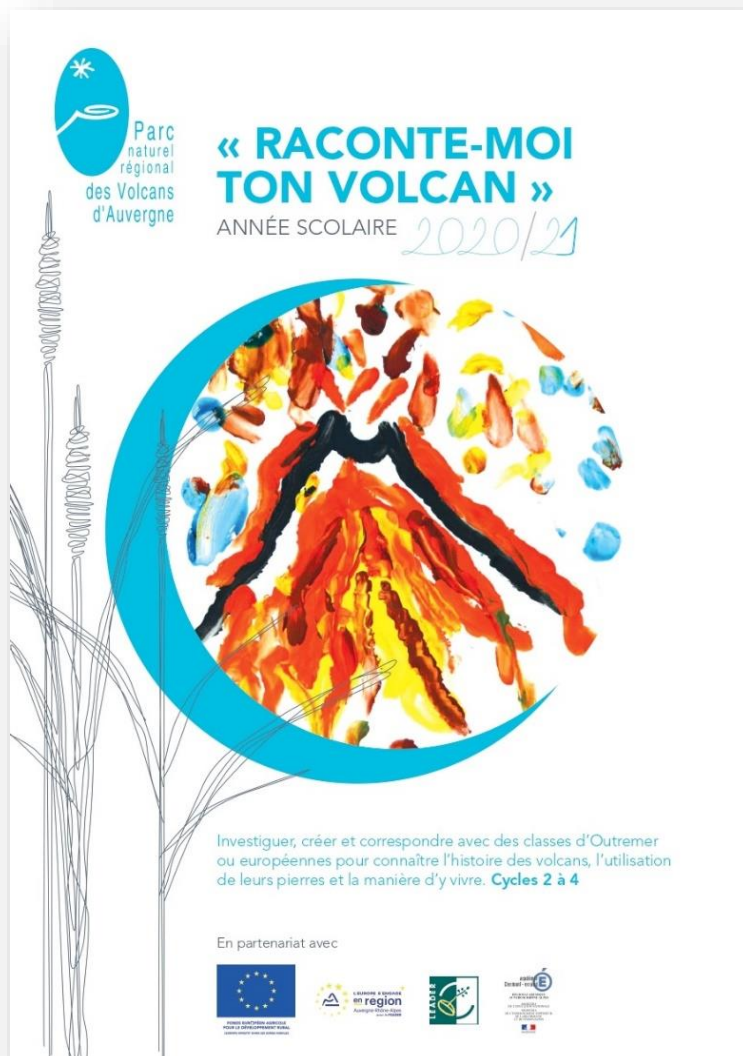
- . partenaires : éleveurs ovins RAVA, Auvergne Estives, Chambres d'agriculture et Conseils départementaux du Cantal et du Puy-de-Dôme, Région Auvergne Rhône-Alpes, Lycée agricole de Rochefort Montagne, Education, Clermont-Auvergne-Métropole, éducateurs à l'environnement et Accompagnateurs En Montagne
- . financeurs : Clermont Auvergne Métropole, Société des Eaux de Volvic/Danone, Syndicat mixte du Parc

➤ **RACONTE-MOI TON VOLCAN**

- . partenaires : Education nationale, enseignants-relais, structures d'Education à l'environnement, géologues, artistes, lieux de visite, professionnels de la pierre et transporteurs
- . financeurs : Clermont Auvergne Métropole, programme LEADER Volcans d'Auvergne, Syndicat mixte du Parc

➤ **CONTACT**

Fabienne Michel | 04 73 65 64 30
fmichel@parcdesvolcans.fr



➔ Gestion durable et reconnaissance des sites et milieux remarquables du Parc

La Chaîne des puys, le massif du Sancy et le massif du Cantal constituent trois massifs volcaniques du Parc, aux spécificités paysagères ou environnementales souvent exceptionnelles au plan national ou international.

Ils représentent un élément central de l'identité patrimoniale du Parc des Volcans d'Auvergne, mais aussi un enjeu majeur pour la vie économique : l'agriculture, le tourisme, la gestion et l'exploitation des forêts et des matériaux.

Cela concerne également le Cézallier et l'Artense, autres régions naturelles du Parc qui disposent de spécificités propres.

QUALITE ET DIVERSITE DES MILIEUX NATURELS du Parc sont remarquables sur l'ensemble de ces espaces. Près de 70% du territoire est protégé ou inventorié au titre de la protection de la nature, conférant au Parc des Volcans d'Auvergne un rôle de « réservoir de biodiversité » à l'échelle du Massif central.

Au regard de cette responsabilité territoriale, avec l'appui de nombreux partenaires et pour le compte d'un certain nombre de maîtres d'ouvrage, le Syndicat mixte du Parc s'investit pleinement pour la reconnaissance, la restauration, la pérennisation et la mise en valeur des grands espaces remarquables du Parc.

Ses actions menées en 2020 sont toujours aussi nombreuses et diverses :

- Y élaboration et mise en œuvre d'un Contrat Vert et Bleu sur le territoire du Parc
- Y gestion du Patrimoine mondial de l'UNESCO « Chaîne des Puys - faille de Limagne »
- Y gestion des sites Natura 2000
- Y gestion de la Réserve naturelle nationale « Chastreix-Sancy »
- Y expérimentation d'une méthodologie pour l'intégration des enjeux climatiques à la gestion d'espaces naturels protégés
- Y gestion de l'Espace Naturel Sensible « Montagne du Mont »
- Y gestion de la Réserve naturelle nationale « Vallée de Chaudesfour »
- Y gestion de la Réserve naturelle nationale « Rocher de la Jaquette »
- Y avis rendus sur divers projets.



➤➤➤ ÉLABORATION ET MISE EN OEUVRE D'UN CONTRAT VERT ET BLEU SUR LE TERRITOIRE DU PARC

Animé par le Syndicat mixte du Parc, le Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne est un dispositif opérationnel impulsé par la Région Auvergne Rhône-Alpes qui a pour objectif de préserver et de restaurer les corridors écologiques, ainsi que la biodiversité.

Élaboré de façon concertée avec le territoire depuis 2018, ce contrat regroupe 28 maîtres d'ouvrage et 51 actions sur la période 2020 » 2025 autour des principaux enjeux des trames verte, bleue et noire.

En 2020, le syndicat mixte a finalisé le programme d'actions et rédigé les documents relatifs au contrat que la Région Auvergne Rhône-Alpes a validé en septembre. La fin de l'année a donc pu être consacrée au lancement de ses premières actions, notamment celles relatives à la communication.

Présentation du Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne

Le Contrat vert et bleu des Volcans d'Auvergne regroupe 28 maîtres d'ouvrage et 51 actions pour la période 2020 » 2025. Piloté par le Syndicat mixte du Parc, ce programme constitue un projet ambitieux visant à préserver et restaurer les trames verte, bleue et noire du territoire. Il est structuré autour de :

- 3 enjeux prioritaires :
 - . une trame de forêts gérées durablement et notamment de forêts anciennes
 - . les lacs, tourbières et cours d'eau de tête de bassin versant
 - . les prairies, landes et pelouses riches et diversifiées
- 2 enjeux transversaux :
 - . gouvernance, sensibilisation, communication
 - . changement climatique
- 4 volets :
 - . pérennisation des espaces
 - . travaux de restauration, de préservation et de valorisation des continuités écologiques
 - . amélioration des connaissances et des fonctionnements écologiques
 - . ingénierie de projet, sensibilisation, communication.

Le plan d'actions représente une dépense totale de 5 583 512 euros, avec une subvention Région s'élevant à 1 501 251 euros. Les autres partenaires financiers sont les agences de l'eau Adour Garonne et Loire Bretagne, l'Europe, l'Etat et les Conseils Départementaux du Cantal et du Puy de Dôme.



Réunion de préparation du Contrat vert et bleu avec les partenaires

Mise en œuvre du contrat à partir de septembre 2020

Le contrat vert et bleu est entré en phase opérationnelle le 17 septembre 2020, date de validation du projet par la Région.

Le Syndicat mixte du Parc a plusieurs rôles :

- pilotage du contrat et coordination des maîtres d'ouvrage
- centralisation des demandes de subvention de l'ensemble des maîtres d'ouvrage et dépôt dans la plateforme Contranet de la Région (26 dossiers déposés en 2020)
- maîtrise d'ouvrage de plusieurs actions, dont la communication relative au contrat.

Compte tenu du contexte sanitaire, un comité technique a été organisé en distanciel le 14 décembre 2020 et a permis de réunir 40 participants afin de faire le point sur l'avancée du contrat et le programme 2021. Il a été convenu de l'organisation d'un comité de pilotage au printemps 2021 associé à la signature officielle du contrat.

Communication et sensibilisation

Le Syndicat mixte du Parc qui coordonne l'information et la sensibilisation des différents publics (habitants du Parc, élus, techniciens...) du contrat, a la volonté de communiquer de manière cohérente et en collaboration avec tous les partenaires pour valoriser leurs actions.

Pour atteindre cet objectif, le Syndicat mixte du Parc a ciblé différents moyens de communication. Dans ce cadre, plusieurs supports sont en cours de création :

- un kit de communication à destination des maîtres d'ouvrage du contrat, pour les accompagner dans la valorisation de leurs actions
- des panneaux de présentation du contrat des Volcans d'Auvergne
- des capsules vidéo de courte durée pour rendre compte d'une ou plusieurs actions

Par ailleurs, un programme d'animations sur les différentes actions du Contrat Vert et Bleu est en cours d'élaboration pour 2021, avec la préparation :

- de journées techniques destinées aux élus et aux techniciens
- de conférences pour le grand public concernant la trame noire, l'eau et ses usages, la forêt et le changement climatique
- d'une exposition et d'animations (ateliers pédagogiques, sorties sur le terrain, journées de sensibilisation).

➤ OBJECTIF CHARTE

2.1.2.2 Maintenir la fonctionnalité de la trame verte et bleue

➤ LOCALISATION

Territoire Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

➤ PARTENAIRES

Tous les partenaires techniques et les communautés de communes oeuvrant pour les trames écologiques du Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne

➤ FINANCEURS



Etat, Agences de l'eau Adour Garonne et Loire Bretagne, FEDER Région et FEDER massif Central, Départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, Région Auvergne Rhône-Alpes

➤ CONTACT

Nadège Guimard | 04 73 65 64 28
nguimard@parcdesvolcans.fr

L'un des panneaux de présentation du Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne



LE CONTRAT VERT ET BLEU DES VOLCANS D'AUVERGNE

Un programme ambitieux pour préserver la biodiversité du Parc

De quoi s'agit-il ?


- > Un outil opérationnel financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- > Des actions de préservation et de restauration des Trames Verte, Bleue et Noire
- > Un travail multi-partenarial réunissant les acteurs du territoire

En chiffres

- 1** structure animatrice : le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
- 1** projet co-construit avec les partenaires
- 2** ans d'élaboration (2018-2020)
- 5** ans d'actions (2020-2025)
- 51** actions mises en œuvre
- 28** maîtres d'ouvrage

Le territoire du contrat


Le contrat vert et bleu concerne un territoire rural de moyenne montagne de 323 100 hectares à cheval sur le Cantal et le Puy-de-Dôme, en tête des bassins Adour Garonne et Loire Bretagne.



Un contrat de 5,6 millions d'euros

- > Région Auvergne-Rhône-Alpes : 1 501 250 €
- > Agence de l'eau Adour Garonne : 886 710 €
- > Europe : 1 697 270 €
- > Autres partenariats : 457 460 €
- > Autofinancement des maîtres d'ouvrage : 1 040 820 €

Les maîtres d'ouvrage et partenaires financiers



➤➤➤ GESTION DU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO « CHAÎNE DES PUYs - FAILLE DE LIMAGNE »

Haut lieu tectonique, la Chaîne des Puy – faille de Limagne a été inscrite sur la liste du Patrimoine mondial le 2 juillet 2018. Cette reconnaissance engage à poursuivre la préservation et la valorisation de ce Bien d'exception, dans le respect des principes du développement durable et dans le cadre d'un projet global de gestion.

Prévue dans la charte du Parc, cette gestion a été préparée dès 2015 par le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc, en lien avec ses partenaires. Elle engage concrètement le Département du Puy-de-Dôme, la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'État et Clermont Auvergne Métropole dans l'organisation d'une série de mesures à prendre.

Une expérience de terrain au service d'un projet ambitieux

Le projet d'inscription de la Chaîne des Puy et de la faille de Limagne sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO a été lancé et porté par le Département du Puy-de-Dôme. Bénéficiant du soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de l'agglomération clermontoise, il a été construit avec le concours des services de l'État et du Syndicat mixte du Parc. Il s'inscrit en effet dans la continuité des actions de protection et de valorisation menées par le Syndicat mixte du Parc depuis sa création avec notamment :

- l'élaboration d'un premier plan de paysage en 1993
- l'aide à l'État de 1996 à 2000 pour la préparation du classement de la Chaîne des Puy obtenu en 2000 au titre de la loi de 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites
- l'appui au Département du Puy-de-Dôme pour la demande de labellisation Grand Site de France du puy de Dôme, obtenu en 2008
- la réalisation, puis le lancement en 2005, d'un programme de préservation et de mise en valeur de la Chaîne des Puy
- à compter de 2007, l'accompagnement du Département du Puy-de-Dôme dans ce projet d'inscription du Bien au Patrimoine mondial
- la réhabilitation et l'entretien, depuis 2005, de près de 20 000 mètres linéaires de cheminements avec des techniques adaptées aux sols volcaniques jeunes et fragiles du site, aux aspects paysagers du site classé et à la préservation des milieux (puy de Dôme, Pariou, Goules, Vichatel, Jumes et Coquille, La Vache et Lassolas, Gouttes et Clersoux)
- la réalisation ou l'accompagnement de travaux d'ouverture du paysage pour la mise en valeur d'édifices (Puy de Vichatel, Pariou, Combegrasse, Goules...)
- le soutien aux groupements pastoraux pour l'entretien et la préservation des habitats floristiques Natura 2000
- de façon plus ponctuelle :
 - . la réalisation initiale du parking des Goules
 - . l'installation et l'accompagnement à l'installation de signalétiques...
- la mise en place d'un troupeau mobile gardienné, à compter de 2015, en lien étroit avec le Lycée Professionnel Agricole de Rochefort Montagne, pour permettre la réouverture d'espaces embroussaillés et fragiles.

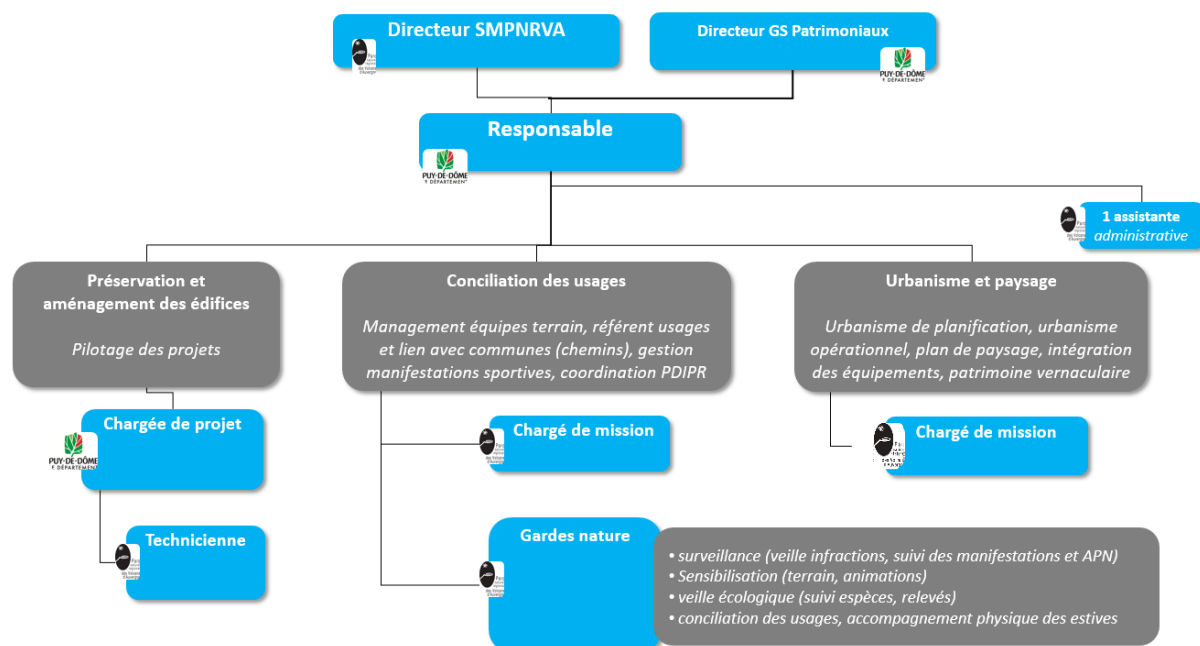


Chantier participatif sur le Chemin des Chèvres

Une équipe dédiée à la gestion

Depuis janvier 2020, dans un cadre contractuel et avec l'appui financier de la Région Auvergne-Rhône Alpes et de Clermont Auvergne Métropole, le Département du Puy-de-Dôme et le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne ont renforcé leur partenariat en créant une équipe mutualisée de gestion basée au siège du Syndicat mixte du Parc.

Composée du regroupement d'une ingénieure et d'une chargée de projet du Département du Puy-de-Dôme, ainsi que de 4 gardes nature du Syndicat mixte du Parc intervenant sur la Chaîne des Puys, l'équipe a été renforcée en 2020 par le recrutement de trois agents par le Syndicat mixte du Parc. Au complet à compter de mi-mai 2020 et articulée en 3 pôles, elle se compose au total de 9 personnes et de 2 saisonniers :



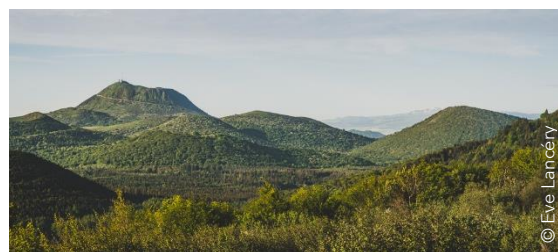
Mise en commun avec la gestion du Grand site de France Puy-de-Dôme

Les objectifs du Plan de gestion du Bien Chaîne des Puys - faille de Limagne sont de :

1. faire reconnaître la valeur patrimoniale et la signification universelle de ce site
2. concilier évolution sociale et économique et préservation des paysages classés
3. privilégier un développement local durable porté par un tourisme réfléchi
4. valoriser et développer la recherche scientifique nationale et internationale, notamment concernant la volcanologie et la géologie.

Les modalités de ce plan ont été ajustées en 2020 avec celles liées au projet de renouvellement et de gestion de l'extension du label Grand Site de France accordé par l'État initialement au seul Puy de Dôme en 2008.

Ce projet devrait permettre d'étendre le Grand site qui correspondra au périmètre inscrit au patrimoine mondial (43 000 hectares) exception faite de la montagne de la Serre.



Le puy-de-Dôme dominant au sein de la Chaîne des Puys - faille de Limagne inscrite au Patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2018

Conciliation des usages

La conciliation des usages est un enjeu majeur dans la Chaîne des Puys car propriétaires, visiteurs, sportifs, chasseurs, éleveurs, bergers, organisateurs de manifestations sportives, élus, professionnels du tourisme... sont nombreux sur le Bien et les conflits d'usage sont récurrents. Pour pallier aux différents problèmes observés, l'équipe mutualisée agit de diverses manières comme exposées ci-après :

INTERVENTION DE GARDES NATURE :

- surveillance des sites : veille écologique, comportement des usagers, dégradation et dépôt de déchets en tous genres, infractions du code de l'environnement...
- information des usagers et acteurs du territoire : tournées de surveillance et de sensibilisation, animation de chantiers participatifs, conseils des communes...
- aide à la réalisation de suivis naturalistes en lien avec la gestion du site Natura 2000
- contribution à l'entretien et l'aménagement des cheminements de sites remarquables : expertise pour le montage de dossiers, réalisation des travaux, balisage...
- conciliation entre les acteurs du territoire : manifestations sportives, soutien aux estives, gestion forestière, échanges avec les propriétaires
- relevés de fréquentation (écompteurs...).



Nouveau té 2020 : l'installation d'un point info-garde dans la Chaîne des Puys - faille de Limagne

PARTICIPATION ET/OU ANIMATION DES GROUPES DE TRAVAIL

UNESCO : police de l'environnement, forêt, urbanisme, activités de plein air

LIEN AUPRES DES ELUS DU TERRITOIRE

Une série de rencontres auprès des 30 communes concernées a été initiée en décembre et se poursuivra en 2021.

Elles sont l'occasion de :

- présenter l'équipe mutualisée de gestion
- dresser le bilan de l'année 2020
- construire une feuille de route commune en tenant compte des spécificités propres aux communes
- consolider des partenariats.

CARTE DES USAGES ET DES PRATIQUES

De par sa proximité avec l'agglomération clermontoise et ses caractéristiques exceptionnelles, la Chaîne des Puys - faille de Limagne est un site sollicité pour la pratique d'activités sportives de plein air. Cependant, au regard de la fragilité des espaces et sentiers fréquentés par le public, on observe une insuffisance d'informations des pratiquants à ce sujet, disponibles auprès des loueurs, vendeurs, prescripteurs...

Aussi, pour améliorer la cohabitation des acteurs, l'équipe mutualisée de gestion prépare en 2020-2021 une carte des pratiques, visant une meilleure compréhension des règles liées aux pratiques sportives et l'amélioration de la conciliation des usages.

Recensant les itinéraires balisés existants (travail mené en 2020), elle intégrera également des données :

- réglementaires (inventaire réalisé en 2020)
- issues des propriétaires (autorisations de passages)
- de fréquentation touristique
- de sensibilité environnementale, ainsi que concernant la fragilité des sols
- des points d'intérêt (faune, flore, géologie, points de vue...).

En consultant la carte, les pratiquants pourront ainsi rechercher et préparer leurs sorties tout en étant informés des enjeux du site et des bonnes pratiques à respecter.

ACTIONS DE SENSIBILISATION, EN PARTICULIER LES RUN TCHATCHE

Depuis 2019, le Syndicat mixte du Parc, dont l'équipe mutualisée de gestion, organise des « Run tchatche » : des manifestations grand public alliant course à pied et pauses pédagogiques animées par un Accompagnateur En Montagne et un garde nature pour sensibiliser à la richesse du patrimoine naturel, au risque de dérangement de la faune, à la fragilité de la flore et des sols volcaniques, ainsi qu'au caractère privé des propriétés traversées.

Au vu du contexte sanitaire, 2020 n'a pas été favorable à la tenue de ces animations. Néanmoins, l'équipe mutualisée de gestion a pu travailler sur la pérennisation de l'outil Run Tchatche et le soutien à l'équipe de trail Esprit Volcans 63, vecteur de messages pédagogiques auprès d'une importante communauté de pratiquants.

GESTION DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Pour la même raison, de nombreuses manifestations sportives ont été annulées. Néanmoins, l'équipe mutualisée de gestion, en étroite collaboration en lien avec la sous-préfecture d'Issoire, a préparé et diffusé un courrier commun à destination des maires afin que ces derniers invitent les organisateurs de petites manifestations sportives à rencontrer annuellement l'équipe mutualisée de gestion et ainsi les aider à construire leurs événements, le plus en amont possible.

LUTTE CONTRE LES DEPOTS SAUVAGES

Depuis 2016, le Syndicat mixte du Parc recense les sites de dépôts sauvages et en caractérise la nature. Les services routiers du Département du Puy-de-Dôme complètent cet état des lieux.

En se rapprochant des communes en 2020-2021, l'équipe mutualisée propose aux Communes de préparer un programme d'actions pluriannuelles de résorption de ces points noirs, qui associera associations et prestataires compétents. Par ailleurs, le Département interviendra dans des cas plus spécifiques : dépôts conséquents, déchets dangereux, sites difficilement accessibles.

SUIVI DE LA FREQUENTATION

17 éco-compteurs permettent de suivre le passage des visiteurs sur des sites stratégiques. L'acquisition d'un nouveau logiciel en 2020 va permettre d'obtenir un suivi plus complet de la fréquentation sur ces sites. Le rapport sera établi au début de l'année 2021 et pourra être fourni sur demande.

ACCOMPAGNEMENT DU PASTORALISME

Le pastoralisme est une activité économique essentielle au maintien de la lisibilité des formes volcaniques de la Chaîne des Puys et donc à son attrait touristique. Pour autant, il connaît des difficultés d'organisation, de structuration de sa filière... Il s'agit donc de l'accompagner fortement :

- Y animation et aide aux groupements pastoraux
- Y construction d'une stratégie
- Y structuration de la filière
- Y développement de l'opération du troupeau mobile initialement conçue avec le lycée de Rochefort Montagne.



Troupeau de Ravas pâture dans La Chaîne des Puys

Un Schéma partagé de gestion au service de l'aménagement intégré des édifices

Les activités humaines et la fréquentation touristique du Bien influent et parfois amoindrent la lisibilité de ses édifices géologiques. Pour éviter cette évolution, le plan de gestion du Bien fixe des objectifs notamment de renforcement de l'intégrité et de la lisibilité des édifices et des paysages. Pour décliner cette ambition, il a été décidé d'élaborer un « Schéma partagé de gestion » dont l'équipe mutualisée de gestion assure le portage. Il s'appuiera sur un diagnostic approfondi. Une place prépondérante sera accordée à la concertation entre les acteurs locaux et gestionnaires de manière à établir un programme d'interventions précisant les modalités de gestion existantes ou à développer par la suite.

C'est au regard de sa fréquentation importante, mais aussi de ses spécificités géologiques, d'un foncier particulier et de la difficulté de pérennisation de l'estive existante, que l'ensemble cohérent des quatre puys voisins de la Vache, de Lassolas, de la Mey et de Pourcharet a été jugé prioritaire pour l'élaboration de ce schéma.

OBJECTIF CHARTE

2.1.1.1 Favoriser une gestion durable et une reconnaissance des grands espaces volcaniques du Parc

LOCALISATION

Commune de la Chaîne des Puys -
faïlle de Limagne

PARTENAIRES

Département du Puy-de-Dôme,
Région et DREAL Auvergne Rhône-
Alpes, Clermont Auvergne
Métropole, ONCFS Auvergne,
Dômes Union, CAUE 63, DDT 63,
Préfecture d'Auvergne et du Puy-de-
Dôme, CEN Auvergne, ONF 63,
Association des Accompagnateurs
en Montagne

FINANCEURS

Département du Puy-de-Dôme, Région Auvergne
Rhône-Alpes, Clermont Auvergne Métropole, Etat

CONTACTS

Marie-Cécile Bard *Responsable de l'équipe mutualisée
de gestion* | 07 77 73 50 08 | mcbard@parcdesvolcans.fr

Benoît Tollet *Conciliation des usages*
07 64 46 66 68 | btollet@parcdesvolcans.fr

Marie Inocencio *Préservation et aménagement
intégré des édifices* | 06 25 31 05 69 |
inocencio@parcdesvolcans.fr



➤➤➤ GESTION DES SITES NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 vise à préserver des espèces et habitats naturels riches, rares et/ou menacés à l'échelle européenne. L'objectif est de concilier les activités humaines avec la préservation de ces espèces et des habitats. Le Syndicat mixte du Parc anime 8 sites : Artense, Chaîne des Puys, Cézallier, Massif Cantalien et Zone de Protection Spéciale des Monts et du Plomb du Cantal, Monts Dore, Tourbières du Nord-Est Cantalien et Zones Humides de Riom-ès-Montagne. Au total, 116 communes du territoire sont concernées. Concrètement, il met en oeuvre des mesures de gestion définies par un document d'objectifs sont mises en place pour chacun des sites.

Animation, suivi, conseil

- Animation de projets pastoraux (Chaîne des Puys, tourbière de Vassivière...)
- Suivi et prolongation des Mesures Agroenvironnementales et climatiques¹
- Préparation de projets sur les points d'abreuvement et pour la préservation des ruisseaux et zones humides
- Contribution au Projet « Eleveur Vétérinaire Environnement »
- Lien avec les procédures Espaces Naturels Sensibles, Réserves Naturelles Nationales, Arrêtés de Protection Préfectorale de Biotope
- Entretien des sentiers de randonnée et suivi des actions de restauration et de la fréquentation

Suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire

- Etude des Chouettes de Tengalm et de la trame de vieux bois
- Cartographie des habitats naturels de la Chaîne des Puys
- Suivi des papillons sur les monts Dore
- Diagnostic de l'avifaune sur les Monts du Cantal
- Rendus des diagnostics fonctionnels sur les tourbières du Plateau de Chastel-sur-Murat et de Chandroux
- Rendu d'une étude sur la Tourbière de la Morthe
- Inventaire des dégradations de berges sur le Cézallier
- Inventaire de la Ligulaire de Sibérie

¹ Accompagnement et amélioration de pratiques pastorales par des aides financières

Information, communication

- Articles grand public
- Sensibilisation et présence des gardes nature
- Finalisation du projet pédagogique « Lacs et tourbières » du Cézallier

Gestion technique, financière et administrative de la programmation annuelle

- Préparation de comités de pilotage, comptes rendus d'activités, évaluation des documents d'objectifs Natura 2000 Chaîne des Puys et Massif cantalien et Monts et Plomb du Cantal
- Assistance technique des services de l'Etat : documents d'incidence (projets d'aménagement et manifestations sportives).
- Présence de gardes nature sur le terrain (Massif Cantalien, Monts Dore et Chaîne des Puys) :
 - . surveillance et sensibilisation
 - . suivis de terrain, notamment des manifestations sportives
 - . accompagnement de l'activité pastorale (lien avec les bergers)
 - . veille écologique
 - . travaux de restauration et d'entretien (notamment des sentiers) et organisation de chantiers participatifs.



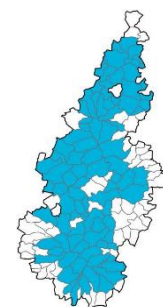
Les gardes nature du Syndicat mixte du Parc sur les crêtes du Cantal

➤ OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

➤ LOCALISATION

116 communes (Cézallier, Artense, Monts Dore, Massif Cantalien, Nord-Est du Massif cantalien, région de Riom-ès-Montagnes)



➤ PARTENAIRES

Directions Départementales des Territoires du Puy-de-Dôme et du Cantal, DREAL Auvergne Rhône-Alpes, propriétaires et exploitants des sites, membres des comités de pilotage des sites

➤ FINANCEURS

DREAL Auvergne Rhône-Alpes, Europe (FEADER)

➤ CONTACT

Christine Montoloy
04 73 65 64 17
cmontoloy@parcdesvolcans.fr

➤➤➤ GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE « CHASTREIX SANCY »

La gestion de la réserve naturelle se poursuit, 13 ans après sa création. 2020 est marquée par :

- l'expérimentation du LIFE Natur'Adapt « vulnérabilité et adaptation au changement climatique »
- la poursuite de la rédaction du prochain plan de gestion 2022-2031
- la crise sanitaire et le report de nombreuses actions d'activités (plan de gestion, comités, ateliers participatifs, animations scolaires...)
- une très forte fréquentation en été.

Enjeu 1 : préservation des crêtes

- Chantiers de restauration des sentiers sur le puy de Sancy, le petit Ferrand, le col d'Enfer
- Installation de 5 écompteurs
- Mise en place de sondes enregistreuses température et humidité sur les végétations du subalpin
- Réalisation d'un suivi à long terme, complémentaire des végétations du subalpin
- Inventaire des espèces végétales patrimoniales le long des sentiers
- Etude des densités de l'oiseau subalpin, le pipit spioncelle
- Cadrage des travaux de rénovation de la ligne enterrée de 20000 volts et des barrières à neige du Tarafet

Enjeu 2 : zones humides

- Réception de l'étude sur l'état de conservation des 300 ha de zones humides
- Observatoire des cours d'eau : poursuite de la mise en œuvre des 10 suivis à long terme (débits, suivi physico-chimique, IBG, IBD...)
- Lancement d'un observatoire des sources de la Fontaine salée
- Mise en place des abreuvoirs le long du ruisseau en aval du Laqui de Seignavoux

➤ OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

➤ LOCALISATION

Communes de Chastreix, Le Mont-Dore, Chambon-sur-Lac, Besse-et-Saint-Anastaise, Picherande...



➤ PARTENAIRES

DREAL et DRAAF Auvergne Rhône Alpes, Sous-préfecture d'Issoire, Département et DDT 63, Communauté de communes, stations de ski et office du tourisme du Sancy, BALIRANDO, CDRP, AEAG, Fédérations des pêcheurs et des chasseurs, AFB, CBNMC, Experts écologues (tourbières, mycologie, lichens, chauves-souris...), ONF, ONCFS, RNF, entreprises privées

➤ FINANCEUR

DREAL Auvergne Rhône-Alpes, Europe (FEDER), AEAG

➤ CONTACT

Thierry Leroy | 04 73 21 41 74 | contact@reservechastreix-sancy.fr

Enjeu 3 : forêts : poursuite de la densification de la trame d'arbres à biodiversité et suivi des travaux forestiers

Enjeu 4 : transversal

- Réception de trois études : inventaire des sols, des bryophytes et carte géomorphologique
- Elaboration d'une politique pénale
- Réalisation du diagnostic écologique des trois milieux naturels par les syrphes (Syrph the net)

Enjeu 5 : intégration territoriale et administration

- Accueil de trois expositions temporaires et réalisation d'animations, notamment sur le thème du changement climatique
- Mise en place sur 2020-2021 d'un programme pédagogique avec l'école du Mont-Dore sur le thème des insectes
- Finalisation de l'accompagnement du projet de sentier de découverte de la Fontaine salée (communes et communauté de communes)
- Réunion d'un comité consultatif commun RNN du Sancy en janvier
- Visite de terrain « crêtes » du conseil scientifique en août puis réunion sur le plan de gestion en novembre
- Commissionnement et assermentation du garde/chargé d'étude

Mise en place d'un sentier de découverte dans la Fontaine salée en lien avec la commune de Chastreix et la communauté de communes du Massif du Sancy



© SMPN/VA RNNCS/TL

EXPÉRIMENTATION D'UNE METHODOLOGIE POUR L'INTEGRATION DES ENJEUX CLIMATIQUES A LA GESTION D'ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

Initiateur du projet, Réserves Naturelles de France a retenu le Syndicat mixte du Parc, gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de Chastreix Sancy, pour mener l'expérimentation du Life Natur'Adapt visant à intégrer les enjeux climatiques locaux dans la gestion d'espaces naturels protégés. Terminée fin 2020, elle a permis de développer et tester des méthodes et des outils les territoires des réserves naturelles nationales de Chastreix-Sancy et de la Vallée de Chaudefour.

Le changement climatique, une réalité

Le changement climatique est observable sur le territoire de la réserve de Chastreix-Sancy. La réduction de l'enneigement (-16% de jours de neige sur le massif des Monts Dore entre les périodes 1960-1985 et 1985-2010) en est un exemple².

La modification possible du régime des précipitations (forts événements plus fréquents) ou la sensible augmentation des températures sont des facteurs pouvant impacter les milieux sensibles de la réserve, notamment les crêtes du Sancy et mettre en péril la pérennité d'espèces endémiques et emblématiques de la réserve, telle que la Jasione crépue d'Auvergne.



La Jasione crépue d'Auvergne dans la Réserve naturelle de Chastreix Sancy



Crêtes du Massif du Sancy

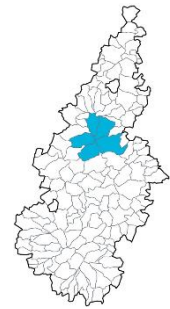
➤ **OBJECTIF CHARTE**
2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

➤ **LOCALISATION**
Communes de Chastreix, Le Mont-Dore, Chambon-sur-Lac, Besse-et-Saint-Anastaise, Picherande...

➤ **PARTENAIRES**
Réserves Naturelles de France, DREAL Auvergne Rhône-Alpes, Europe FEDER, Agence de l'Eau Adour Garonne

➤ **FINANCEUR**
Crédits Life Nature'Adapt, DREAL Auvergne Rhône-Alpes, Europe (FEDER)

➤ **CONTACT**
Thierry Leroy | 04 73 21 41 74 | contact@reservechastreix-sancy.fr



Tester une méthode

Ces constats amènent à se questionner :

- comment vont évoluer les milieux naturels ?
- comment se modifieront les pratiques humaines ?
- comment adapter la gestion des espaces protégés au climat de demain ?

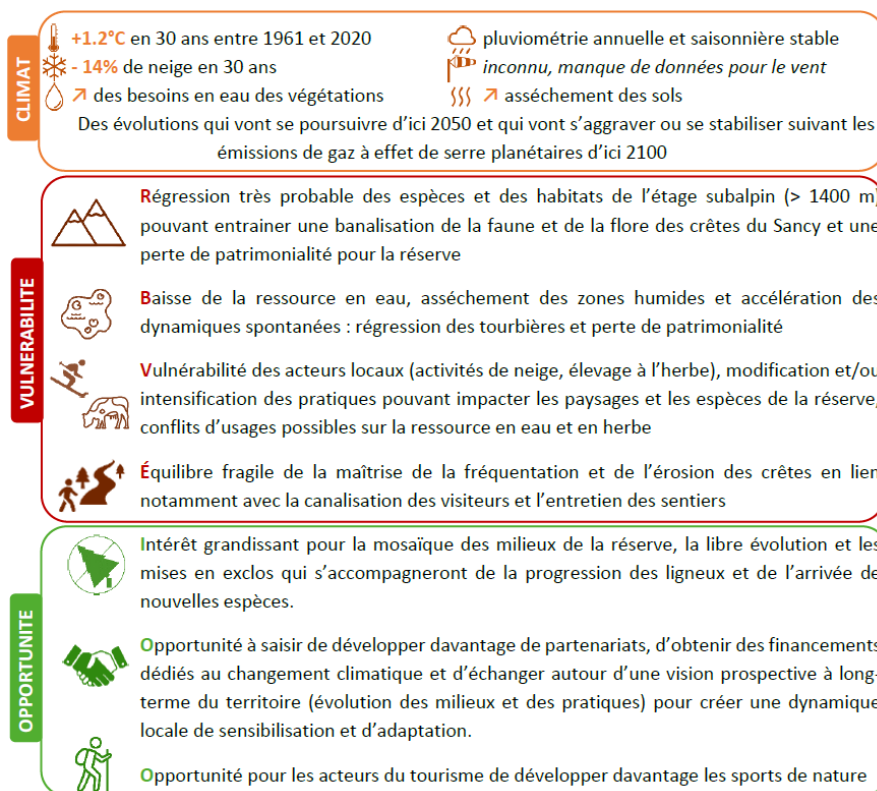
Natur'Adapt propose dans un premier temps d'analyser les évolutions climatiques locales grâce aux services climatiques. Le diagnostic de vulnérabilité et d'opportunité est ensuite basée sur l'évaluation des notions de sensibilité, d'exposition et de capacité d'adaptation au changement climatique via la littérature et/ou le dire d'expert.

A Chastreix-Sancy, une cinquantaine d'acteurs locaux (tourisme, agriculteurs, experts naturalistes) a été interrogée via des questionnaires internet et des entretiens individuels pour apprécier la vulnérabilité ou l'opportunité « d'objets clés » du territoire du Sancy. Ce sont 19 objets écologiques, 7 activités socio-économiques et 13 outils et moyens de gestion qui ont été analysés.)

² Etude de Frédéric Serre menée pour le Syndicat mixte du Parc en 2015 « Les singularités du climat et son évolution récente dans le massif des Monts Dore et dans la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy »

Vulnérabilités du site

Synthèse du diagnostic :

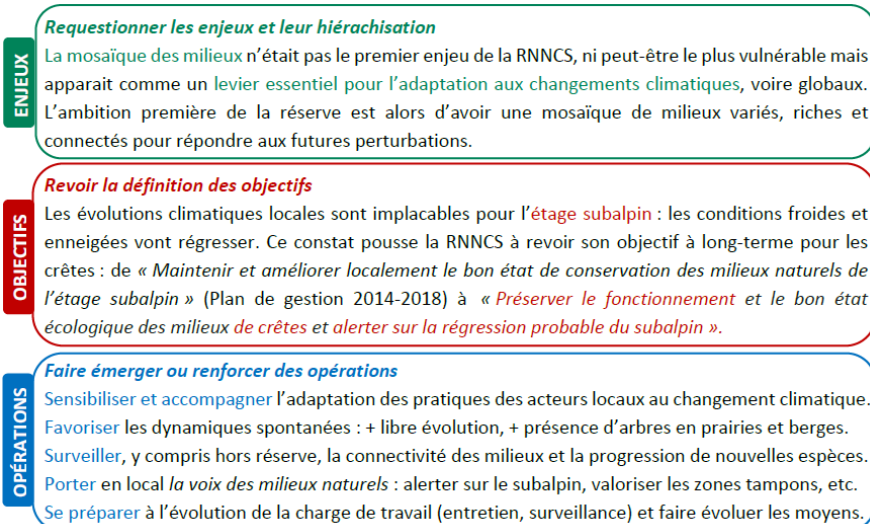


Perspectives et suite de la démarche

Diversification des milieux naturels dans la plantation

Les évolutions climatiques amènent à repenser la gestion à différents niveaux : dans la définition des objectifs ou dans l'élaboration d'opérations, comme illustré ci-dessous (synthèse des conclusions du plan d'adaptation réalisée en 2020).

Ces données seront ensuite affinées, intégrées et validées au sein du deuxième plan de gestion de la Réserve naturelle Chastreix Sancy, en cours d'élaboration d'ici 2022. La mise en œuvre et l'évaluation des modalités envisagées seront garanties par son application réglementaire.



➤➤➤ GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DU PUY-DE-DOME « MONTAGNE DU MONT »

Le contexte sanitaire a complexifié la mise en œuvre de la notice de gestion de l'Espace Naturel Sensible sur l'année 2020. L'objectif principal de cette année était la finalisation du plan de gestion du site pour pouvoir entamer sa validation en 2021. Cet objectif a été rempli à 80% avec la finalisation du diagnostic territorial, l'aboutissement de l'arborescence et le début de l'intégration des enjeux et actions de gestion dans le projet de plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible.

Travaux

La réalisation du sentier communautaire s'est partiellement déroulée durant l'été 2020 : des chicanes ont été installées aux différents points d'entrée du site. Un espace repos a été aménagé à sa sortie Est où une table d'orientation sera installée en 2021. Plusieurs arbres tombés en travers de la piste et des sentiers ont été billonnés en début d'été, afin de permettre une circulation confortable des visiteurs. L'éco-compteur a comptabilisé 15 153 passages sur l'année 2020.

Les derniers linéaires de vieilles clôtures ont été éliminés et évacués grâce à une forte mobilisation des agents du Syndicat mixte du Parc.

Aucun chablis important n'a été observé en 2020, mais plusieurs arbres sont tombés dans le courant de l'année, principalement lors des forts coups de vent de Nord – Nord-Est. La plus forte tempête s'est déroulée entre le 20 et le 22 octobre avec des rafales atteignant 209 km/h (vent de Nord-Est). La plantation a enregistré 29 fois des vents avec des rafales à plus de 80 km/h cette année.

➤ OBJECTIF CHARTE
2.1.2.3 Conserver
et valoriser la richesse
des réservoirs de
biodiversité

➤ LOCALISATION
Commune de
Chastreix

➤ PARTENAIRES
Département du
Puy-de-Dôme, ONF,

➤ FINANCEUR
Département du Puy-de-Dôme

➤ CONTACT TECHNIQUE
Amanda Prime | 04 73 21 41 74
aprime@parcdesvolcans.fr



Installation de la table
d'orientation dans
l'Espace Naturel Sensible



Préparation du nouveau plan de gestion

En 2020 les données récoltées durant les suivis naturalistes et celles saisies dans Faune Auvergne ont rejoint la base de données naturaliste (308 données). Dans l'attente de la finalisation de l'ensemble des scénarios d'exploitation par l'Office National des Forêts, un document d'orientation d'exploitation, prémices du cahier des charges, a été rédigé. Ce document :

- établit un bilan critique de la première tranche de travaux afin de mettre en avant les points de vigilance sur lesquels veiller ultérieurement
- synthétise les préconisations de gestion et d'exploitation issues des suivis scientifiques menés sur l'Espace Naturel Sensible durant le précédent plan de gestion
- rappelle les orientations de gestion et fait une analyse critique des premiers scénarios proposés par l'Office National des Forêts.

Les 6 passages menés sur les 13 zones de suivi de papillons de jour (Rhopalocères) ont été réalisés de juin à août en 2020. Au total, 626 individus ont été comptés pour 47 espèces. Parmi les 4 espèces patrimoniales potentiellement présentes, aucun individu Cuivré de la bistorte (*Lycaena helle*) n'a été trouvé car ils émergent avant les premiers relevés (observation de 14 individus le 20 mai).

Le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible intégré dans celui de la Réserve naturelle nationale de Chastreix Sancy a été quasiment finalisé.



© SMPN/RYA RNINCS AP

➤➤➤ GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE « VALLÉE DE CHAUDEFOUR »

L'objectif premier d'une réserve naturelle est la sauvegarde du patrimoine biologique et géologique. Cette conservation nécessite bien souvent des actions visant à soutenir les processus écologiques naturels, restaurer des habitats dégradés et conforter des populations d'espèces. C'est pourquoi les réserves naturelles ont l'obligation d'établir un plan de gestion.

La validation du plan de gestion 2018 » 2027 par les membres du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel le 14 février 2019 et par les membres du comité Consultatif de la réserve le 21 novembre 2019 ont permis de réaliser un certain nombre d'actions programmées en 2020, dont certaines en lien avec le changement climatique.

Actions en lien avec le changement climatique

La Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudesfour est un site idéal pour étudier les effets des changements climatiques : plusieurs espèces et habitats ayant des exigences écologiques très spécifiques pourraient subir des modifications importantes, voire disparaître du site en raison des conditions climatiques qui tendent à se modifier, notamment avec la hausse des températures. Dans ce contexte, par sa position géographique et l'étagement typique de ces milieux, la réserve naturelle est un lieu idéal pour observer ces modifications de l'espace naturel montagnard. Parmi ces actions, on peut citer la mise en place :

- d'un suivi triennal des variations altitudinales des espèces végétales en limite de leur aire de répartition (Euphorbe d'Irlande, Rosier des Alpes)
- d'un suivi phénologique annuel des angiospermes³ (végétaux portant des fleurs, puis des fruits)
- des suivis botaniques des Nardaies subalpines des combes à neige, des Landes à Callune fausse bruyère et à Laiche engainante, des Landes à Airelles et à Camarine noire et des Calamagrostidaies, en partenariat avec le Conservatoire botanique national du Massif Central
- la poursuite des opérations de suivis faunistiques, dont la sixième année pour la vipère péliade et le papillon Apollon.

Suivi botanique des combes à neige en partenariat avec le CBNMC



³ étude de leurs phases de développements saisonniers, liés à certains paramètres climatiques.

Autres études et suivis d'espèces

- Le démarrage des inventaires d'insectes :
 - . Hyménoptères Apoidea (abeilles, bourdons)
 - . Hyménoptères prédateurs (abeilles, bourdons, guêpes et fourmis...) : Spheciformes, ompilidae, Vespidae) et Microlépidoptères
- La mise en place de la veille entomologique
- Le démarrage de l'inventaire des Mollusques.
- Le suivi des chauves-souris
- La réalisation du suivi quinquennal de la population de marmottes.

Supports de communication et pédagogie

Au vu de son succès, l'exposition temporaire sur les serpents a été reconduite à la maison de la réserve : en effet, neuf panneaux présentant les différents serpents de France, leurs mœurs, leur réglementation, leur symbolique, l'impact de l'homme sur leurs populations, ainsi qu'un zoom sur la vipère péliade et son suivi ont été disposés dans l'espace du rez de chaussée de la maison.

Dans le cadre des animations estivales de la commune de Chambon-sur-Lac, des conférences thématiques sur la faune et la flore ont été réalisées par le personnel de la réserve.

En 2021, la réserve fêtera ses 30 ans.

➤ **OBJECTIF CHARTE**
2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

➤ **LOCALISATION**
Commune de Chambon-sur-Lac

➤ **PARTENAIRES**
SHNAO, CBNMC, Chauve-souris Auvergne, AEM du bureau des guides de Murols, RNN de Chastreix-Sancy, RNF...

➤ **FINANCEUR**
DREAL Auvergne Rhône-Alpes, ONF, Syndicat mixte du Parc

➤ **CONTACT**
Eric Vallé | 04 73 88 68 80 contact@reservechaudefour.fr





GESTION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE « ROCHER DE LA JAQUETTE »

Le Syndicat mixte du Parc est gestionnaire de la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette pour le compte de l'Etat. Il est chargé d'assurer la conservation du patrimoine naturel. 2020 a vu la concrétisation du projet d'extension de la RNN, que le Parc a animé pendant plus de 3 ans aux côtés de l'Etat. La priorité est désormais donnée à la rédaction du nouveau plan de gestion sur le périmètre élargi. En parallèle, la gestion éco-pastorale et les suivis écologiques sont assurés dans le prolongement des orientations antérieures.

Etude de la population du Semi-Apollon

Le Semi-Apollon est un papillon de moyenne montagne, rare et localisé en Auvergne. Bien que l'espèce soit suivie sur la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette depuis 1999, la taille et la structure de population de cette espèce n'étaient pas connues précisément, de même que les interrelations avec les individus des sites voisins.

Une étude basée sur la méthode de capture-marquage-recapture a été réalisée par l'équipe du Syndicat mixte du Parc : le protocole consistait à capturer au filet tous les papillons contactés sur les sites d'étude, à les marquer sur l'aile à l'aide d'un feutre, puis à les relâcher. Réalisée les jours suivants, la recapture d'individus déjà marqués permet d'établir des statistiques.

Plus de 300 papillons ont été marqués au cours des 14 sessions de terrain. La population de la réserve naturelle est estimée à ± 80 individus, une taille a priori suffisante pour se maintenir.

L'étude apporte également des informations précieuses sur l'écologie de l'espèce, mal connue dans le Massif central : phénologie (évolution en lien avec le climat), distances de déplacement...



Marquage d'un Semi-Apollon dans le cadre de l'étude de population

Amélioration des connaissances géologiques

La Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette n'est actuellement couverte par aucune carte géologique récente et aucune étude géomorphologique n'a été réalisée. Dans le cadre d'un partenariat avec le Laboratoire Magma Volcans de l'Université de Clermont-Auvergne, un groupe d'étudiants a réalisé des analyses géologiques et géomorphologiques sur le site. Ces données permettent de préciser les processus en cours. Des sondes de température ont été installées pendant tout l'été dans les zones de pierriers pour étudier le phénomène d'inversion de température et vérifier la présence de l'habitat patrimonial « éboulis froids ».

Animations nature

Ces dernières années, la valorisation de la réserve naturelle vise principalement les scolaires, en particulier les lycées agricoles et les formations environnementales. Afin de renforcer la communication auprès du grand public, deux événements ont été organisés en 2020 :

- une animation nature en partenariat avec l'Observatoire des Reptiles d'Auvergne
- une sortie au lever de soleil, encadrée par un accompagnateur moyenne montagne (« P'tite virée du Parc »).

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

LOCALISATION

Commune de Mazoires

PARTENAIRES

Commune de Mazoires, GAEC Lou Pastre, Lycées agricoles de Saint-Flour, Accompagnateurs montagne, Laboratoire Magma Volcans / Université Clermont, CBNMC, ORA

FINANCEUR

DREAL Auvergne Rhône-Alpes

CONTACT

Lionel Pont | 04 73 65 64 07
lpont@parcdesvolcans.fr



➤➤➤ AVIS DU SYNDICAT MIXTE DU PARC SUR DIVERS PROJETS

Conformément au Code de l'environnement, le Syndicat mixte du Parc est consulté pour avis simple pour tous projets soumis à notice ou étude d'impact, à autorisation ou à déclaration, ou concernés par un site Natura 2000, dans le cadre des procédures réglementaires organisées par les services de l'Etat. Il est également consulté sur des schémas d'orientations, planifications ou d'aménagements thématiques (exemples : carrières, chasse, aménagements forestiers...). Il peut aussi être sollicité en amont par des porteurs de projet souhaitant être accompagnés dans la prise en considération des enjeux patrimoniaux et des objectifs de la Charte du Parc.

Modalités d'instruction

Lors de la réception d'un dossier relatif à un aménagement ou l'organisation d'un événement sur le territoire du Parc, le Syndicat mixte du Parc instruit le projet en étudiant les conditions de respect des spécificités patrimoniales paysagères, environnementales et de la ressource en eau.

Des compléments d'informations techniques et/ou des préconisations de précaution vis-à-vis de l'environnement peuvent être sollicités. Une sortie de terrain préalable aux travaux ou manifestations est diligentée selon l'impact estimé. Selon la nature de la sensibilité du patrimoine et l'importance du projet, un suivi de réalisation peut-être assuré par les agents du Syndicat mixte du Parc. Ces projets sont généralement instruits de façon transversale par les directions du Syndicat mixte du Parc et, au besoin, par les conservateurs des réserves naturelles concernées, ainsi que les garde-natures.



© SMPNRVA

Avis rendus en 2020

ENEDIS et/ou les syndicats d'électrification ont consulté le Syndicat mixte du Parc pour avis, concernant des projets :

- d'enfouissement, de restauration ou de renforcement de lignes électriques ; soit 112 dossiers, dont :
 - . la création d'une ligne RTE pour le raccordement au réseau des éoliennes des Combrailles
 - . l'enfouissement d'une ligne Haute Tension traversant la Chaîne des Puy à l'ouest
- de travaux d'entretien des lignes électriques, soit :
 - . 41 dans le Puy-de-Dôme (notamment autour des postes électriques d'Enval, Issoire, de Montaigut, de Saint-Pierre-Roche...)
 - . 41 dans le Cantal.

Ces interventions impactant la végétation (élagage abattage, broyage), les avis sont étudiés selon la nature des massifs forestiers traversés, les périodes envisagées de travaux. Un rappel est systématiquement fait pour les problèmes posés par les espèces envahissantes favorisées par ce type de travaux si les précautions d'inventaires et de nettoyage des engins de chantier ne sont pas respectées.



Bénévoles encadrés par des agents du Syndicat mixte du Parc au Col du Guéry

Le Syndicat mixte du Parc a rendu également des avis dans le cadre de la procédure « cas par cas » :

- projet de défrichement à Saint-Projet-de-Salers
- unités de production de neige de culture à Super Besse
- projet de dessouchage à Saint Genès-Champanelle.

Accueil du Tour de France

Le Tour de France traversant le Parc le 11 septembre (sur 191 km), le Syndicat mixte du Parc :

- a émis un avis en amont
- s'est mobilisé avec le Syndicat mixte du Puy Mary, en lien avec l'organisateur de l'épreuve (ASO), pour guider le public au niveau de 3 points stratégiques le jour de l'événement (Col de Ceysnat et Col de Guéry dans le Puy-de-Dôme, Pas de Peyrol dans le Cantal) ; pour cela, il a mobilisé ses agents et fait appel à des volontaires, recrutés via un mini-site Internet d'inscriptions dédié à cet effet.

➤ OBJECTIF CHARTE
2.1.1.2 Maintenir la fonctionnalité de la trame verte et bleue


➤ LOCALISATION
Territoire du Parc

➤ PARTENAIRES
Porteurs de projet, services et établissements publics d'Etat, ASO

➤ FINANCEUR
Syndicat mixte du Parc

➤ CONTACT
Christine Montoloy | 04 73 65 64 17 |
cmontoloy@parcdesvolcans.fr





➤➤➤ Gestion durable et valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques remarquables du Parc

La position du territoire en tête de trois bassins versants, la présence de 4 000 km de cours d'eau, d'une quinzaine de lacs naturels remarquables (représentant 70 % des lacs du bassin Loire-Bretagne) et d'un vaste réseau de tourbières et de zones humides confèrent une grande responsabilité aux acteurs et décideurs locaux. Les principaux enjeux sont de conserver la qualité et la quantité de la ressource en eau selon le principe de la solidarité amont-aval, ainsi que de protéger et restaurer la **QUALITE PATRIMONIALE** des lacs naturels, tout en pérennisant, dans ces conditions, des activités récréatives existantes.



En cherchant à favoriser les synergies locales avec l'appui de partenaires, le Syndicat mixte du Parc accompagne les acteurs de l'eau et de nombreux maîtres d'ouvrage ; il s'investit pleinement dans la reconnaissance, la restauration, la pérennisation et la mise en valeur de milieux aquatiques du Parc et s'implique en faveur de la cohérence des politiques de l'Eau. En 2020 :

- gestion de la Réserve naturelle nationale « Sagnes de la Godivelle »
- gestion de la Réserve naturelle régionale « Tourbières du Jolan et de La Gazelle »
- mise en œuvre d'un programme participatif autour de la fonctionnalité et de la reconnaissance des tourbières
- gestion de l'Espace Naturel Sensible du Puy-de-Dôme « Tourbière de Jouvion »
- gestion de l'Espace Naturel Sensible d'initiative locale de Besse-et-Saint-Anastaise « Lac Pavin – Creux de Soucy »
- gestion de l'Espace Naturel Sensible du Puy-de-Dôme « Lac des Bordes »
- études des lacs pour proposer des mesures de gestion adaptée à l'échelle des bassins versants
- mise en œuvre du contrat territorial des Sources de la Dordogne Sancy-Artense.

➤➤➤ GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE « SAGNES DE LA GODIVELLE »

Gestionnaire de la Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle pour le compte de l'État depuis 1985, le Syndicat mixte du Parc est chargé de trois missions essentielles : protéger, gérer et faire découvrir les tourbières de La Godivelle. En 2020, il a poursuivi la mise en œuvre du programme d'études et de travaux de gestion écologique. De nouvelles actions agri-environnementales ont été engagées à l'échelle du bassin versant. Enfin, le Syndicat mixte du Parc a accompagné l'État dans le projet d'extension du périmètre de la réserve naturelle qui a vu son aboutissement en fin d'année.

Programme d'actions agri-environnemental

Les diagnostics écologiques et agricoles menés sur le bassin versant de La Godivelle ont montré que des pratiques de fertilisation inadaptées combinées à l'érosion des sols étaient des vecteurs importants d'apports de phosphore dans les tourbières.

L'animation réalisée par le Syndicat mixte du Parc auprès des agriculteurs a permis de faire émerger différents projets : aménagement de points d'abreuvement, mise en défens de sources et ruisseaux, restauration de zones d'érosion... Les premiers travaux ont commencé au cours de l'été 2020.

En parallèle, la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme a mené une campagne d'analyse au sein de plusieurs élevages (diagnostic de nutrition des prairies, analyse d'effluents), afin d'accompagner les agriculteurs dans leurs pratiques de fertilisation.

Restauration d'une bryophyte patrimoniale

Meesia triquetra est une mousse rarissime en Europe et menacée d'extinction. Les tourbières de La Godivelle abritent la dernière station connue dans le Massif central.

Une expérimentation est menée dans la réserve naturelle pour tenter de sauvegarder l'espèce. Les premiers travaux ont démarré sous le contrôle de Vincent Hugonnot, expert français des bryophytes. Plusieurs petites zones ont été décapées, puis des fragments de *Meesia* prélevés dans les colonies voisines ont été disposés sur la tourbe nue pour favoriser la régénération. Un suivi écologique sera mené pendant 3 ans pour évaluer le succès de l'opération...



Travaux d'étrépage pour la sauvegarde d'une bryophyte rarissime

Acquisition de tourbières

En parallèle du projet d'extension de la réserve naturelle, le Syndicat mixte du Parc a fait l'acquisition de 6 nouveaux hectares de tourbières auprès de 2 propriétaires volontaires. Les parcelles concernées abritent une faune et une flore remarquables. De plus cette maîtrise foncière facilitera la mise en œuvre des travaux de fauche-export par l'équipe technique du Syndicat mixte du Parc.

Sentier de découverte

En fournissant des textes et des ressources iconographiques, la réserve naturelle a accompagné la Commune de La Godivelle et la Communauté de communes du Massif du Sancy dans un projet de création d'un itinéraire de découverte. Ce « Sentier des légendes » permet de valoriser le patrimoine naturel, culturel et architectural de la commune et offre une part belle aux tourbières.

➤ OBJECTIF CHARTE
2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

➤ LOCALISATION
Commune de La Godivelle

➤ PARTENAIRES
Commune et agriculteurs de La Godivelle, Communauté de communes Massif du Sancy, Chambre d'Agriculture 63, Lycées agricoles Saint-Flour, de Brioude et de Rochefort-Montagne, Godiv'art, Cabinet Pépin-Hugonnot, CPIE Clermont-Dômes, Inselberg, Cabinet Pierre GOUBET

➤ FINANCEUR
DREAL et Région Auvergne-Rhône-Alpes, Agence de l'Eau Adour Garonne, FEDER

➤ CONTACT
Lionel Pont | 04 73 65 64 07
lpont@parcdesvolcans.fr



➤➤➤ **GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE REGIONALE « TOURBIÈRES DU JOLAN ET DE LA GAZELLE »**

Le classement en réserve naturelle régionale des Tourbières du Jolan et de la Gazelle est effectif depuis 2018, s'agissant de la première réserve naturelle du Cantal.

L'objectif en 2020 était de lancer la rédaction du plan de gestion, d'organiser un deuxième comité consultatif, de poursuivre les actions d'animation et de communication et de réceptionner les études menées sur le site depuis 2018.

La préparation d'un plan de gestion

Trois études ont été réceptionnées :

- cartographie de la végétation et étude de la flore et de la bryoflore
- étude du plan d'eau
- étude du bassin versant de la tourbière en vue de caractériser les flux de nutriments et d'eau.

La partie diagnostic et les enjeux de conservation ont été validés par le Comité consultatif, dont la deuxième réunion s'est tenue le 29 septembre 2020.

Sur cette base, la rédaction du plan de gestion a débuté, en particulier avec l'appui technique de Réserves naturelles de France.

Tout comme la réflexion partenariale sur la stratégie de valorisation, communication, la démarche participative auprès des acteurs de la réserve s'est poursuivie :

- 14 personnes ont été rencontrées (élus, chasseurs, propriétaires, exploitants, habitants, riverains...) pour collecter des savoirs locaux.
- Des ateliers ont également été animés.

En termes de facteurs d'influence et de données d'ancrage territorial, ces travaux ont permis d'enrichir le diagnostic du site préparé pour l'élaboration du plan de gestion : ils permettent une vision plus complète de l'historique du site, de ses usages passés ou récents, et plus largement, des perceptions. Ces éléments ont donné lieu à une synthèse intégrée au diagnostic et une présentation au comité de gestion de la réserve.

Enfin, une veille générale de la réserve naturelle a également été assurée. Des échanges réguliers avec les partenaires ont été assurés.

Communication

Différentes actions ont été menées :

- des ateliers à destination des habitants de la commune ont été organisés sur site pour comprendre les résultats des études précitées
- « L'Andromède » - le journal de la réserve - a été édité à destination principalement des habitants de la commune de Ségur-les-Villas
- des animations estivales à destination du grand public ont été assurées.



Des ateliers pour transmettre aux acteurs locaux les connaissances acquises

➤ OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

➤ LOCALISATION

Commune de Ségur-les-Villas

➤ PARTENAIRES

Commune de Ségur les Villas,
Hautes Terres Communauté,
Hautes Terres Tourisme,
Département du Cantal

➤ FINANCEUR

Région Auvergne Rhône-Alpes

➤ CONTACT

Luc Béluquier | 04 73 65 64 12
lbelenguier@parcdesvolcans.fr



➤➤ MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME PARTICIPATIF AUTOUR DE LA FONCTIONNALITÉ ET DE LA RECONNAISSANCE DES TOURBIÈRES

La phase 2 du projet d'animation du réseau d'acteurs des tourbières du Cézallier et de l'Artense a consisté à :

- réaliser un porter à connaissance auprès des propriétaires
- proposer une synthèse et une vulgarisation des connaissances scientifiques acquises
- établir un complément de diagnostics fonctionnels
- organiser l'animation d'ateliers participatifs locaux ou à l'échelle du Massif Central.

Le Syndicat mixte du Parc est également intervenu auprès de partenaires pour leur représenter le projet (Université de Clermont Ferrand, Stage de formation ONF, Pôle relais tourbières...) sur lequel repose désormais l'ambition portée par le Syndicat mixte du Parc de solliciter la reconnaissance RAMSAR des tourbières et lacs du Cézallier et l'Artense.

Ateliers d'échanges et diagnostics fonctionnels

Ont été organisés :

- 4 ateliers participatifs locaux en Cézallier et Artense
- des ateliers locaux pour visiter un site et présenter le projet aux habitants, recueillir leurs attentes besoins sur le projet RAMSAR
- 1 atelier avec des acteurs pédagogiques du Massif Central et d'autres massifs français pour le partage et l'accompagnement d'expériences en cours, la collecte des attentes et besoins des acteurs en vue d'actions futures (plan de gestion du site RAMSAR)
- 1 réunion d'information des élus de la commission Environnement de la Communauté de communes du Massif du Sancy pour présenter le projet de candidature RAMSAR.

Des diagnostics fonctionnels complémentaires ont été réalisés pour les tourbières de Pierrefitte, des Chastelets, du Jolan et son bassin versant, de Chandroux et des tourbières du Plateau de Chastel-sur-Murat. Chacune de ces études a fait l'objet d'une restitution locale auprès des propriétaires et gestionnaires.

Communication

Sous la forme d'un « *Carnet du Parc : Les tourbières Parlons-en !* », les savoirs collectés auprès des acteurs locaux ont été présentés de manière synthétique et illustrée.

Les connaissances scientifiques acquises lors des diagnostics fonctionnels précités des tourbières ont également été présentées sous la forme d'une synthèse. Ce travail a été partagé lors d'un atelier d'échange avec les partenaires techniques du projet, afin d'améliorer son rendu et sa compréhension, en fonction des usages potentiels des gestionnaires.



Atelier de restitution des études sur les tourbières

Communes du périmètre du projet RAMSAR



➤ OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

➤ LOCALISATION

Communautés de Communes Hautes Terres, Sumène Artense, Massif du sancy, Dômes Sancy Artense, Pays Gentiane, AP Issoire

➤ PARTENAIRES

Communautés de communes et communes concernées, CEN Auvergne, Chambres d'agriculture 63 et 15, Fédération des chasseurs, des pêcheurs, propriétaires forestiers, animateurs nature et Accompagnateurs en Moyenne Montagne

➤ FINANCEUR

Europe FEDER Massif Central, Agences de l'eau Adour Garonne et Loire Bretagne, Syndicat mixte du Parc

➤ CONTACT

Philippe Boichut | 04 73 65 64 28 | pboichut@parcdesvolcans.fr

➤➤➤ GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DU PUY-DE-DÔME « TOURBIÈRE DE JOUVION »

Couvrant près de 11 hectares, la Tourbière de Jouvion est un Espace Naturel Sensible du Département du Puy-de-Dôme depuis 2003. La mise en oeuvre de sa gestion a été confiée au Syndicat mixte du Parc.

Le second plan de gestion étant arrivé à son terme en 2019, la validation de son évaluation et du diagnostic ont permis de lancer en 2020 la rédaction d'un nouveau plan. Dans l'attente de la nomination d'un nouveau gestionnaire pour 2021, les actions courantes ont été maintenues et assurées par le Syndicat mixte du Parc.

2020 : année de transition

Suite à la validation de l'évaluation du second plan de gestion, le Syndicat mixte du Parc a lancé les réflexions autour du diagnostic du site actualisé pour écrire le troisième plan. Sa rédaction à proprement dit a été repoussée à l'automne 2020 : les conditions sanitaires liées à la Covid-19 n'ayant pas permis de mener un travail collégial à cet effet.

Cette démarche a été réalisée avec l'appui des partenaires techniques et scientifiques, ainsi qu'en associant des acteurs locaux par échanges électroniques.

Cette nouvelle période est également l'occasion du renouvellement de la mission de gestionnaire du site. Le Département du Puy-de-Dôme a lancé en décembre un appel d'offres pour choisir le gestionnaire du site qui sera en charge de l'application du nouveau plan de gestion. Le Syndicat mixte du Parc s'est porté candidat.

Une gestion concertée, favorable au maintien des habitats naturels



Actions courantes menées

- valorisation des résultats de la gestion du site auprès des acteurs locaux au sein du bulletin municipal de la commune, des pages internet et sur les réseaux sociaux.
- accompagnement de l'exploitant dans la mise en oeuvre et le suivi de la convention pluriannuelle de pâturage (visites sur site préalables au pâturage ou à la fauche)
- lien établi entre le plan de gestion du site et le Plan National d'Actions en faveur de Maculinea, avec le CEN Auvergne pour le suivi de l'expérimentation d'étrépage (retrait d'une couche superficielle de sol dans le but de supprimer la végétation non désirée) ; les résultats sont positifs avec l'apparition de nouveaux plants de gentianes favorables à l'accueil du papillon *Maculinea alcon alcon* (plante hôte de l'espèce menacée)
- association des acteurs locaux à la connaissance du site : réunion du nouveau conseil municipal en décembre 2020, enquête de proximité sur le ressenti du site et les attentes en terme de gestion et de valorisation
- proposition d'animations variées dans le cadre de la programmation estivale du Département (animations grand public gratuite), ainsi qu'avec la Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny et Carbala (structure d'éducation à l'environnement).

➤ OBJECTIF CHARTE
2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

➤ LOCALISATION
Commune de Saint-Donat

➤ PARTENAIRES
Département du Puy-de-Dôme, Commune de Saint-Donat, CEN Auvergne, SHNAO, Pierre Goubet Consultant

➤ FINANCEUR
Département du Puy-de-Dôme

➤ CONTACT
Philippe Boichut | 04 73 65 64 28
pboichut@parcdesvolcans.fr



➤➤➤ GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE D'INITIATIVE LOCALE DE BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE « LAC PAVIN - CREUX DE SOUCY »

Le site « Lac Pavin et Creux de Soucy » est un Espace Naturel Sensible (ENS) d'initiative locale, labellisé par le Département du Puy-de-Dôme à l'initiative de la Commune de Besse-et-Saint-Anastaise en 2011.

Le Syndicat mixte du Parc assure depuis mi 2018 une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la mise en œuvre des actions portées par la commune au titre du premier plan de gestion 2018 à 2022 du site.

L'Espace Naturel Sensible « Lac Pavin et Creux de Soucy » intègre l'ensemble du complexe géologique dit du Pavin incluant son bassin d'alimentation et le Creux de Soucy, le Puy de Montchal, et les boisements attenants soit une surface de 523 ha. L'objectif est de préserver les patrimoines exceptionnels qu'il abrite en lien avec une fréquentation touristique importante.

Assistance à maîtrise d'ouvrage

67 jours d'accompagnement par le Syndicat mixte du Parc ont permis d'engager ou de poursuivre plusieurs actions sur l'Espace Naturel Sensible :

- études de qualité du lac Pavin : suivi de la qualité de l'eau et étude de l'Ombre chevalier menée par la fédération de pêche du Puy-de-Dôme
- réalisation des inventaires et suivis des espèces patrimoniales de l'ENS : avifaune et insectes de tête de bassin (libellules, papillons de jour et insectes)
- comptage des chauves-souris du Creux de Soucy par Chauve-Souris-Auvergne et le Groupe Spéléologie Auvergne
- accompagnement des opérations d'échanges fonciers sur le bassin d'alimentation du lac Pavin
- recherche de solutions alternatives aux échanges fonciers (Paiements pour Services Environnementaux),
- accompagnement des gestionnaires forestiers dans leurs projets de coupe
- accompagnement pour élaborer le circuit thématique de l'Espace Naturel Sensible Lac Pavin-Creux de Soucy et l'articuler avec le projet de sentier communautaire ciblé sur le lac Pavin (portage par la Communauté de Communes Massif du Sancy)
- accompagnement technique et administratif pour le montage des dossiers de subventions et la préparation des consultations
- rédaction du bilan 2020 de l'Espace Naturel Sensible et préparation du programme 2021.



Tourbière des Costes de l'ENS Pavin (journée inventaire rhopalocères)

➤ OBJECTIFS CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

2.2.1.2 Mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire

➤ LOCALISATION

Commune de Besse-et-Saint-Anastaise

➤ PARTENAIRES

Département du Puy-de-Dôme, Chauve-souris Auvergne, FDAAPPMA 63

➤ FINANCEUR

Département du Puy-de-Dôme, Europe

➤ CONTACT

Xavier Jaladon | 04 73 65 64 33
xjaladon@parcdesvolcans.fr



➤➤➤ ÉTUDES DE LACS POUR PROPOSER DES MESURES DE GESTION ADAPTÉE À L'ÉCHELLE DES BASSINS VERSANTS

Le territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a une forte responsabilité concernant les lacs naturels. Qu'ils soient d'origine volcanique ou glaciaire, le niveau de connaissance est variable suivant les sites. L'amélioration de la connaissance des lacs constitue une base indispensable pour proposer des mesures de gestion adaptée, notamment à l'échelle du bassin versant. Cette action consiste en la réalisation d'études portant sur l'amélioration de la connaissance de l'alimentation des lacs pour une gestion à une échelle adaptée et l'évaluation de la qualité des lacs.

Lac de La Crégut

Dans le cadre de l'animation du contrat territorial sources de la Dordogne Sancy Artense et du projet de contrat vert et bleu des volcans d'Auvergne, le Syndicat mixte du Parc contribue à la concertation locale organisée par EDF sur le projet de renaturation de la tourbière ennoyée du Tact située à l'amont du lac. L'objectif est de réduire les transferts de sédiments vers le lac de la Crégut.

Lac de La Landie

Grâce à l'animation du contrat territorial sources de la Dordogne Sancy Artense, le propriétaire du lac réalise une étude de type « diagnose rapide » du lac pour évaluer sa qualité. L'étude met en évidence la présence de phosphore en quantité conséquente dans le sédiment et de conditions au fond favorables au relargage des nutriments dans l'eau. L'étude conclut à un déséquilibre fonctionnel du lac dont les causes restent à préciser.

Lac Guéry

Le Syndicat mixte du Parc accompagne le Département du Puy-de-Dôme dans le cadre de sa politique Espace Naturel Sensible. L'étude réalisée sur les flux de nutriments montre que le lac ne stocke pas ou peu les nutriments comme l'ammonium ou le phosphore total. Par contre, une rétention des orthophosphates est observée.

Lac Servières

Également dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles du Département du Puy-de-Dôme, le Syndicat mixte du Parc a commandé plusieurs études menées en 2020 :

- étude du bassin d'alimentation du lac
- inventaire des herbiers aquatiques et des habitats naturels.

Leurs résultats alimentent le premier plan de gestion de cet Espace Naturel Sensible, dont la rédaction a été confiée au Syndicat mixte du Parc.

Gour de Tazenat

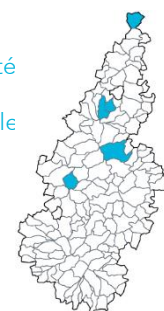
Le Syndicat mixte du Parc accompagne les acteurs locaux pour la mise en oeuvre du plan d'actions concernant l'eutrophisation du lac (enrichissement du lac en nutriments), notamment le suivi des études du bassin d'alimentation du lac et du profil de baignade dont le rendu est reporté à 2021 en raison du contexte sanitaire.

➤ OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité
2.2.1.2 Mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquable territoire

➤ LOCALISATION

Communes de Besse-et-Saint-Anataise, Charbonnières-les-Vieilles, Vernines, Orcival, Trémouille



➤ PARTENAIRES

Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire Bretagne, EDF, Départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, Région et DREAL Auvergne Rhône-Alpes, FDAAPPMA du Puy-de-Dôme et du Cantal

➤ FINANCEUR

Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire Bretagne, Départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, Région et DREAL Auvergne Rhône-Alpes

➤ CONTACT

Nadège Guimard | 04 73 65 64 28
nguimard@parcdesvolcans.fr



Concertation en vue de la restauration du plan d'eau du Tact

AMENAGEMENTS PASTORAUX ET PRESERVATION DE MILIEUX AQUATIQUES

La densité des ruisseaux, zones humides et lacs constitue un atout écologique majeur du territoire du Parc. L'eau est également une ressource centrale pour l'activité agricole. Afin d'assurer une utilisation à des fins d'abreuvement des troupeaux et la préservation des milieux aquatiques, le Syndicat mixte du Parc a mis en œuvre des travaux permettant au bétail de bénéficier d'une eau de bonne qualité et accessible en préservant les milieux aquatiques.

Concilier besoin économique et préservation de l'environnement

Les ruisseaux ou les lacs, et plus discrètement les zones humides, constituent des ressources importantes pour l'abreuvement des bêtes au pâturage. Conscient de l'intérêt de ces aménagements pour l'activité agricole et l'environnement, le Syndicat mixte du Parc accompagne les agriculteurs volontaires dans la définition de projets de points d'abreuvement et de franchissement stabilisés.

L'objectif est de permettre aux bêtes de continuer à profiter des ressources en eau, en les rendant plus accessibles et en évitant le contact direct avec les ruisseaux, sources ou zones humides pour éviter leur piétinement et leur dégradation (érosion, destruction des berges, apports de nutriments).

L'équipe technique du Syndicat mixte du Parc dispose pour cela d'un panel de solutions pour répondre aux différentes configurations des parcelles et aux demandes

des éleveurs :

- descentes aménagées et stabilisées en berges,
- systèmes gravitaires pour alimenter un bac en zone sèche,
- en cas de dénivelé, installation de pompes à énergie solaire pour rendre l'eau disponible
- en ce qui concerne les franchissements, des ponceaux, des passerelles ou des passages à gué bien stabilisés pour assurer la continuité de l'écoulement du ruisseau.

OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

2.2.1.2 Mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire

LOCALISATION

Communes de La Godivelle, Besse-et-Saint-Anastaise et Ségur-les-Villas

FINANCEUR

Région Auvergne Rhône-Alpes (Programme pluriannuel d'investissement du Contrat de Parc), agriculteurs concernés, Syndicat mixte du Parc

CONTACT

Elodie Mardiné | 04 73 65 64 11
emardine@parcdesvolcans.fr
Luc Bélenquier | 04 73 65 64 12



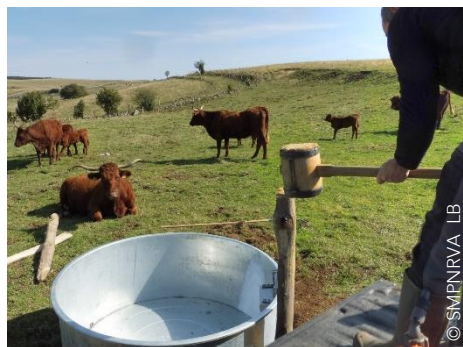
Installation d'un abreuvoir alimenté par une source captée et protégée depuis le Ruisseau de la Gazelle

Travaux menés

En 2020, le Syndicat mixte du Parc a pu bénéficier de 80% de financements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'achat de matériaux visant à optimiser l'usage de l'eau pour l'abreuvement tout en restaurant et préservant la qualité des cours d'eau et milieux aquatiques voisins. Les agriculteurs ont participé au financement des équipements et le Syndicat mixte du Parc a pris en charge l'élaboration du projet, le montage des dossiers administratifs et la réalisation technique.

Trois sites ont fait l'objet de travaux à :

- La Godivelle : en lien avec la Réserve naturelle nationale des Sagnes de La Godivelle et le site Natura 2000 du Cézellier,
 - . deux projets étaient situés dans le bassin versant du Lac d'En Bas
 - . un autre, sur le ruisseau de la Gazoune pour limiter les problématiques d'érosion de sols volcaniques très fragiles. Une zone humide a été protégée, ainsi que le ruisseau qui en est issu pour limiter la dégradation des sols.
- Ségur-les-Villas : en lien avec le site Natura 2000 Tourbières et zones humides du Nord-Est du massif cantalien,
 - . un projet d'abreuvement commun à trois exploitants agricoles
 - . un point de franchissement de ruisseau ont permis d'éviter la fréquentation directe du cours d'eau par les bêtes et les engins. Le ruisseau de la Gazelle est ainsi préservé des impacts physiques et voit ses berges restaurées.
- Besse-et-Saint-Anastaise : l'installation de six abreuvoirs dans une estive a permis de préserver une mare d'altitude, les sources du ruisseau de l'Eau verte, ainsi qu'une zone humide. Les travaux seront bénéfiques à l'ensemble du cours d'eau.



➤➤ MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT TERRITORIAL « SOURCES DE LA DORDOGNE SANCY ARTENSE »

Le Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense est désormais dans sa 4^e année de mise en œuvre, l'occasion de faire un bilan à mi-parcours des actions engagées et de redéfinir les actions à réaliser pour la fin de la programmation.

Accompagnement de porteurs de projet

Dans le cadre de l'animation du contrat, le Syndicat mixte du Parc apporte un appui à des porteurs de projets dans leurs actions, comme par exemple :

- les communautés de communes Dômes Sancy Artense et Sumène Artense pour la mise en œuvre de travaux de restauration de la ripisylve et d'aménagements de points d'abreuvement et de franchissements de rivières (Mortagne et du Beautourne, Tialle, Tact, Taurons, Gabacut)
- le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne ayant mis en place une « Cellule d'assistance technique zones humides » à disposition des propriétaires et usagers de zones humides, pour leur gestion durable et la réalisation de travaux de préservation et de restauration.



Marquage de la Leucorrhine douteuse pour le suivi de ses déplacements et le repérage de ses dortoirs nocturnes territorial

➤ OBJECTIF CHARTE

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité
2.2.1.2 Mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire

➤ LOCALISATION

Communautés de communes Dômes Sancy Artense, Massif du Sancy, Sumène Artense, Hautes terres

➤ PARTENAIRES

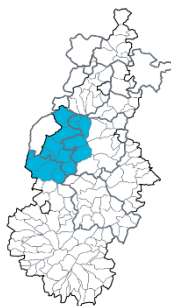
Chambres d'agriculture du Puy-de-Dôme et du Cantal, Bio 63, FRCIVAM, FDAAPPMA du Puy-de-Dôme et du Cantal, CEN Auvergne, EPIDOR et financeurs ci-dessous

➤ FINANCEUR

Agence de l'eau Adour Garonne, Départements du Puy-de-Dôme et du Cantal, communes et communautés de communes, Syndicat mixte du Parc

➤ CONTACT

Elodie Mardiné | 04 73 65 64 11 | imardine@parcdesvolcans.fr



Le Syndicat mixte du Parc, maître d'ouvrage

Trois opérations structurantes ont été menées par le Syndicat mixte du Parc :

- une étude de restauration de la continuité écologique des rivières concernant 8 obstacles permettant d'envisager la suppression de seuils désormais sans usage
- une étude de restauration d'une ravine d'érosion d'origine anthropique au niveau du captage d'eau potable de Saint-Donat dans la Réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy ; elle a permis de définir les travaux qui seront portés par la commune de Saint-Donat et les démarches de demandes d'autorisation.
- des études initiées concernant des espèces patrimoniales (notamment les libellules). La plus importante a permis de capturer, marquer (avec des codes sur les ailes) et recapturer des Leucorrhines douteuses afin de comprendre leur cycle de vie entre les sites favorables (tourbières).

Bilan à mi-parcours

Cette évaluation a porté sur l'engagement technique et financier des actions du contrat territorial, de 2017 à 2019. Il montre que 68% des actions prévues ont été réalisées, consommant 39% de l'enveloppe prévue.

Les 22 maîtres d'ouvrages ont permis par exemple :

- la lutte contre les pollutions : la construction de 3 nouvelles stations d'épuration, la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales sur 2 600 ha, la réalisation de 110 diagnostics d'exploitations et 22 travaux de stockage des effluents agricoles, des travaux d'alimentation en eau potable sur 2 captages
- la restauration du bon état écologique des cours d'eau et milieux aquatiques : la mise en œuvre de 39 points d'abreuvement et de franchissement, le rétablissement de la continuité écologique sur 4 sites, l'inventaire de zones humides sur un bassin et la restauration de 35 ha de zones humides, l'étude de 2 lacs naturels, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et l'acquisition de 11 ha de milieux sensibles à préserver
- en termes d'animation : 4 postes au titre de la coordination, de l'animation agro-environnementale et des techniciens de rivière, le suivi de la qualité de l'eau sur 11 stations et des populations piscicoles sur 9 stations.

➔ Transition énergétique et aménagement de l'espace

Territoire de moyenne montagne, le Parc des Volcans d'Auvergne fait face à une vulnérabilité énergétique importante : chauffage proportionné à la rigueur climatique, faible performance énergétique du bâti, déplacements fréquents liés à l'éloignement des centres bourgs et agglomérations périphériques.

La priorité est donc de **RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS** d'énergie et les émissions des gaz à effet de serre, tout en contribuant à l'effort national de production d'énergie renouvelable dans le respect des sensibilités patrimoniales rappelées dans la charte.

Au-delà de la transition énergétique à opérer, une maîtrise qualitative de l'évolution des espaces bâtis est nécessaire pour limiter au maximum les impacts sur l'environnement, lutter contre la banalisation des singularités du paysage, optimiser les services publics et favoriser un développement économique durable. Les acteurs publics sont donc amenés à prendre en compte ces enjeux dans leurs projets d'aménagement et d'**URBANISME**.

Pour contribuer à leurs démarches, le Syndicat mixte du Parc propose des opérations pilotes, implique des structures de conseils et accompagne également des porteurs de projets, notamment en apportant des connaissances et un appui important aux élus locaux. Grâce à des approches qualitatives et la mobilisation d'outils pertinents (comme l'Atelier Rural d'Urbanisme), il cherche à favoriser leur qualité, efficacité et efficience. Il s'agit, en 2020, des actions suivantes :

- ✚ bilan de la programmation « Territoire à Énergie Positive et Croissance Verte » du Parc des Volcans d'Auvergne
- ✚ étude et mobilisation en faveur de la trame noire
- ✚ finalisation d'une expérimentation d'un dispositif de covoiturage dynamique entre Rochefort-Montagne et Clermont-Ferrand
- ✚ réalisation d'un diagnostic énergétique du territoire
- ✚ animation de l'Atelier Rural d'Urbanisme
- ✚ accompagnement de projets d'urbanisme de planification
- ✚ conception d'un plan de paysage « Chaîne des Puys - faille de Limagne »
- ✚ conception d'un plan de paysage « Vallée de la Rhue / Val de Sumène »
- ✚ actualisation et valorisation de l'inventaire du petit patrimoine bâti non protégé.





BILAN DE LA PROGRAMMATION « TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE ET CROISSANCE VERTE » DU PARC DES VOLCANS D'Auvergne

Lauréat de l'appel à projet « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) en 2016, le Syndicat mixte du Parc a permis à 88 collectivités du territoire de bénéficier près de 2 millions d'euros, soit 50 à 80% de leurs investissements engagés dans le cadre d'opérations visant l'un de ces trois objectifs : rénovation énergétique de bâtiments publics, promotion des mobilités durables et préservation de la biodiversité des espaces publics. Par ailleurs, des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) dédiés aux territoires TEPCV ont été attribués pour des projets particulièrement ambitieux de rénovation thermique des écoles du Mont Dore et de Saint-Chamant et de plusieurs bâtiments publics à Vic-sur-Cère pour une valeur de 800 000 euros.

Amélioration thermique des bâtiments publics

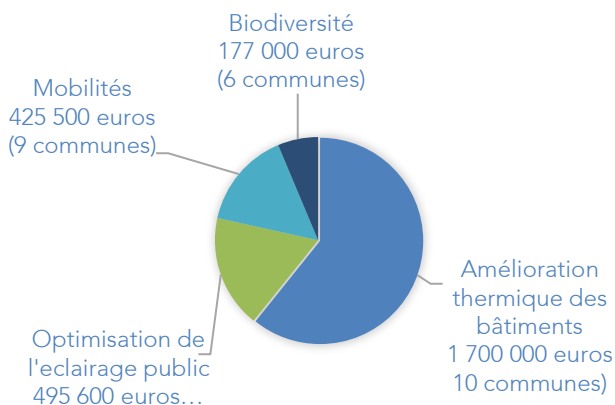
Ce poste d'investissement a permis le changement de plusieurs centaines d'huisseries, l'isolation de combles et le changement d'énergie de chauffage dans une dizaine de bâtiments communaux. Les bâtiments bénéficiaires ont été en majorité des écoles, mais aussi des hébergements touristiques et des services de proximité. Les économies d'énergie générées après travaux sont significatives.

Des projets de mobilités plus économes en émissions de CO²

Le programme a permis de financer des actions structurantes et innovantes avec l'aménagement d'aires de covoiturage, l'installation de bornes de recharge rapide de véhicules électriques, l'achat de véhicules électriques de service. Ces actions témoignent de la volonté de développer des mobilités moins polluantes et d'accompagner les nouvelles pratiques en proposant des équipements adaptés.



Borne de recharge installée sur une aire de covoiturage à Volvic



Des opérations en faveur de la biodiversité

Une grande variété de projets de collectivités souhaitant initier ou renforcer des opérations en faveur de la biodiversité a été subventionnée. Certaines communes se sont engagées dans l'opération zéro'phyto.

De même, la question de l'éclairage public a été largement traitée dans le cadre du programme, avec en particulier l'installation de nombreuses horloges astronomiques. Les opérations permettent des gains en termes d'économies d'énergie en optimisant les pratiques et les équipements et en réduisant les pollutions lumineuses néfastes à la biodiversité.

Ce volet a été réalisé grâce un partenariat actif avec les deux syndicats d'énergie du Cantal et du Puy-de-Dôme.

Cette programmation d'actions et de travaux s'étant achevée en 2020, le Syndicat mixte du Parc préparera en 2021 un document de synthèse pour le diffuser aux collectivités et partenaires du territoire et ainsi valoriser des initiatives en faveur de la transition énergétique.



OBJECTIF CHARTE

2.2.2.1. Economiser l'énergie en priorité

LOCALISATION

88 communes du Parc bénéficiaires

PARTENAIRES

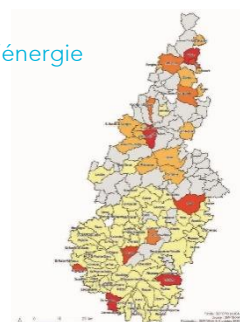
Aduhme

FINANCEUR

Etat : TEPCV (2 x 500 000 euros) et CEE (800 000 euros)

CONTACT

Virginie Delage
04 73 65 64 19
vdelage@parcdesvolcans.fr



➤➤➤ ÉTUDE ET MOBILISATION EN FAVEUR DE LA TRAME NOIRE

Le Syndicat mixte du Parc s'est engagé en 2020 dans un Contrat Vert et Bleu avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, pour lequel il est maître d'ouvrage. Ce programme prévoit notamment de réaliser un « Diagnostic et un plan d'actions en faveur de la trame noire », dans le but de réduire les pollutions lumineuses nuisant aux enjeux écologiques et énergétiques du territoire.

L'installation de nombreuses horloges astronomiques - financées notamment grâce au programme « Territoire à Énergie Positive et Croissante Verte » - facilitera fortement l'ajustement de l'éclairage public dans l'optique de réduire son impact sur la biodiversité.

Engagement de l'étude

L'année 2020 a été consacrée à la préparation de cette étude :

- recueil d'informations concernant ce type d'opérations grâce à un travail d'enquête auprès des autres PNR engagés dans des opérations trame noire
- montage des dossiers de demande de subvention auprès du conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et de la DREAL
- rédaction du marché public pour sélectionner un prestataire spécialisé sur ses questions

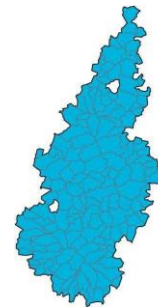
En octobre, le bureau d'études Terroïko pour un montant a été sélectionné pour une prestation à venir de 24 180 euros TTC subventionnée par la DREAL (à 70%) et la Région Auvergne Rhône-Alpes (4 700 euros) en fonctionnement.

➤ OBJECTIF CHARTE

2.1.2.4 Développer une politique active en faveur des espèces à enjeux - disposition

➤ LOCALISATION

territoire du Parc



➤ PARTENAIRES

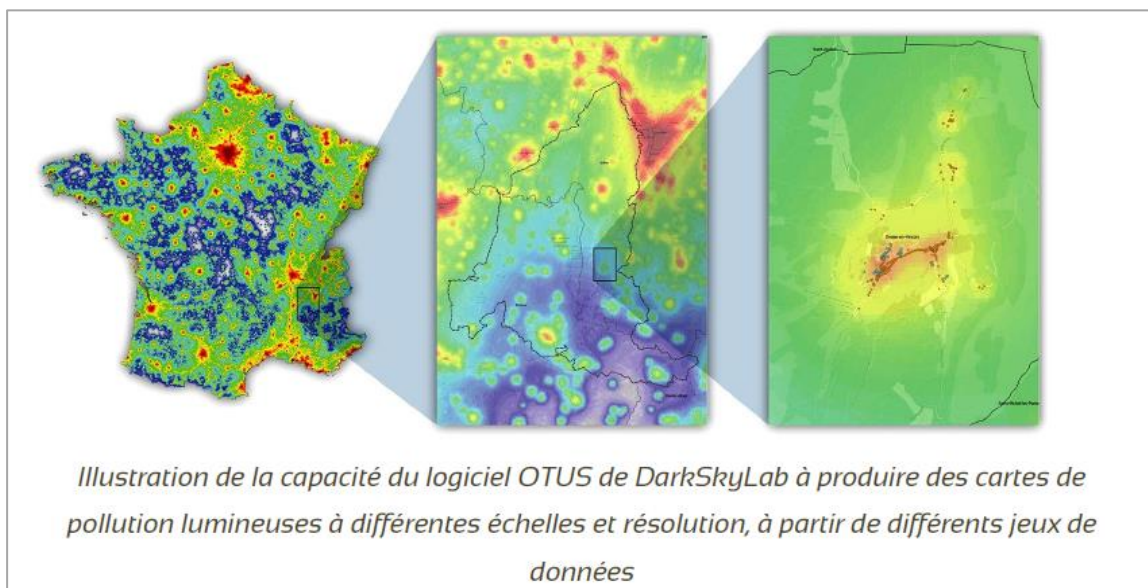
SDEC, SIEG, ANPCEN, IPAMAC

➤ FINANCEUR

DREAL et région Auvergne Rhône-Alpes

➤ CONTACT

Virginie Delage | 04 73 65 64 19
vdelage@parcdesvolcans.fr



➤➤➤ RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

Dans le cadre du bilan évaluatif mené en 2019 à mi-parcours de la mise en œuvre de la charte du Parc, ainsi que du réajustement de la stratégie du Syndicat mixte du Parc pour la période 2020 » 2025, l'Aduhme a été mandatée pour réaliser un diagnostic énergétique du territoire classé Parc naturel régional. L'objectif était de faire le point sur le niveau atteint par le territoire en matière d'économie d'énergie, de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergies renouvelables.

Il s'agit également d'influencer le choix des actions que pourrait entreprendre le Syndicat mixte du Parc durant les années à venir et de contribuer aux politiques des intercommunalités qui s'investissent sur ces questions.

Actualiser le bilan énergétique du territoire

Dans la charte du Parc, ses signataires se sont fixés les objectifs suivants à l'horizon 2025 :

- réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre
- réduire de 30 % les consommations d'énergie.
- augmenter de 30 % la part de production d'énergies renouvelables.

Cette ambition a été déterminée au regard d'un bilan établi à partir de données recueillies et analysées par l'Aduhme, en 2009. Avec la fusion des Régions en 2016 et de leurs observatoires de l'énergie - basés sur des systèmes de mesures et d'analyse distincts -, il devenait nécessaire de pouvoir se référer à un bilan énergétique actualisé du territoire.

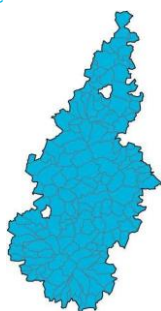
➤ **OBJECTIF CHARTE**
2.2.2.1. Economiser l'énergie en priorité

➤ **LOCALISATION**
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

➤ **PARTENAIRES**
Aduhme

➤ **FINANCEUR**
Etat 80%,
Syndicat mixte du Parc

➤ **CONTACT**
Virginie Delage | 04 73 65 64 19
vdelage@parcdesvolcans.fr



L'école du Mont-Dore entièrement rénovée grâce aux crédits du programme TEPCV mobilisé par le Parc des Volcans d'Auvergne



Les résultats du nouveau diagnostic énergétique du Parc

Ce bilan énergie-climat a été établi sur la période 2012 » 2018, à l'échelle du Parc et de chaque intercommunalité, selon les critères suivants :

- sources des émissions de gaz à effet de serre
- type de consommation d'énergie
- productions d'énergie renouvelables sur le territoire
- flux et stockage carbone.

Principales évolutions observées de 2012 à 2017 :

	Parc des Volcans d'Auvergne	Région Auvergne Rhône-Alpes
Émissions de GES	-4 %	-5 %
Consommation d'énergie finale	-4 %	-2 %
Production totale d'ENR	+8 %	+4 %

Taux de dépendance énergétique en 2017: 73 % (contre 76 % en 2012).

Il apparaît des tendances allant dans le sens souhaité, mais selon des niveaux nettement inférieurs aux objectifs fixés dans la charte du Parc. A noter : le stockage important de carbone sur le territoire (notamment sur les zones de prairies permanentes, les tourbières et les forêts matures).

Ces données feront l'objet de présentations aux intercommunalités du territoire et permettront d'alimenter les orientations et les actions du Syndicat mixte du Parc pour les 6 prochaines années, grâce à la mise en place d'une commission Energie.



© SMPNRVA

➤➤➤ ANIMATION DE L'ATELIER RURAL D'URBANISME

Depuis 2013, le Syndicat mixte du Parc anime l'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU) : un collectif technique fédérant une quinzaine de partenaires intervenant gratuitement dans le domaine de l'urbanisme durable, du paysage et des patrimoines. Cet outil propose une ingénierie mutualisée aux communes et EPCI ayant approuvé la charte 2013 » 2025 du Parc.

En 2020, l'ARU a fait l'objet d'une évaluation dans la perspective de son renouvellement pour la période 2021 » 2023.

Redéfinir collectivement les priorités

A l'occasion du bilan évaluatif mené en 2019, à mi-parcours de la mise en œuvre de la charte du Parc, le Syndicat mixte du Parc a redéfini son positionnement général vis-à-vis du territoire. L'évaluation de l'ARU et la redéfinition de ses missions prioritaires en matière d'accompagnement des projets d'urbanisme se sont inscrites dans cette nouvelle stratégie.

En effet, suite à un questionnaire de satisfaction réalisé en 2019 auprès des communes bénéficiaires de l'ARU, l'année 2020 a été l'occasion de rencontrer les partenaires pour tirer collectivement le bilan de l'outil depuis sa création en 2013.

L'objectif était de mobiliser les partenaires dans la définition de nouvelles priorités pour la période 2021 » 2023.

Redéfinir collectivement les priorités

Afin d'optimiser sa qualité d'intervention et d'apporter plus de connaissances sur les enjeux locaux, de renforcer l'aide méthodologique et la valorisation des initiatives locales, il a été collectivement fait le choix de rééquilibrer l'intervention de l'ARU sur les deux domaines d'actions suivants :

- la formation et la sensibilisation, avec :
 - . l'organisation et la proposition de journées techniques, ainsi que d'ateliers participatifs
 - . la préparation et diffusion de supports pédagogiques communs...
- le conseil et l'accompagnement des collectivités à la définition de leurs projets :
 - . documents de planification (SCoT, PLU/PLUi...)
 - . urbanisme pré-opérationnel (dans la définition des besoins identifiés par la collectivité : choix du site, délais, budget alloué, planning...).

En 2021, ces modalités d'interventions feront l'objet d'un nouveau conventionnement entre les partenaires de l'ARU qui souhaitent potentiellement y associer les antennes départementales de l'Association des Maires de France et de l'Association des Maires Ruraux de France.

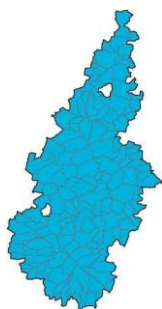
A noter : en 2020, l'ARU a poursuivi l'accompagnement technique de projets engagés, notamment celui de l'éco-quartier de Menet.

➤ OBJECTIF CHARTRE

2.3.1.2 Mettre en synergie les structures de conseils au sein d'un « atelier rural d'urbanisme » pour renforcer l'accompagnement des collectivités locales

➤ LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



➤ PARTENAIRES

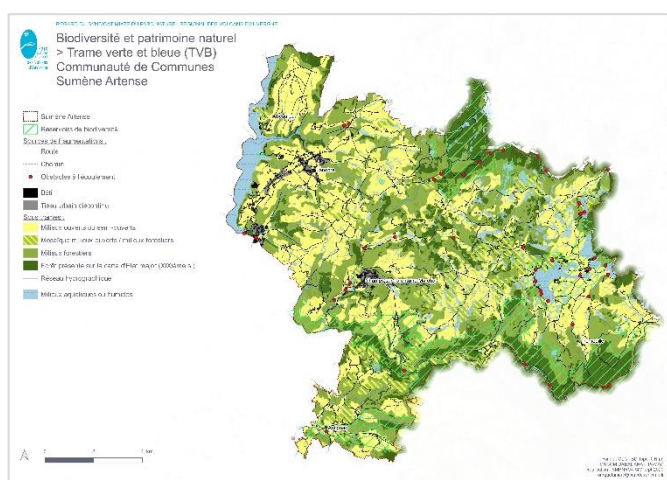
Région et DREAL Auvergne Rhône-Alpes, DDT, CAUE, Chambres d'agriculture et STAP du Cantal et du Puy-de-Dôme, SMAF, Aduhme, bailleurs sociaux

➤ FINANCEUR

Syndicat mixte du Parc

➤ CONTACT

Julien Majdi | 04 73 65 64 05
jmajdi@parcdesvolcans.fr



Matérialisation de la Trame Verte et Bleue de la Communauté de communes Sancy Artense

➤➤➤ ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS D'URBANISME DE PLANIFICATION

Conformément aux Codes de l'urbanisme et de l'environnement, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les dispositions de la Charte du Parc. Afin de faciliter la traduction de ces dispositions à l'échelle locale, le Syndicat mixte du Parc assure le suivi et accompagne l'élaboration / la révision des Schémas de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme (intercommunaux) et cartes communales. Il intervient en amont des projets : rédaction et présentation du Regard du Parc (porter à connaissance), aide à la rédaction des cahiers des charges et, lors des phases de consultation, participation aux COPIL, sensibilisation et expertise.

Porter à connaissance

Le Regard du Parc a été élaboré en 2020 pour contribuer à la préparation des deux documents d'urbanisme suivants :

- le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Sumène-Artense communauté (63)
- le Plan Local d'Urbanisme en révision de la commune de Saint-Nectaire (63)

Cet outil présente aux collectivités s'engageant dans ces projets :

- les dispositions de la charte du Parc relatives à l'urbanisme, à l'aménagement et au paysage
- les enjeux spécifiques au territoire.

Ce travail de suivi et d'accompagnement des documents de planification est aussi l'occasion pour le Syndicat mixte du Parc de promouvoir de nouvelles formes d'urbanisme : plus sobre, circulaire et plaçant la biodiversité au cœur du projet.

➤ OBJECTIF CHARTE

2.3.2.1 Prendre en compte transversalement les différents enjeux au sein des projets d'urbanisme

➤ LOCALISATION

Territoire du Parc

➤ PARTENAIRES

Région et DREAL
Auvergne Rhône-Alpes,
DDT, CAUE, Chambres
d'agriculture et STAP du Cantal
et du Puy-de-Dôme,
SMAF, Aduhme

➤ FINANCEUR

Syndicat mixte du Parc

➤ CONTACT

Julien Majdi | 04 73 65 64 05
jmajdi@parcdesvolcans.fr

Suivi et avis

Le suivi régulier et l'aide à la préparation des documents d'urbanisme a été assuré par le Syndicat mixte du Parc pour les projets suivants :

- Plans Locaux d'Urbanisme intercommunal de :
 - . Sumène-Artense Communauté (15)
 - . Saint-Flour Communauté (15)
 - . Hautes Terres Communauté (15)
 - . Riom-Limagne et Volcans (63)
 - . Mond'Arverne communauté (63)
- Plans Locaux d'Urbanisme de :
 - . Clermont Auvergne Métropole (63)
 - . Saint-Sauves-d'Auvergne (63)
 - . Besse-et-Saint-Anastaise (63)
 - . Chambon-sur-Lac (63)
 - . Volvic (63)
 - . Laveissière (15).

Enfin, conformément au Code de l'urbanisme, en tant que Personne Publique Associée, le Syndicat mixte du Parc a rendu un avis sur les documents d'urbanisme suivants :

- Schémas de Cohérence Territorial :
 - . Est Cantal (15)
 - . Haut Cantal Dordogne (15)
- Carte communale de la commune du Falgoux (15).

Dans ce cadre, il vérifie notamment la compatibilité du projet avec les engagements inscrits dans la Charte du Parc.



Le village de Tournemire (15)

»»» CONCEPTION D'UN PLAN DE PAYSAGE « CHAÎNE DES PUYs - FAILLE DE LIMAGNE »

L'une des missions de l'équipe mutualisée de gestion de la Chaîne des Puy - faille de Limagne est d'aider les élus des collectivités situées dans le Bien inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO à intégrer au mieux les enjeux paysagers et environnementaux dans leurs politiques d'aménagement. Outre l'accompagnement de leurs documents d'urbanisme, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage portée par le Département du Puy-de-Dôme, il leur est proposé l'élaboration à compter de 2020 d'un plan paysage pour transcrire et problématiser spatialement ces enjeux, les approfondir sur la base d'un récit partagé et permettre leur appropriation par l'ensemble de la population.

Évoluer vers une perception partagée et une appropriation des enjeux du paysage

La conscience des paysages exceptionnels de la Chaîne des Puy-faille de Limagne est globalement partagée par les habitants et acteurs situés dans le périmètre du Bien inscrit : élément de fierté locale, totem symbolique, nature de proximité, repère paysager et attraction touristique majeure. Cependant, on observe un manque de conscience du fait que le paysage est le produit des activités individuelles et collectives : tout un chacun est « producteur de paysage » dans ses choix d'implantation du bâti, de ses activités économiques, de ses loisirs...

Afin de faire converger les points de vue et parfois intérêts divergents, il est nécessaire de favoriser une vision commune et équilibrée du territoire en s'accordant sur un projet collectif. Or, les efforts de valorisation déployés jusqu'à présent ont souvent été perçus par les acteurs locaux comme :

- des contraintes ou une surprotection
- ou, à l'inverse, comme un dévouement au tourisme au détriment des autres activités.

Face à des démarches pouvant être perçues comme trop verticales, l'élaboration du plan de paysage se veut être une réponse adaptée pour « horizontaliser » la gestion du site. Pour cela, la concertation menée en 2020 pour son élaboration doit amener à une réappropriation collective du territoire autour de la valorisation des atouts locaux.



Campagne et espaces de vie environnant la Chaîne des Puy à l'Ouest

Privilégier la prise en compte des enjeux d'aménagement du territoire

Initié sur un territoire vaste, le plan de paysage traite nécessairement de problématiques larges et transversales. Le Bien fait déjà l'objet de politiques sectorielles (tourisme, biodiversité...) qui portent leur fruit. Cependant, les thématiques de l'urbanisme et d'aménagement ne sont pas actuellement pensées à l'échelle du Bien, ce qui ne contribue pas suffisamment à sa valorisation alors que ces questions d'aménagement apparaissent comme un véritable enjeu identifié pour la qualité des paysages.

Les acteurs du territoire sont sensibilisés au fait que la résolution de certaines questions implique une réflexion allant au-delà de celles des documents d'urbanisme. Ainsi, le plan de paysage a pour ambition d'apporter une réponse collective et transversale à l'échelle du territoire, portant sur la maîtrise de l'urbanisation, l'intégration des infrastructures, le traitement des points noirs paysagers, et plus généralement sur l'ensemble des thèmes de l'aménagement et du cadre de vie.

➤ OBJECTIF CHARTE

2.1.1.4 Révéler les spécificités géomorphologiques structurantes et/ou originales du paysage

➤ LOCALISATION

Communes de la Chaîne des Puy - faille de Limagne

➤ PARTENAIRES

Partenaires de la gestion du Bien inscrit au Patrimoine mondial

➤ FINANCEURS

Département du Puy-de-Dôme
Région Auvergne Rhône-Alpes

➤ CONTACT

Romain Chalaye | 04 73 65 64 18
rchalaye@parcdesvolcans.fr



»»» CONCEPTION D'UN PLAN DE PAYSAGE « VALLÉE DE LA RHUE / VAL DE SUMÈNE »

A travers la réalisation d'un Plan de paysage, le Syndicat mixte du Parc a souhaité décliner de manière opérationnelle, et à une échelle locale, les grandes orientations de la charte 2013 » 2025 et du Schéma paysager (2010) du Parc.

Au service des élus, cet outil permet d'appréhender le paysage comme une ressource et un levier pour le développement local. Concertée entre les différents acteurs (élus, habitants, jeunes publics, entrepreneurs ...), il contribue au projet de territoire.

L'aboutissement d'une fine concertation

Le Syndicat mixte du Parc a lancé en mai 2018 son Plan de paysage « Vallée de la Rhue - Val de Sumène ». Pour ce faire, un collectif d'architectes et de paysagistes a été choisi pour animer et réaliser ce travail à travers plusieurs dispositifs participatifs basés sur le thème du voyage. La démarche a permis d'aboutir à la définition de 6 Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) sous la bannière commune des ressources du territoire et de ses paysages :

- OQP transversale « La maison du projet » : anticiper la gouvernance et le pilotage des projets
- OQP n° 1 « Mettez-vous à table ! » : relocaliser la production et la consommation des produits alimentaires
- OQP n°2 « Installez-vous au coeur des villages ! » : réinvestir et redynamiser les centres villageois
- OQP n°3 « Arrêtez-vous à tous les coins de Rhue ! » : réactiver le programme culturel et touristique d'interprétation du patrimoine
- OQP n°4 « Allez en forêt ! » : réimplanter les savoir-faire forestiers et une petite économie du bois
- OQP n°5 « Montez aux lacs ! » : initier un projet écotouristique en site inscrit à visée d'excellence environnementale.

Balade paysagère à Saint-Etienne-de-Chomeil (15)



Principales étapes de travail en 2020

- Juillet 2020 : envoi par courrier des documents finaux de la première étape d'élaboration du Plan de paysage aux 9 communes et 2 intercommunalités concernées (livret de synthèse, posters des 6 objectifs de qualité paysagère, synthèse des actions envisagées).
- 8 octobre : réunion technique avec la DDT15, les Communautés de communes Pays Gentiane et Sumène-Artense, pour échanger sur les propositions d'actions du plan de paysage et leur mise en œuvre, ainsi que concernant l'organisation du prochain comité de pilotage.

Ces réunions ont permis aux collectivités de s'approprier le document en vue de sa déclinaison opérationnelle au sein :

- de leurs projets de territoire respectifs
- d'autres contractualisations liées aux plans de relance initiés par les services de l'Etat (ORT Petites Villes de Demain et CRTE principalement).

➤ OBJECTIF CHARTE

2.1.1.4 Révéler les spécificités géomorphologiques structurantes et/ou originales du pays

➤ LOCALISATION

Communauté de communes Pays Gentiane et Sumène-Artense,
Communes : Antignac, Champs-sur-Tarentaine, Condat, Menet, Montboudif, Riom-ès-Montagne, Saint-Amandin, Saint-Etienne-de-Chomeil et Trémouille



➤ PARTENAIRES

Région et DREAL Auvergne Rhône-Alpes, DDT, CAUE, Chambres d'agriculture du Cantal, SCoT Haut-Cantal Dorgne

➤ FINANCEUR

Région et DREAL Auvergne Rhône-Alpes, programme LEADER Volcans d'Auvergne



➤ CONTACT

Julien Majdi | 04 73 65 64 05
jmajdi@parcdesvolcans.fr

➤➤➤ ACTUALISATION ET VALORISATION DU PETIT PATRIMOINE BÂTI NON PROTÉGÉ

Un premier inventaire du petit patrimoine bâti non protégé a été réalisé par le SMPNRVA entre 1990 et 1995. Depuis 2013, une démarche a été menée pour actualiser, compléter et numériser l'ensemble des données inventoriées.

L'objectif est de fournir des informations aux collectivités et associations locales. La connaissance et la préservation du patrimoine vernaculaire contribuent à l'amélioration du cadre de vie, à la mise en lumière de l'histoire des lieux et des paysages et participent au développement du territoire.

Une convention établie fin 2019 avec la Fondation du Patrimoine contribuera à ce projet.

||||| Moyens mobilisés et choix du territoire

Réalisé de 2013 à 2018, l'inventaire du petit patrimoine bâti poursuivait 3 objectifs :

1. constituer une base de données numérisée
2. transmettre les données aux acteurs locaux
3. stimuler les projets de valorisation et de restauration.

Le nombre d'objets recensés sur les 147 communes du Parc est très important, soit environ 5 500 objets de nature diverse (croix, fours, lavoirs, fontaines...) identifiés.

Suite à la convention signée entre le Syndicat mixte du Parc et la Fondation du Patrimoine, un partenariat renforcé s'est engagé avec la fondation en 2020.

Ce partenariat a donné lieu notamment à la réalisation d'un programme ambitieux visant la restauration de fontaines, d'abreuvoirs, de lavoirs et de fours à pains à Ceyssat.

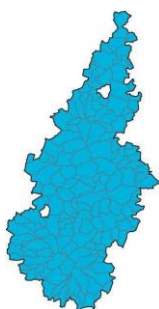
➤ OBJECTIF CHARTE
3.4.2.2 Maintenir et diversifier l'usage de la pierre volcanique dans l'architecture locale

➤ LOCALISATION
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

➤ PARTENAIRES
CAUE et UDAP du Cantal et du Puy-de-Dôme, DRAC Auvergne Rhône-Alpes, Fondation du patrimoine

➤ FINANCEUR
Syndicat mixte du Parc

➤ CONTACT
Julien Majdi | 04 73 65 64 05
jmajdi@parcdesvolcans.fr



Signature le 13 décembre 2019 de la convention avec la Fondation du patrimoine



© Eve Hilaire

➔ Soutien d'activités durables actrices de l'identité patrimoniale du Parc

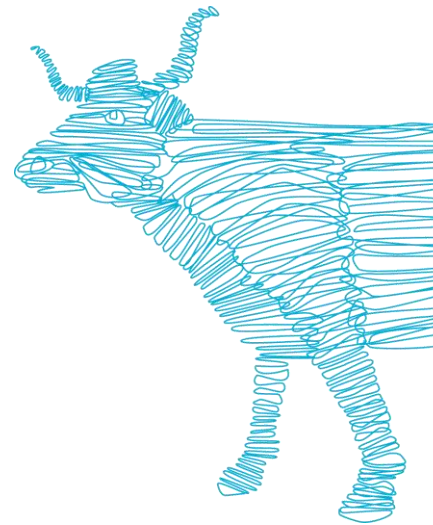
Le Parc des Volcans d'Auvergne est un vaste territoire qui se singularise par la quantité et la qualité de son herbe, une forte biodiversité, le caractère remarquable des paysages, la richesse de formes architecturales, la diversité de savoir-faire et de matériaux locaux, l'omniprésence de l'eau et de la forêt...

Ces particularités sont autant de ressources et de contextes qui ont permis à des activités de devenir aujourd'hui emblématiques des Volcans d'Auvergne et motrices de l'économie locale :

AGRICULTURE, ACCUEIL TOURISTIQUE, mais aussi exploitation de la **PIERRE VOLCANIQUE**... constituent des secteurs d'emplois importants ancrés dans le Parc qui valorisent des ressources locales fondatrices du classement du Parc.

A travers plusieurs actions, le Syndicat mixte du Parc accompagne des professionnels de ces secteurs d'activités, les incitant à adapter et mutualiser leurs pratiques pour s'inscrire dans une économie durable : il s'agit de diminuer les impacts sur l'environnement, de mieux valoriser le caractère patrimonial des productions, de développer une plus-value économique locale, ainsi que de faire progresser les échanges et liens sociaux autour des savoir-faire locaux. Les principales interventions en 2020 du Syndicat mixte du Parc ont été les suivantes :

- accompagnement de l'association « Sauvegarde de la race Ferrandaise » pour sa valorisation économique et promotion
- animation et actualisation des outils de découverte du Parc, à destination des visiteurs
- conception d'un stand de promotion du Parc
- valorisation d'une itinérance interparcs en Massif central
- mise en avant de produits, savoir-faire locaux, spécificités patrimoniales et d'offres de randonnées dans la Boutique du Parc
- qualification de produits, savoir-faire et services du territoire
- préservation et valorisation de forêts patrimoniales du Parc
- animation du programme LEADER Volcans d'Auvergne 2015 » 2020



➤➤➤ ACCOMPAGNEMENT DE L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE LA RACE FERRANDAISE POUR SA VALORISATION ÉCONOMIQUE ET PROMOTION

La race Ferrandaise, originaire des deux parties montagneuses du Puy de Dôme, (Chaîne des Puys / Monts Dore et monts du Livradois-Forez), était menacée de disparition à la fin des années 70. En 1977, soutenus par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et l'Institut de l'Élevage, les éleveurs se sont mobilisés pour créer l'association de sauvegarde de la race bovine Ferrandaise. Grâce aux actions de conservation et de relance de la race, le cheptel Ferrandais s'est renouvelé et les effectifs sont remontés de manière importante. L'association est aujourd'hui à un tournant qui la place sur des objectifs de valorisation.

Aux côtés de l'association

Depuis de nombreuses années, le Syndicat mixte du Parc accompagne l'association pour la sauvegarde de la race bovine ferrandaise dans sa gestion au quotidien.

Depuis 2018, les syndicats mixtes des Parcs Livradois-Forez et Volcans d'Auvergne, l'EDE 63 sont partenaires de l'association Ferrandaise pour la mise en place d'un plan d'actions construit autour de 4 axes :

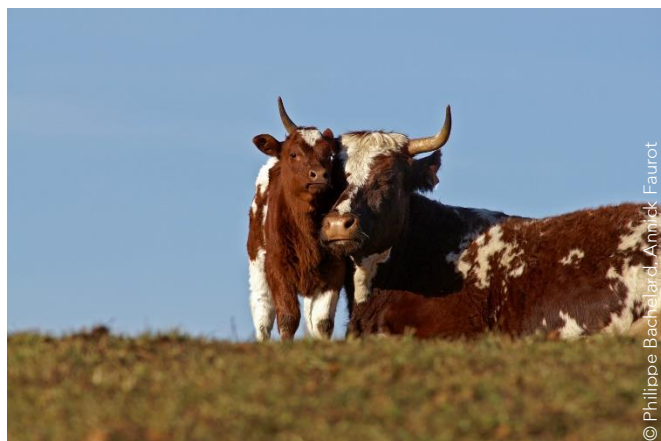
- mieux connaître les éleveurs et les élevages Ferrandais pour identifier les pistes de travail prioritaires
- augmenter le cheptel en maintenant une génétique « race pure » variable et saine pour préserver et développer la race
- valoriser les produits pour assurer un avenir à l'élevage Ferrandais
- mettre à jour et développer les supports de communication pour mieux promouvoir la race.

Vers un nouveau partenariat

Dans le cadre de ce plan d'actions, un mi-temps d'animation était assuré par l'EDE 63 et l'autre par les syndicats mixtes des Parcs Livradois Forez et Volcans d'Auvergne.

Cette démarche n'ayant pas pu être pérennisée par l'EDE 63, l'association Ferrandaise a décidé d'embaucher elle-même une personne pour coordonner et faire avancer ses projets.

Pour redéfinir des modalités de travail en commun, une nouvelle convention de partenariat a été préparée par l'association et les 2 parcs.



Vache de race Ferrandaise

➤ OBJECTIF CHARTRE

3.1.1.1 Proposer des produits issus de filières courtes, valorisant les ressources et savoir-faire propres du territoire

➤ LOCALISATION

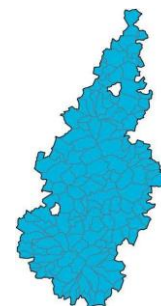
Parcs naturels régionaux des Volcans d'Auvergne et Livradois Forez

➤ PARTENAIRES

Association pour la sauvegarde de la Ferrandaise, SMPNRLF

➤ CONTACT

Stéphanie Fortin
04 73.65.64.16
sfortin@parcdesvolcans.fr



➤➤ ANIMATION ET ACTUALISATION DES OUTILS DE DÉCOUVERTE DU PARC, À DESTINATION DES VISITEURS

Élaborée en 2018, la stratégie de communication touristique du Syndicat mixte du Parc a pour objectif de positionner de façon claire et attractive le territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et de proposer une communication partagée pour porter collectivement l'identité de ce territoire.

Dans cet esprit, la documentation touristique a été mise à jour, le compte Instagram animé et de nouveaux outils réalisés pour faire rayonner l'image du Parc : vidéos pour les réseaux sociaux, édition d'un livre de recettes...

Documentation touristique

Depuis 2012, le Syndicat mixte du Parc met à disposition des visiteurs un livret de découvertes qui propose toutes les informations pratiques pour (re)découvrir et parcourir autrement. Comme chaque année :

- l'offre de sentiers d'interprétation a été renouvelée en partenariat avec les différents acteurs du territoire
- le guide Nature en poche a été enrichi avec une page présentant les bons comportements à avoir en présence d'un chien de protection de troupeaux.

En effet, cette problématique est devenue importante sur les différents massifs du Parc. Cette page a été élaborée en partenariat avec « Patouch'aux troupeaux », l'association des utilisateurs de chiens de protection en Massif Central.

Ce petit guide, ne pouvant être imprimé en quantité suffisante pour répondre à la demande, a été imprimé au format A4 et pelliculé pour être mis à disposition des visiteurs dans tous les bureaux d'accueil des offices de tourisme du territoire.

- Le flyer sur les randonnées proposées au départ de la Maison du Parc a été mis à jour.
- Enfin, afin de montrer l'appartenance au territoire parc, une page Parc a été proposée comme tous les ans aux offices de tourisme et aux guides en faisant la demande.

Malgré le contexte sanitaire, l'une des deux traditionnelles Bourses aux documents proposées par les conseils départementaux a pu être organisée le 30 juin 2020 à la Maison du Parc de Montlosier.

Ce moment d'échanges des documentations émanant des différentes structures a également permis aux participants de mieux connaître le site de Montlosier et l'offre proposée par le Parc des Volcans d'Auvergne.



PATOU AU TRAVAIL

Les troupeaux sont parfois accompagnés d'un chien de protection veillant à leur sécurité. Pour assurer sa mission, il peut s'approcher de vous en aboyant et se montrer impressionnant.

- > Restez calme, arrêtez-vous et parlez-lui doucement en détournant le regard.
- > Ne partez pas en courant et évitez les grands mouvements avec un bâton. Ne lui jetez rien.
- > Ne criez pas et n'essayez pas de l'amadouer avec de la nourriture ou de le caresser.
- > Contournez tranquillement et largement le troupeau.
- > Le chien vous suivra peut-être un moment, ne vous inquiétez pas.

Ensemble, respectons le travail des bergers !

➤ Plus d'informations sur www.parcdesvolcans.fr/patou

Compte Instagram

Lancée en mai 2018, la page du Parc compte 6 500 abonnés en décembre 2020. Cette progression naturelle est intéressante car ce réseau est réputé pour avoir une croissance organique faible.

Le taux d'engagement (nombre d'internautes qui ont aimé, partagé, commenté ou cliqué sur une publication par rapport au nombre total de gens qui ont vu cette publication) est satisfaisant, environ 20%.

Grâce au financement du programme LEADER Volcans d'Auvergne, le Parc a bénéficié d'un accompagnement technique pour le lancement du compte par Bertrand Soulier, webcoach.

Vidéos

Financées par le programme LEADER Volcans d'Auvergne, deux vidéos ont été réalisées en 2020 afin de promouvoir l'image du Parc des Volcans d'Auvergne sur les réseaux sociaux :

- un film sur la Marque Valeurs Parc (193 400 vues)
- un 4^e clip recette pour valoriser les produits marqués (207 100 vues).

Par ailleurs, réalisé en 2019, le film *Osez les Volcans d'Auvergne* devait être diffusé en mai à Vulcania à l'occasion d'une grande soirée partenariale. Compte tenu du contexte sanitaire, le Syndicat mixte du Parc a malheureusement dû annuler cette soirée. Cependant, grâce à la mobilisation des partenaires, la diffusion de la version 33 minutes a eu lieu le 24 juillet en séance vidéo sur la page Facebook d'Auvergne Tourisme et a été vue 231 100 fois dans les semaines suivantes. Le teaser utilisé pour les vœux 2020 a été vu 261 800 fois.

Livre recette

Publié aux éditions Marabout, le livre « Itinéraire gourmand dans les Parcs naturels régionaux – Recettes de chef, producteurs et produits locaux » permet de découvrir les trésors gustatifs de 49 parcs naturels régionaux : entre découverte des territoires et livre de recettes. C'est Laurent Trochon, chef à la Grange aux fleurs à Champs-sur-Tarentaine qui a relevé le défi de représenter le Parc des Volcans d'Auvergne en mettant à l'honneur la gentiane, la viande Salers et le miel. Cet ouvrage est disponible dans toutes les librairies et à la Maison du Parc.

OBJECTIF CHARTE

3.2.1.3 Adapter le contenu de la promotion touristique, maîtriser la signalétique des produits et des offres

LOCALISATION

Territoire du Parc

PARTENAIRES

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, offices de tourisme du territoire

Pour le film Osez : Fondation Landestini, Auvergne thermale, Société des eaux de Volvic

FINANCEUR

Lancement du compte Instagram, clips recette et film sur la Marque : programme LEADER Volcans d'Auvergne



Film Osez : Auvergne Destination Volcans, Marque Auvergne, Office de tourisme Terra Volcana, Caisse d'Epargne

CONTACT

Marie Fauchon | 04 73 65 64 31
mfauchon@parcdesvolcans.fr



➤➤➤ CONCEPTION D'UN STAND DE PROMOTION DU PARC

Dans le cadre de la participation à des événements locaux ou représentations institutionnelles et/ou promotionnelles, le Syndicat mixte du Parc a souhaité disposer d'un stand Parc avec différents modules à assembler en fonction de l'espace disponible, intérieur ou extérieur. L'objectif est de pouvoir identifier facilement le Parc dans le cadre de manifestations grand public.

Un espace et mobilier à l'image du Parc

Pour permettre une identification rapide du Parc, il semblait indispensable de se munir d'une tente pour être présent lors de manifestations extérieures. Le choix s'est porté sur une tente gonflable faisant 5m x 5m, dans l'esprit de celle d'Auvergne Destination Volcans afin d'assurer une complémentarité avec ce partenaire.

Randonnée dans les Monts du Cantal, site de Montlosier, producteur de fromage et vaches Salers dans le Cézallier sont représentés sur les murs. Selon la configuration du site, les murs peuvent être installés pour être visibles de l'intérieur ou de l'extérieur.

Un comptoir pliable personnalisé avec une photo d'ambiance du massif cantalien a été commandé.

Un mur d'images permet de proposer un fond de stand esthétique lors de manifestations intérieures mais aussi lors de signature de convention. Recto-verso, le visuel peut être choisi selon le lieu de la manifestation avec d'un côté le Lac des Bordes de Compains dans le Cézallier avec le massif du Sancy en fond et de l'autre le site de Codebos Soutro à Cheylade avec le massif cantalien en arrière plan.

Enfin, différentes flammes ont été réalisées pour signaler la présence du Parc et jaloner le cheminement jusqu'au stand. Le slogan Osez les Volcans d'Auvergne est mis en avant sur certaines flammes, sur d'autres ce sont les randonnées sur des sentiers balisés, les producteurs locaux ou encore les races locales avec une brebis Rava qui sont présentés.

Flammes marquant l'entrée de la Maison du Parc (Montlosier) ➤➤➤



Ces différents outils de promotion ont pu être acquis grâce à la participation financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de son Plan pluriannuel d'investissements.



Le stand du Parc des Volcans d'Auvergne installé au Mont-Dore

➤ OBJECTIF CHARTE

3.2.2 Développer les pratiques éco-responsables au sein des activités de pleine nature et maîtriser les conditions de circulation des véhicules motorisés de loisirs

➤ LOCALISATION

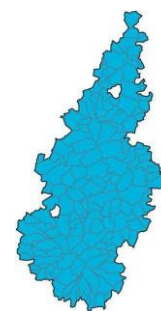
Territoire du Parc

➤ FINANCEUR

Région Auvergne Rhône-Alpes, Syndicat mixte du Parc

➤ CONTACT

Marie Fauchon | 04 73 65 64 31
mfauchon@parcdesvolcans.fr



➤➤➤ VALORISATION D'UNE ITINÉRANCE INTERPARCS EN MASSIF CENTRAL

Depuis 2016, la stratégie Tourisme d'IPAMAC s'est réorientée vers l'itinérance conformément à la politique impulsée par le Commissariat de Massif du Massif Central. Le projet de valorisation d'une Itinérance Interparcs en Massif central s'avère donc une opportunité pour le développement d'une offre « Zéro carbone » permettant la découverte du territoire du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne.

Découvrir 4 Parcs naturels régionaux

Au regard de la quasi continuité des territoires des Parcs naturels régionaux Haut-Languedoc, Aubrac, Grands Causses et Volcans d'Auvergne, est apparue l'opportunité de créer une itinérance liant ces 4 territoires d'exception. Pour le Parc des Volcans d'Auvergne, le projet est également de contribuer à revitaliser le GR4.

Une étude confiée par IPAMAC au cabinet KIPK Consultants pour le repérage de l'itinéraire et l'évaluation de la faisabilité sur le terrain a pu :

- démontrer le réel intérêt du projet : il n'existe pas en effet, à ce jour, de véritable itinérance Interparcs à l'échelle française, européenne
- recommander de s'inspirer du « Grand Sentier » : situé au Canada, cette itinérance se présente non pas comme un but, mais comme un moyen de trouver la promesse d'une naturalité consubstantielle à l'image « parcs naturels », ainsi que le contact avec la nature, les Hommes, les territoires ...

Ce produit s'adresse à une clientèle plus jeune (20 - 35 ans / 35 - 50 ans), plutôt diplômée, essentiellement urbaine ou peu expérimentée sur la pratique d'itinérance voire de randonnée.

➤ OBJECTIF CHARTE

3.2.2.2 Développer les pratiques éco-responsables au sein des activités de pleine nature et maîtriser les conditions de circulation des véhicules motorisés de loisirs

➤ LOCALISATION

Territoire du Parc

➤ PARTENAIRES

IPAMAC

➤ FINANCEUR

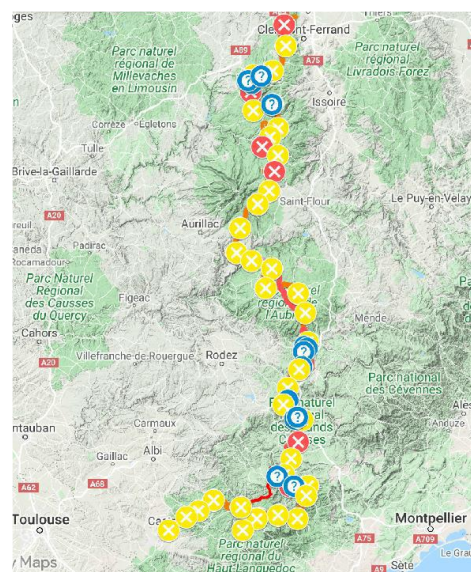
FEDER Massif central

➤ CONTACT

Eve Alcaïde | 04 71 22 22 10 |
ealcaide@parcdesvolcans.fr

L'itinérance interparcs en chiffres

- . 4 PNR, 750 km (277 km dans le Parc des Volcans d'Auvergne)
- . 3 sites UNESCO, 3 RNN,
- . découverte de 18 fromages, 28 lacs...
- . 42 étapes (16 dans le Parc des Volcans d'Auvergne) de moyenne 15 à 20 km pour un marcheur



La traversée du Parc des Volcans d'Auvergne

Sur le tronçon du Parc des Volcans d'Auvergne, le plus long de l'itinérance InterParcs, conçu comme la « Grande Traversée pédestre du Parc des Volcans », il s'agira de faire découvrir le territoire par l'intime et le lien au volcanisme :

- privilégier la rencontre des acteurs locaux, des producteurs, des races locales, des animaux sauvages...
- faire prendre conscience de la richesse des sols, de la qualité de l'herbe... et inviter à consommer les produits locaux mis en valeur.

Le projet sera également l'occasion de renforcer le lien entre les maisons de Parcs, les réserves naturelles, les maisons de site, mais aussi les élevages, les produits qui en sont issus....

➔➔➔ MISE EN AVANT DE PRODUITS, SAVOIR FAIRE LOCAUX, SPÉCIFICITÉS PATRIMONIALES ET D'OFFRES DE RANDONNÉES DANS LA BOUTIQUE DU PARC

La maison du Parc accueille les visiteurs, locaux ou touristes de passage, avec l'objectif de leur faire découvrir les spécificités patrimoniales du Parc des Volcans d'Auvergne et les actions menées par le Syndicat mixte du Parc. Elle dispose également d'une boutique, à la fois vitrine pour les producteurs et artisans du territoire et occasion pour les visiteurs d'acquérir un souvenir de leur séjour.

Des conditions particulières d'ouverture

Du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19, la maison du Parc n'a pas pu ouvrir à partir des vacances de printemps comme les années précédentes. La période d'ouverture de 2020 s'est étendue du 15 juin au 30 septembre. Des protocoles sanitaires ont été mis en place pour assurer la sécurité de tous : port du masque obligatoire, utilisation de gel hydroalcoolique, circulation maîtrisée, espace limité à 10 visiteurs, entrée et sortie différenciées.

Une ouverture en continu de juin à août a été testée. Les résultats sont positifs avec une fréquentation constante dans ce créneau horaire. Au final, 15 340 visiteurs ont été accueillis en 2020, contre 19 894 en 2019 sur la saison globale (14 734 de juin à septembre 2019).

A période égale, la maison du Parc a connu une légère hausse de fréquentation de 7,6% en 2020 (+ 22,9 % en juillet, - 2,8 % en août et + 6,7 % en septembre).

Provenance des visiteurs :

- essentiellement du Puy-de-Dôme, ce qui encourage la poursuite de la démarche d'appropriation de la maison du Parc entreprise auprès des habitants
- d'autres régions françaises qui complètent le panel de visiteurs très largement français en cet été 2020 : Rhône-Alpes, Loire Atlantique et Région parisienne
- principalement de Belgique, Allemagne, Suisse, Pays-Bas et Espagne (comme les années précédentes), soit 7,7% d'étrangers en 2020 malgré la situation sanitaire défavorable.



© SMPNRVA MCR

➔➔➔ Ecocup estampillé
« Osez les Volcans
d'Auvergne »

Résultats financiers

Le chiffre d'affaires de la boutique pour 2020 s'élève à 38 639,69 euros ce qui représente une baisse d'environ 9 000 euros par rapport à l'an dernier. Cependant, on observe dans le détail :

- une hausse de 15 % sur le 1^{er} trimestre
- une baisse de 66 % sur le 2^e trimestre (confinement, puis non autorisation de réouverture)
- une hausse de 5 % sur le 3^e trimestre (pleine saison)
- une baisse de 57 % sur le 4^e trimestre (fermeture en octobre, puis nouveau confinement).

Au final, pendant les périodes d'ouverture ou de travail en présentiel, la boutique a enregistré de légères hausses qui suivent la hausse de fréquentation déjà observée en 2019.

Les produits les plus vendus sont les produits de consommation immédiate (glaces, boissons, café...). Ceux qui rapportent le plus en termes de chiffre d'affaires sont les produits alimentaires de manière générale. Toutefois, les autres gammes de produits (topoguides, cartes IGN, artisanat, ouvrages, souvenirs...) enregistrent également de belles ventes.

➤ OBJECTIF CHARTE

3.2.1.3 Adapter le contenu de la promotion touristique, maîtriser la signalétique des produits et des offres

➤ LOCALISATION

Aydat

➤ PARTENAIRES

Offices de tourisme,
partenaires touristiques

➤ FINANCEUR

Syndicat mixte du Parc

➤ CONTACT

Marie-Clarence Rogier I C

64 26

mcrogier@parcdesvolcans.fr



➤➤➤ QUALIFICATION DE PRODUITS, SAVOIR-FAIRE ET SERVICES DU TERRITOIRE

La marque Valeurs Parc est un réel outil de valorisation de producteurs, artisans et restaurateurs... et autres professionnels du territoire. Cependant, après une longue expérience du Parc des Volcans d'Auvergne dans ce domaine, celui-ci fait toujours le constat du manque de visibilité de cet outil et de la lourdeur de sa gestion. Il apparaît donc utile d'étudier l'opportunité de proposer une qualification plus appropriée par les acteurs locaux, plus évocatrice de l'attractivité du territoire et plus simple à attribuer.

Vers des partenariats à développer

La démarche qualifiante envisagée doit reposer sur les valeurs constantes et fondamentales du Parc pour sa contribution au développement économique : dimension humaine, ancrage territorial, environnement préservé et valorisé.

Par contre, pour simplifier ses exigences en termes de cahier des charges, l'une des modalités étudiée est de s'associer à d'autres labels garantissant la qualité de leurs offres. Les produits alimentaires étant les premiers ciblés par le projet, le Syndicat mixte du Parc a mené une enquête auprès de onze réseaux agricoles en 2020 : Bio 63, Bio 15, Nature et Progrès, Éleveurs autrement, Conseils départementaux du Puy-de-Dôme et du Cantal, Chambres départementales d'agriculture du Puy-de-Dôme et du Cantal, Civam, association La Jonquille et Accueil Paysans.

Avant d'envisager ce lien en termes de qualification, le sondage de ces réseaux avait pour but d'identifier :

- leurs actions de promotion / communication / sensibilisation
- leurs attentes et leurs besoins en la matière, pouvant déboucher sur un partenariat avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Au final, l'enquête a révélé un réel intérêt de ces réseaux à développer un partenariat avec le Syndicat mixte du Parc, notamment pour la mise en place d'actions communes telles que :

- la structuration de circuits de proximité sur le territoire
- l'organisation de marchés à thème (producteurs locaux, marché de Noël...),
- la promotion du Parc
- la valorisation de filières émergentes
- la préparation de supports pédagogiques sur le thème de la biodiversité
- la valorisation de pratiques alternatives des éleveurs en matière d'alimentation et de soins...

Le rapprochement avec ces réseaux de producteurs a ainsi confirmé :

- le rôle attendu du Syndicat mixte du Parc : accompagner, soutenir, valoriser, coordonner, fédérer
- l'importance d'envisager la nouvelle qualification dans le cadre d'une démarche collective d'échanges, de réciprocité constructive, d'entraide et de cohésion entre institutions publiques et privées.



Des pâtisseries traditionnelles du Parc : les croquants

➤ OBJECTIF CHARTE

3.1.1.1 Proposer des produits issus de filières courtes, valorisant les ressources et savoir-faire propres du territoire

➤ LOCALISATION

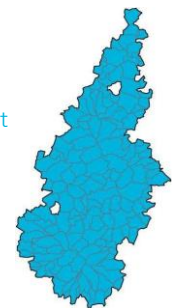
Territoire du Parc naturel

➤ PARTENAIRES

Bio 63, Bio 15, Nature et Progrès, Éleveurs autrement, Conseils départementaux du Puy-de-Dôme et du Cantal, Chambres départementales d'agriculture du Puy-de-Dôme et du Cantal, Civam, association La Jonquille et Accueil Paysans

➤ CONTACT

Stéphanie Fortin | 04 73 65 64 16
sfortin@parcdesvolcans.fr



➤➤➤ PRÉSERVATION ET VALORISATION DE FORÊTS PATRIMONIALES DU PARC

Afin de préserver et de gérer durablement les forêts du Parc, il était nécessaire de localiser et de caractériser les enjeux écologiques, historiques et culturels en présence.

Un porter à connaissance de ces patrimoines auprès des propriétaires et gestionnaires doit par la suite être réalisé. Dans cette perspective, le travail de mise en place d'une trame de vieux bois à l'échelle du Parc s'est poursuivi. Une étude spécifique a été menée sur les forêts du bassin versant de l'Alagnon dans le cadre du Contrat Territorial Vert et Bleu Alagnon porté par le SIGAL.

En parallèle, le Syndicat mixte du Parc poursuit son implication dans le programme « Forêts anciennes » porté par l'association Inter PARcs du MAssif Central.

Trame forestière

Le Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne a été finalisé et validé en commission permanente de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Il intègre un volet « Trame forestière » qui se décline en 10 actions portées par 6 maîtres d'ouvrage différents.

Déployées sur la période 2020 » 2025, elles viendront abonder la politique du Syndicat mixte du Parc sur la préservation des forêts patrimoniales. Celui-ci est maître d'ouvrage de 4 actions dont celle visant à assurer une gouvernance locale sur la thématique forestière.

L'identification et la caractérisation des forêts biologiquement matures, sur le territoire commun au Parc et au territoire du Contrat Territorial Vert et Bleu Alagnon ont été réalisées. Un plan d'actions et un porter à connaissances destinés aux propriétaires et gestionnaires forestiers ont été produits.

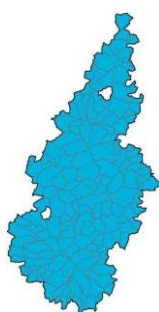
➤ OBJECTIF CHARTE
2.1.2.1 Améliorer et structurer la connaissance des espèces et des milieux naturels terrestres et aquatiques

➤ LOCALISATION
Territoire du Parc

➤ PARTENAIRES
IPAMAC, ONF, CBNMC, CRPF, COFOR, DDT 63, CEN Auvergne, SIGAL

➤ FINANCEUR
Syndicat mixte du Parc, FEDER Massif Central, Région Auvergne Rhône-Alpes, FNADT, CGET, IPAMAC

➤ CONTACT
Luc Belenguier | 04 73 65 64 12
lbelenguier@parcdesvolcans.fr



Partenariats

Le volet 3 du programme « Forêts anciennes » porté par l'Inter PARcs du MAssif Central a été monté en lien avec les autres parcs du Massif Central.

En particulier sont prévus :

- l'élaboration d'un module de formation à destination des étudiants en formation forestière (niveau Bac pro et BTS)
- la réalisation d'une étude de localisation des forêts publiques d'intérêt écologique ne relevant pas du régime forestier, en partenariat avec l'Office National des Forêts et l'association des Communes Forestières.

La collaboration avec l'Office National des Forêts, lors des rédactions d'aménagement forestier, s'est poursuivie. Deux forêts dans le Cantal et deux dans le Puy-de-Dôme font l'objet d'échanges particuliers voire de diagnostics écologiques complémentaires.



Forêts du bassin versant de l'Alagnon étudiées en 2020

»» ANIMATION DU PROGRAMME LEADER VOLCANS D'Auvergne 2015 » 2020

L'année 2020 a été une année de fonctionnement en vitesse de croisière pour le programme LEADER des Volcans d'Auvergne. La vidéo « Brut » a été réalisée sur le 2ème semestre, mais ne sera diffusée qu'en 2021. Elle aura été marquée par le départ au premier trimestre de l'animateur Puy de Dôme, et la crise sanitaire COVID -19 qui a impacté le travail lors du premier confinement.

Animation

La crise sanitaire COVID-19, ayant conduit à 2 mois de confinement total a limité les conditions d'accès et de suivi des dossiers, ainsi que la rencontre des porteurs de projets. L'équipe technique LEADER du Syndicat mixte du Parc a toutefois poursuivi l'accompagnement des porteurs de projet dans le montage des demandes de subvention et des demandes de paiement.

Par ailleurs, les élections municipales de 2020 et les modifications des représentants des communautés de communes qui ont suivi n'ont pas permis d'organiser de comité de programmation en fin d'année. Il n'y a donc eu qu'un seul comité en février 2020.

Une vidéo, prévue en 2019, a été réalisée en septembre 2020. Sa vocation est de dresser un bilan du programme et d'informer le territoire que le Parc est présent pour accompagner les porteurs de projets du territoire. La diffusion est prévue en 2021.



Tournage de la vidéo de promotion du programme LEADER Volcans d'Auvergne par « Vincent Tiphine »

OBJECTIF CHARTE

3.5.1.1 Proposer aux porteurs de projets un accompagnement adapté et stimulant

LOCALISATION

Territoires du GAL Volcans d'Auvergne

PARTENAIRES

Région Auvergne Rhône-Alpes (autorité de gestion des fonds européens), Agence de Service et de Paiement (organisme payeur), 8 Communautés de communes, Départements, Chambres consulaires du Cantal et du Puy-de-Dôme

FINANCEUR Programme LEADER Volcans d'Auvergne

CONTACT Ève Alcaïde | 04 71 22 22 10 (Cantal)
04 73 65 64 00 (Puy-de-Dôme) | leader@parcdesvolcans.fr

Enveloppe financière

Fin 2020, le montant total des dossiers programmés s'élevait à 2 251 048 euros (soit 51% de la maquette initiale). 4 328 715 euros (98% de la maquette initiale) sont désormais fléchés sur des projets à venir ou déjà réalisés, 74 dossiers étant effectivement payés, pour un montant total de 1 627 668 euros.

Suite aux différents retards pris, un délai supplémentaire de 2 ans a été attribué aux Groupements d'Actions Locaux pour terminer le programme LEADER. La programmation peut donc être réalisée jusqu'à mi 2022 et les paiements, jusqu'à mi 2025.

De ce fait et au vu des nouveaux projets recensés, il paraît opportun de redemander l'enveloppe complémentaire (895 792 euros). Déjà validée par le Bureau du Parc, cette proposition sera présentée en janvier 2021 au comité de programmation LEADER.

Par ailleurs, afin de préparer la programmation suivante, la sollicitation d'une enveloppe de transition sera étudiée pour les 2 années supplémentaires.





⇒⇒⇒ Gouvernance et gestion du Syndicat mixte du Parc

© Marc Saqot

Le classement du Parc des Volcans d'Auvergne est le fruit de la mobilisation des élus des 147 communes du territoire, de leurs groupements, de la Région Auvergne Rhône-Alpes, des Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, ainsi que de nombreux partenaires institutionnels et techniques (services d'Etat, socioprofessionnels). Une motivation commune : préserver et valoriser les patrimoines remarquables et fragiles du Parc.

Dans la mise en oeuvre de ce **PROJET DE TERRITOIRE**, le Syndicat mixte du Parc les accompagne de différentes manières :

- au travers de diverses animations, il sensibilise le public aux enjeux de préservation et valorisation des patrimoines naturels, paysagers et culturels du territoire, ainsi qu'aux valeurs propres aux parcs naturels régionaux : respect, proximité, mesure, solidarité, exemplarité...
- pour aider au montage de projets dans le respect du développement durable, il conseille, accompagne, fédère des acteurs, facilite la synergie entre partenaires
- pour entraîner les collectivités dans des démarches innovantes et exemplaires, il propose des opérations pilotes et assure la gestion de sites naturels fragiles pour lesquels il est mandaté.

A noter en 2020, les démarches particulières suivantes :

- la préparation du projet de restructuration du site de Montlosier, siège du Parc des Volcans d'Auvergne
- la conduite d'une réflexion avec le Conseil scientifique du Parc sur « L'eau et le changement climatique, gérer la ressource, gérer les risques »
- la mise en oeuvre d'actions dans le cadre du partenariat avec l'agglomération porte clermontoise.



➤➤➤ PRÉPARATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION DU SITE DE MONTLOSIER, SIÈGE DU PARC DES VOLCANS D'Auvergne

La stratégie Cap 2025 du Syndicat mixte du Parc, ainsi que l'inscription de la Chaîne des Puys - faille de Limagne au Patrimoine mondial amènent le Syndicat mixte du Parc à repenser le positionnement et les conditions d'accueil de la Maison du Parc.

..... L'esquisse d'un projet d'ampleur

La réflexion menée en 2020 consiste à proposer que le siège du Syndicat mixte du Parc devienne une vitrine des usages et modes de gestion du Patrimoine mondial et des territoires du Parc et, à ce titre :

- joue un rôle d'accueil et d'information en tant que Porte d'entrée Sud du Bien inscrit par l'UNESCO
- propose aux habitants, visiteurs et groupes (scolaires, entreprises...) des offres de découverte in situ, ainsi qu'en lien et en réseau avec d'autres sites d'accueil.

Cette ambition amène ainsi à s'interroger en termes de :

- liens à développer avec les grands sites d'accueil du territoire afin de créer une expérience commune « Parc des Volcans »
- destination à repenser des bâtiments et des espaces d'accueil pour viser une meilleure fonctionnalité et attractivité du site :
 - . espaces d'accueil et d'information en tant que Maison du Parc et Porte Sud du Patrimoine mondial
 - . siège administratif, atelier technique, archives
 - . boutique, hébergement marchand / gîte d'étape / zone de bivouac
 - . ateliers pédagogiques, salle de conférence
- scénographie à renouveler pour valoriser le site de Montlosier, la valeur universelle de la Chaîne des Puys - faille de Limagne inscrite à l'UNESCO, les patrimoines du Parc, ainsi que des actions menées par le Syndicat mixte du Parc, en incluant des nouvelles technologies respectueuses des milieux et des usages
- de réaménagement des extérieurs : à adapter aux besoins des visites et aux nouvelles pratiques, dont la mobilité douce (stationnement, cheminements pour la distribution des bâtiments et à partir du site)
- de gestion du domaine et de ses différents milieux et usages (agricoles, forestiers, aquatiques, accueil des publics et activités de pleine nature) : à poursuivre, mais dans une perspective davantage expérimentale, reproductible et transmissible, telle une vitrine des usages et modes de gestion du territoire Parc.

..... Premières études menées en 2020

Pour préparer un projet, plusieurs études ont été réalisées :

- une étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage : l'objectif était de mieux comprendre les enjeux du site et de préparer le règlement d'un concours afin de choisir une équipe de maîtrise d'œuvre en charge de la définition des travaux à mener et équipements à installer (type, contenus...) en termes architectural, paysager et scénographique.
- Une étude structurale et thermique des bâtiments devant :
 - . guider les choix à opérer ultérieurement en termes d'amélioration énergétique
 - . vérifier les capacités de portance des bâtiments en cas de changement de destination des usages actuels.

Sur la base des conclusions de ces études, en fonction d'hypothèses d'accueil du public et de mise en valeur de la propriété, un projet de réaménagement et de restructuration du site a été préparé. Il permettra au Bureau et au Comité syndical du Parc de se projeter en termes de fonctionnement des équipements et de choix quant au financement des travaux (emprunt adapté aux capacités financières du Syndicat mixte du Parc et cofinancements). Dès que la décision des élus sera actée, un concours de maîtrise d'œuvre sera lancé en 2021.



Le site de Montlosier, siège du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Contenu scénographique

Un travail important a été mené sur le contenu scénographique, l'objectif étant de permettre aux visiteurs sur le site :

- de comprendre le territoire Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne :
 - * au plan physique, historique, naturel et humain – culturel
 - * vis-à-vis des trois échelles géographiques s'emboîtant :
 - . le domaine de Montlosier : son histoire naturelle et humaine, qui fait résonance avec le reste du territoire : des éruptions volcaniques, sa transformation par le Comte de Montlosier, puis par le Syndicat mixte du Parc
 - . le Patrimoine mondial Chaîne des puys / faille de Limagne : sa formation (phénomène de rifting avec création d'un océan et autres phénomènes géologiques associés), ses spécificités et enjeux pour mieux découvrir et respecter le site
 - . l'ensemble du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne : ses patrimoines naturels, paysagers (notamment volcaniques) et culturels, ses 5 régions naturelles, les acteurs qui y vivent et y travaillent (en lien avec les produits de la boutique), ainsi que les actions du Syndicat mixte du Parc
- de passer un moment de détente, tout en s'amusant, apprenant, prenant le temps, déambulant, explorant et suscitant la curiosité...
- de trouver des informations et des produits sur ce que le Parc recommande : visite de sites et de musées, randonnées, produits, animations...
- d'être accueilli et guidé, tout au long de la visite en intérieur et extérieur par le Comte de Montlosier, ancien propriétaire du domaine, personnage précurseur de la volcanologie du territoire, agronome, forestier, esprit éclairé... qui a fait évoluer le site pour le rendre productif et a modelé ce paysage.

Initiation d'une mise en réseau avec des structures d'accueil touristique

Des échanges organisés en 2020 par le Département du Puy-de-Dôme ont permis d'échanger autour de l'idée d'une communication commune entre les différentes portes d'entrées Patrimoine mondial. Un stage porté par la Communauté de communes Riom Limagne et Volcans a développé sur ce sujet.

En développant les contacts, ce type de réflexion sera étendue en 2021 à d'autres sites d'accueil du territoire Patrimoine Mondial et du Parc des Volcans d'Auvergne, dont des porteurs de projets souhaitant développer des activités cohérentes avec les objectifs du site de Montlosier (Office de tourisme de Mond'Arverne communauté, entreprises envisageant des incentives...).

Recherche de financement des travaux

Au vu du pré-chiffrage des travaux (pouvant se monter jusqu'à environ 3 900 000 euros hors taxe) et de la capacité d'emprunt du Syndicat mixte du Parc, des demandes de subventions ont été déposées fin 2020 auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes (au titre du Plan Pluriannuel d'Investissement notamment), ainsi qu'auprès de l'Etat dans le cadre du Plan de relance (pré-ciblage, en attente des Appels A Projets). Ces demandes seront affinées et complétées en 2021.

➤ **OBJECTIF CHARTE**
4.1.1.1 Adapter les interventions et l'exemplarité des actions du Syndicat mixte du Parc

➤ **LOCALISATION**
Aydat (siège du Syndicat mixte du Parc)

➤ **PARTENAIRES**
Département du Puy-de-Dôme, Région Auvergne Rhône-Alpes, Offices de tourisme et partenaires touristiques

➤ **FINANCEUR**
Etudes 2020 : Syndicat mixte du Parc, programme LEADER Volcans d'Auvergne

➤ **CONTACT**
Christine Montoloy | 04 73 65 64 03
cmontoloy@parcdesvolcans.fr



➤➤ CONDUITE D'UNE RÉFLEXION AVEC LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PARC SUR « L'EAU ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, GÉRER LA RESSOURCE, GÉRER LES RISQUES »

En 2020, des réunions de travail et échanges entre l'équipe technique du Syndicat mixte du Parc et les membres du Conseil scientifique du Parc ont permis de définir une thématique majeure à traiter en 2020 et 2021. Elle porte sur un enjeu phare lié au contexte climatique et aux spécificités du territoire : « l'eau et le changement climatique, gérer la ressource, gérer les risques ».

La préparation d'une réflexion sur un sujet à fort enjeu

Au regard des changements climatiques déjà observés sur le territoire, des difficultés qu'ils engendrent pour l'activité d'élevage et par ailleurs des enjeux de maintien de la biodiversité du territoire, le Conseil scientifique et la Direction « Préservation et Valorisation des Patrimoines Naturels » du Syndicat mixte du Parc proposent de développer un nouveau thème de travail : « l'eau et le changement climatique, gérer la ressource, gérer les risques », en plaçant la dimension agricole au centre de la question.

Lors d'une réunion de travail organisée le 14 septembre 2020 au siège du Syndicat mixte du Parc, les participants se sont entendus sur l'importance de :

- prendre en considération à la fois la dimension biotechnique et les Sciences Humaines et Sociales
- tenir compte de l'acceptabilité sociale des solutions qui pourront être suggérées
- répondre au besoin d'accompagnement des acteurs du territoire.

En termes d'objectifs, la réflexion doit conduire le Conseil scientifique et le Syndicat mixte du Parc à co-construire un argumentaire sur des bases fonctionnelles du cycle de l'eau, qui permette :

- de sensibiliser, d'informer les acteurs sur la diminution de la ressource en eau et ses conséquences sur les pratiques agricoles
- d'apporter des réponses techniques sur le terrain aux questions des agriculteurs quant aux usages de l'eau : quelles pratiques pour mieux l'économiser ? Faut-il et comment stocker l'eau? ...
- pour le Syndicat mixte du Parc, de formuler des avis sur des projets de création d'infrastructures dans le cadre de saisines administratives d'autres collectivités (étude d'incidence, ICPE...).



Réunion d'échanges entre l'équipe du Syndicat mixte du Parc et le Conseil scientifique du Parc le 14 septembre 2020,

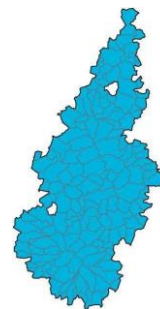
➤ **OBJECTIF CHARTE**
4.1.1.1 Adapter les interventions et l'exemplarité des actions du Syndicat mixte du Parc

➤ **LOCALISATION**
Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

➤ **PARTENAIRES**
Membres du Conseil scientifique du Parc

➤ **FINANCEUR**
Syndicat mixte du Parc, Europe

➤ **CONTACT**
Aurélien Bazin | 04 73 65 64 03
abazin@parcdesvolcans.fr



➤➤➤ MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DANS LE CADRE DU PARTENARIAT DÉFINI AVEC L'AGGLOMÉRATION PORTE CLERMONTOISE

Dans le cadre de la convention dite « agglomération porte » adoptée par Clermont Auvergne Métropole et le Syndicat mixte du Parc fixant des axes de travail en commun, un avenant a été adopté pour reconduire en 2020 un certain nombre d'actions menées par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et financées par la métropole à hauteur de 50 000 euros.

Gestion de la fréquentation in situ et conciliation des usages en Chaîne des Puy faille de Limagne

Pour la mise en œuvre du plan de gestion de la Chaîne des Puy - faille de Limagne inscrite au Patrimoine mondial, la cellule mutualisée de gestion du Syndicat mixte du Parc et du Département du Puy-de-Dôme a vu ses objectifs renforcés dans les domaines suivants et pour lesquels les interventions bénéficient à Clermont Auvergne Métropole :

- la conciliation des usages, l'information des publics, la surveillance du site et la veille écologique
- l'accompagnement des collectivités dans la mise en place d'un urbanisme et le portage d'opérations d'aménagements de qualité
- la conduite d'opérations d'aménagement intégré des édifices géologiques.

Clermont Auvergne Métropole participe au financement des postes à hauteur de 15 000 euros.

Par ailleurs, devant la montée en puissance des activités de pleine nature, la canalisation de la fréquentation sur des sites et itinéraires adaptés (susceptibles de supporter des pratiques sportives sans porter atteinte à l'environnement) est devenue une nécessité. Pour y contribuer, le Syndicat mixte du Parc a été mandaté pour préparer une cartographie de ces itinéraires dont l'édition (papier ou numérique) est prévue en 2021. En 2020, le Syndicat mixte du Parc a rassemblé et vectorisé tous les itinéraires balisés existants et inventorié les réglementations des activités de pleine nature du site.

Le financement correspondant de Clermont Auvergne Métropole s'est élevé à 10 000 euros.



Conseil par un garde nature dans la Chaîne des Puy - faille

Actions pédagogiques

Plusieurs actions du Syndicat mixte du Parc ont bénéficié à des élèves de Clermont Auvergne Métropole :

- « Métropolitaines en herbe » consistant en l'organisation d'échanges pédagogiques entre les enfants de 18 classes primaires et collèges de territoires contrastés de la métropole et du Parc. Dans ce cadre, les classes découvrent leur environnement proche et échangent par binôme entre secteurs.
- « Un berger dans mon école » permettant à des élèves de découvrir et comprendre l'activité agricole, sur la base d'une alternance d'apports en classe et sur le terrain, avec un éleveur et un éducateur à l'environnement.

Le financement correspondant de Clermont Auvergne Métropole s'est élevé à 25 000 euros.

➤ OBJECTIF CHARTE
4.1.2.2 Diversifier les partenariats techniques entre le Syndicat mixte du Parc et les institutionnels

➤ LOCALISATION
Clermont Auvergne Métropole, Chaîne des puy faille de Limagne



➤ PARTENAIRES
Clermont Auvergne Métropole, CPIE Clermont Dômes, acteurs de la gestion de la Chaîne des puy faille de Limagne...

➤ FINANCEUR
Clermont Auvergne Métropole

➤ CONTACT
Aurélien Bazin | 04 73 65 64 03
abazin@parcdesvolcans.fr

➔➔➔ GESTION DU BUDGET ET DES FINANCES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne dispose d'un budget autonome.

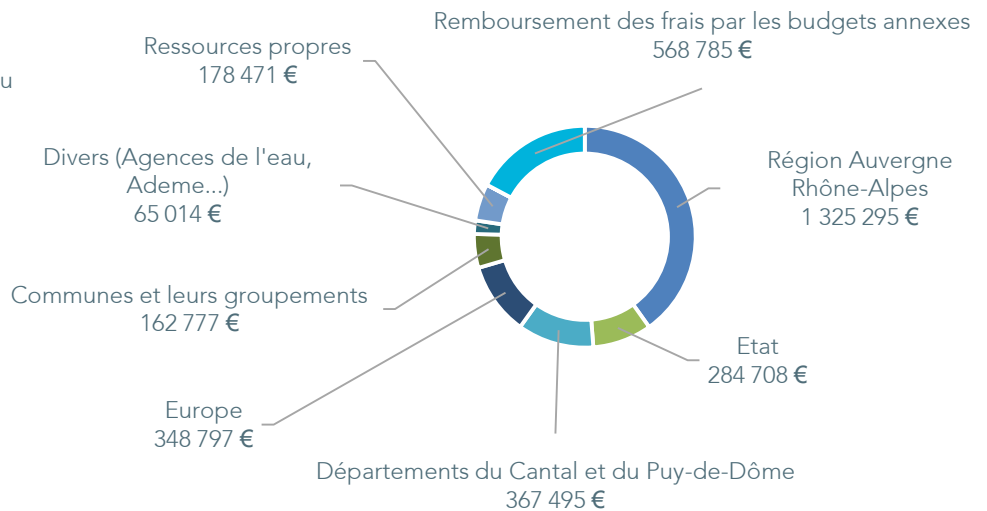
Le budget général s'élève à environ 5 millions d'euros. Ses ressources proviennent notamment des contributions statutaires annuelles de ses membres calculées selon une grille de répartition (75% de la Région Auvergne Rhône-Alpes, 18% des Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, 7% des Communes, auxquelles s'ajoutent les cotisations forfaitaires provenant des groupements de communes et de l'agglomération clermontoise porte du Parc).

Du compte administratif 2020, il ressort les grandes masses suivantes (hors opérations d'ordre et résultats reportés).

Recettes

Les contributions statutaires ont été maintenues au niveau de celles de 2019, soit un total de 1 617 948 euros.

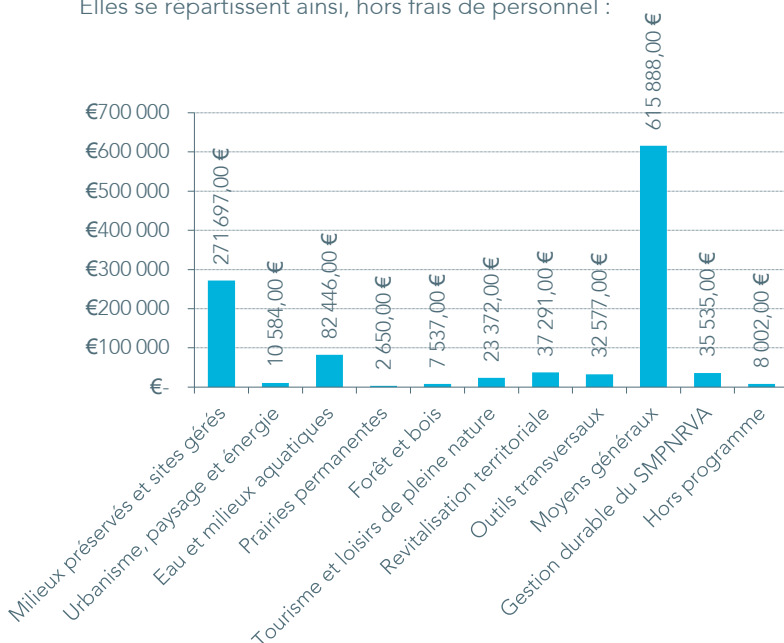
D'un montant total de 3 301 342 euros (3 246 270 euros en fonctionnement et 55 072 euros en investissement), la répartition des recettes totales (investissement et fonctionnement) est illustrée ci-contre.



Dépenses

Les frais de personnel s'élèvent à 2 213 427 euros. Représentant 72% des dépenses de fonctionnement, ils sont financés à hauteur de 57% par les contributions statutaires et de 43% par des crédits spécifiques.

Les dépenses totales ont été réalisées à hauteur de 3 341 006 euros, soit 3 009 738 euros en fonctionnement et 331 268 euros en investissement. Elles se répartissent ainsi, hors frais de personnel :



➔ OBJECTIF CHARTE
4.1.1.1 Adapter les interventions et l'exemplarité des actions du Syndicat mixte du Parc

➔ LOCALISATION
Parc naturel régional des volcans d'Auvergne

➔ PARTENAIRES ET CONTRIBUTEURS STATUTAIRES
Région Auvergne Rhône-Alpes, Départements, Clermont Auvergne Métropole, Communes et groupements de Communes du Cantal et du Puy-de-Dôme adhérents au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

➔ AUTRES FINANCEURS
Etat, Europe, Agences de l'eau Adour Garonne et Loire Bretagne, collectivités...

➔ CONTACT
Gilles Garraud | 04 73 65 64 14
ggarraud@parcdesvolcans.fr

➤➤➤ GESTION DES ASSEMBLÉES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est un organisme de missions et de réalisations, dont le but est de contribuer à la mise en oeuvre du projet de développement du territoire formalisé par la charte du Parc. Il est géré par un Comité syndical composé des représentants des Communes, des Départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, ainsi que de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Émanant et agissant sur délégation du Comité, le Bureau syndical du Parc prépare les décisions stratégiques et assure la gestion courante de celui-ci.

Suite aux élections municipales et à la désignation des représentants des intercommunalités qui ont eu lieu en mars et juin 2020, ces instances ont été renouvelées au mois d'octobre qui a suivi.

Comité syndical du Parc

Le Comité syndical s'est réuni le 20 février 2020 sous la présidence de François Marion, puis les 19 octobre et 15 décembre 2020 sous celle de Lionel Chauvin élu à ce titre par le Comité syndical renouvelé. La nouvelle assemblée comprend 51 membres titulaires délibérants :

- **représentants de la Région Auvergne Rhône-Alpes** : Anna Auboïs, Frédéric Bonnichon, Eric Faurot, Louis Giscard d'Estaing, Martine Guibert
- **représentants du Département du Cantal** : Marie-Hélène Chastre, Annie Delrieu-Toulou, Philippe Fabre, Charles Rodde
- **représentants du Département du Puy-de-Dôme** : Gérald Courtadon, Lionel Gay, Anne-Marie Picard, Serge Pichot
- **représentants des groupements de communes** : Valérie Cabecas, François Descoeur, Martine Montcourier, Gérard Mouliade, Philippe Mourgues, Colette Ponchet-Passemand, :
- **représentants des agglomérations et villes portes** : Jean-Marie Vallée (Clermont Auvergne Métropole)
- **représentants des Communes du Cantal** : Sarah Chabrier, Mélanie Chalvignac, François Delrieu, Isabelle Faux, René Goulesque, Fabien Husser, Virginie Lesueur, Jean-Louis Marandon, Thierry Mathieu, Philippe Maurs, Isabelle Mellin, Sylvain Vazelle
- **représentants des Communes du Puy-de-Dôme** : Lauret Bernard, Jean-Marc Boyer, Gérard Brugière, Lionel Chauvin, François Constantin, Alain Fargeix, Eric Hayma, Sylvie Mouly, Catherine Tartière, Alexandre Verdier, Grégoire Verrière, Maïté Waag.

Bureau syndical du Parc

De la même façon, le Bureau syndical s'est réuni le 20 février 2020 sous la présidence de François Marion, puis le 16 novembre 2020, sous celle de Lionel Chauvin. Le Bureau syndical renouvelé comprend 11 membres délibérants :

- Lionel Chauvin, président
- Philippe Fabre, 1^{er} vice-président
- Jocelyne Mansana, 2^e vice-présidente
- Louis Giscard d'Estaing, 3^e vice-président
- Lionel Gay, secrétaire
- autres membres : Frédéric Bonnichon, Valérie Cabecas, Jean-Louis Marandon, Eric Hayma, Isabelle Mellin, Anne-Marie Picard.



Le Bureau syndical du Parc désigné en octobre 2020

➤ OBJECTIF CHARTE

4.1.1.1 Adapter les interventions et l'exemplarité des actions du Syndicat mixte du Parc

➤ LOCALISATION

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne



➤ PARTENAIRES ET CONTRIBUTEURS STATUTAIRES

Région Auvergne Rhône-Alpes, Départements, Clermont Auvergne Métropole, Communes et groupements de Communes du Cantal et du Puy-de-Dôme adhérents au Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

➤ AUTRES FINANCEURS

Etat, Europe, Agences de l'eau Adour Garone et Loire Bretagne, collectivités...

➤ CONTACT

Gilles Garraud | 04 73 65 64 14
ggarraud@parcdesvolcans.fr



COMITÉ SYNDICAL du Parc naturel

Bureau syndical
11 membres



Lionel CHAUVIN
PRÉSIDENT



Philippe FABRE
1er Vice-Président
Territoire Cantal et tourisme et activités de pleine nature



Jocelyne MANSANA
2e Vice-Présidente
Territoire Sancy Cézailhor et culture et patrimoine naturel



Louis GISCARD D'ESTAING
3e Vice-Président
Transition des stations de ski et problématiques de l'enneigement artificiel



Lionel GAY
Secrétaire

5 délégués du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes



Anna AUBOIS



Frédéric BONNICHON



Éric FAUROT



Louis GISCARD D'ESTAING



Martine GUIBERT

8 Délégués des Conseils départementaux Cantal et Puy-de-Dôme



Marie-Hélène CHASTRE
(Cantal)



Annie DELRIEU TOUR-TOULOU
(Cantal)



Philippe FABRE
(Cantal)



Charles RODDE
(Cantal)



Gérard COURTADON
(Puy-de-Dôme)



Lionel GAY
(Puy-de-Dôme)



Anne-Marie PICARD
(Puy-de-Dôme)



Serge PICHOT
(Puy-de-Dôme)



Valérie CABECAS
Pays Gentiane (Cantal)



Philippe MOURGUES
Cère et Goul en Carladès (Cantal)



Éric DERSIGNY
Riom, Limagne et Volcans (Puy-de-Dôme)

8 membres consultatifs



Jean BARRAT
CESER Auvergne Rhône-Alpes



Michelle BOUDOIN
Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme



Pierre FAUCHER
CRPF Marmilhat



Jean-Claude GUILLON
Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme



Jean-Luc HELBERT
Chambre des Méliers du Puy-de-Dôme



Jean-Yves JOUVE
Chambre d'Agriculture du Cantal



Guillaume MARION-BERTHE
Trésor public



Christian VABRET
Chambre des métiers du Cantal



Jean-Marie VALLÉE
Clermont Auvergne Métropole (Puy-de-Dôme)

régional des Volcans d'Auvergne > 58 membres



Frédéric
BONNICHON



Valérie
CABÉCAS



Éric
HAYMA



Jean-Louis
MARANDON



Isabelle
MELLIN



Anne-Marie
PICARD

13 délégués des EPCI*



François
DESCŒUR
Pays de Salers
(Cantal)



Martine
MONCOURIER
Sumène-Artense
(Cantal)



Gérard
MOULIADÉ
St-Flour Communauté
(Cantal)



Colette
PONCHET-
PASSEMARD
Hautes Terres Com-
munauté (Cantal)



Christian
VERT
Pays de Maunac
(Cantal)



Pascale
BRUN
Pays d'Issoire
(Puy de Dôme)



Jocelyne
MANSANA
Massif du Sancy
(Puy-de-Dôme)



Alain
MERCIER
Dômes Sancy
(Puy-de-Dôme)



Franck
SERRE
Mond'Aryenne
Communauté
(Puy-de-Dôme)

* Établissement Public de Coopération intercommunale

24 délégués des communes



Sarah
CHABRIER
Saint-Bonnet-de-
Condat (Cantal)



Mélanie
CHALVIGNAC
Cheylade
(Cantal)



François
DELRIEU
Mandailles-Saint-
Julien (Cantal)



Isabelle
FAUX
Le Faigoux
(Cantal)



René
GOULESQUE
Champs-sur-Tarentaine
(Cantal)



Fabien
HUSSER
Beaulieu
(Cantal)



Virginie
LESUEUR
Tourennir
(Cantal)



Jean-Louis
MARANDON
Monet
(Cantal)



Thierry
MATHIEU
Dienne
(Cantal)



Philippe
MAURS
Saint-Cirques-de-
Jordanne (Cantal)



Isabelle
MELLIN
Vic-sur-Cère
(Cantal)



Sylvain
VAZELLE
Pailherols
(Cantal)



Laurent
BERNARD
Saint-Donat
(Puy-de-Dôme)



Jean-Marc
BOYER
Laqueuille
(Puy-de-Dôme)



Gérard
BRUGIERE
Mural-le-Quaire
(Puy-de-Dôme)



Lionel
CHAUVIN
Châtel-Guyon
(Puy-de-Dôme)



François
CONSTANTIN
La Bourboule
(Puy-de-Dôme)



Alain
FARGEIX
Aunères
(Puy de Dôme)



Eric
HAYMA
St-Genès-Champagnelle
(Puy-de-Dôme)



Sylvie
MOULY
Saint-Bonnet Près-
Orival (Puy de Dôme)



Catherine
TARTIERE
Besse
(Puy de Dôme)



Alexandre
VERDIER
Bagnols
(Puy de Dôme)

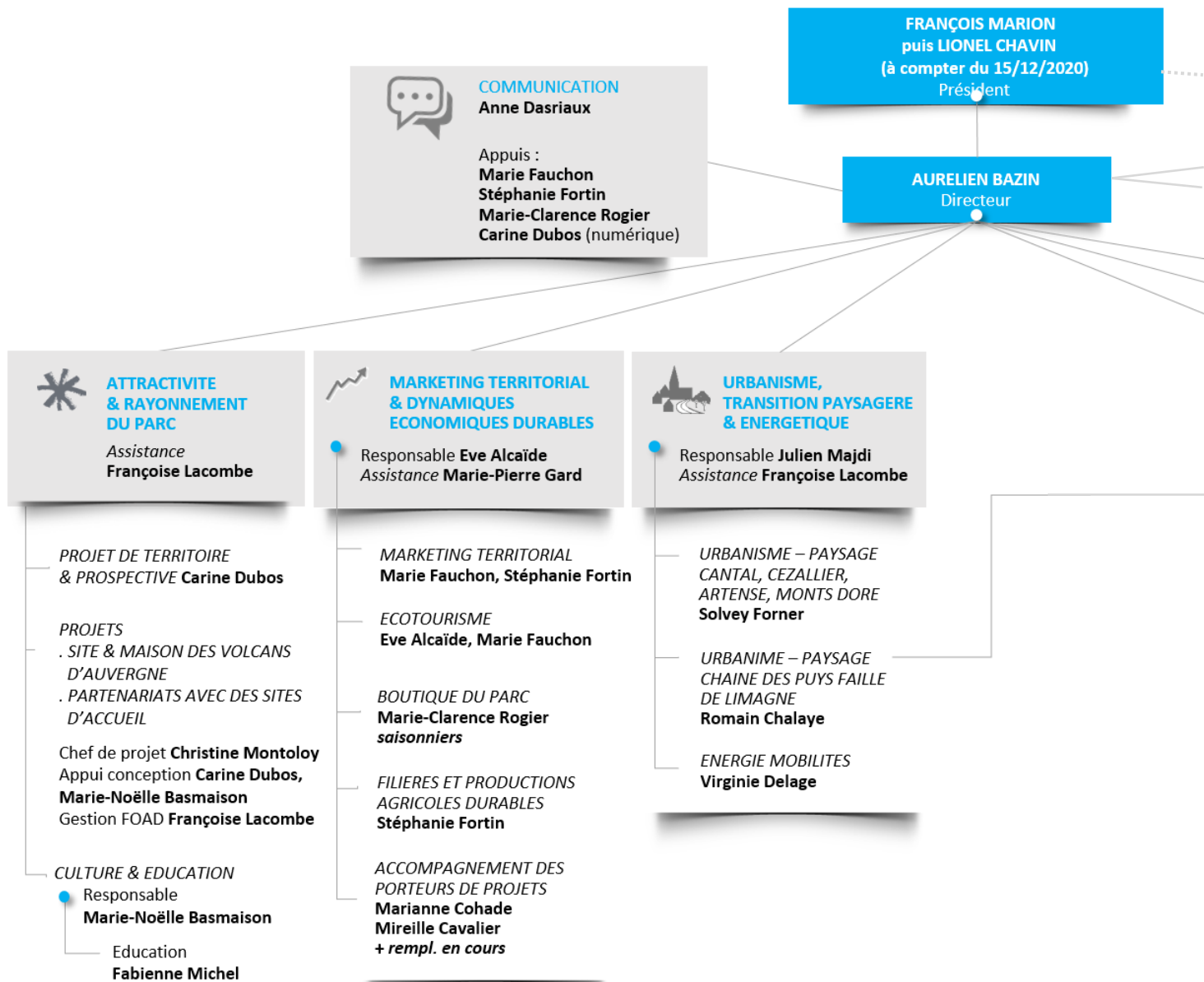


Grégoire
VERRIERE
Courgoul
(Puy-de-Dôme)



Maïté
WAAG
Orcines
(Puy de Dôme)

ORGANISATION DE L'ÉQUIPE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC





ASSISTANCE
PRESIDENT & DIRECTEUR
> Nathalie Manoury



RESSOURCES HUMAINES
> Véronique Valleix
> Stéphanie Mignot

Christine MONTOLYO Directrice adjointe



PRESERVATION & VALORISATION
DES PATRIMOINES NATURELS

Responsable **Christine Montoloy**
Assistance **Sandrine Guittard**

NATURA 2000 & PATRIMOINE NATUREL
Luc Béleugnier, Aimie Bley, Xavier Jaladon, Philippe Boichut, Gilles Trauchessec
ENS : **Bastien Moisan, Amanda Prime, Philippe Boichut, Xavier Jaladon, Nadège Guimard**

RNNCS : **Thierry Leroy, Amanda Prime, Camille Thomas, Iris Lochon**
RNNVC : **Eric Vallé, Sandrine Guittard**
RNNRJ & RNNSG : **Lionel Pont, Bastien Moisan**
RNRTJG : **Luc Béleugnier**

EAU & AGRI-ENVIRONNEMENT
Elodie Madiné
EAU, MILIEUX AQUATIQUES & CVB
Nadège Guimard

GARDE NATURE
Jean-Philippe Reygade



MOYENS ADMINISTRATIFS
& TECHNIQUES

Responsable **Gilles Garraud**
Assistance **Sandrine Blary**

ADMINISTRATION GENERALE
Gilles Garraud

FINANCES & COMPTABILITE
Gilles Garraud
Laurent Cellier
Ghislaine Champeix

MARCHES PUBLICS
Laurent cellier

SIG & INFORMATIQUE
Olivier Roquetanière
Geoffrey Audebert

AMENAGEMENTS & GESTION
DES EQUIPEES
Bertrand Piron
Christophe Mallet,
saisonniers
Cécile Dutré, Arlette Dacko

ACCUEILS & STANDARDS,
ASSEMBLEES
Sandrine Blary
Marie-Pierre Gard



PATRIMOINE MONDIAL
CHAINE DES PUY
FAILLE DE LIMAGNE

Responsable **Marie-Cécile Bard**
Assistance ponctuelle **Sandrine Blary**

PRESERVATION &
AMENAGEMENT INTEGRE
DES EDIFICES

Marie Inocencio

Assistante de projets
Clémentine COULON

CONCILIATION DES USAGES
Benoît Tollet

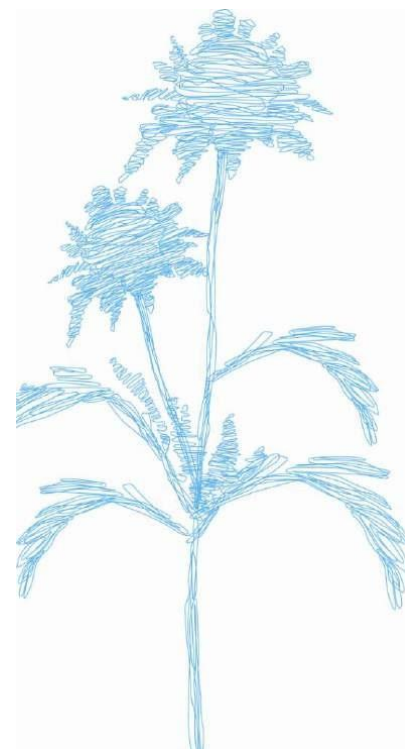
GARDE NATURE coordonnateur
Antony Porte

GARDES NATURE
Caitline Lajoie
Olivier Huon
Fanny Plane



Abréviations et sigles

ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
Adhume	Agence locale de maîtrise de l'énergie
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
AEAG	Agence de l'Eau Adour Garonne
AELB	Agence de l'Eau Loire Bretagne
AEM	Accompagnateur En Montagne
AFB	Agence Française pour la Biodiversité
ARS	Agence Régionale de Santé
ARU	Atelier Rural d'Urbanisme
ASL	Association Syndicale Libre
ASP	Agence de Services et de Paiement
AVAP	Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
C(D)A	Chambre (Départementale) d'Agriculture
CAUE	Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CBNMC	Conservatoire botanique national du Massif Central
CC ou CCté	Communauté de Communes
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CD 15	Conseil Départemental du Cantal
CD 63	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
CEN(A)	Conservatoire d'espaces naturels (Auvergne)
CERAA	Centre d'Etude et de Recherche en Archéologie Aérienne
CETDep	Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés
CLE	Commission Locale de l'Eau
CNRS	Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement
COFIL	Comité de pilotage
CPIE	Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement
CRARA	Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes
CRDDP	Centre Régional de Documentation Pédagogique
CRDTA	Comité Régional du Tourisme d'Auvergne
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CSP	Conseil Scientifique du Parc
CSRPN	Centre National de la Recherche Scientifique
DRAC	Direction régionale des Affaires Culturelles
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DDT	Direction Départementale des Territoires
DOCOP	Document d'objectif destiné à la gestion d'un site Natura 2000
EEDD	Education à l'Environnement et au Développement Durable
ENS	Espace Naturel Sensible
ETP	Equivalent temps plein
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPF SMAF	Etablissement Public Foncier
EPIDOR	Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne
ESS	Economie Sociale et Solidaire
FDAAPPMA	Fédération Départementale des Associations Agréées pour Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FOAD	Formation A Distance



FPNRF	Fédération des parcs naturels régionaux de France
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GAL	Gourpement d'Action Locale
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GMA	Groupe Mammalogique d'Auvergne
ha	hectares
IADT	Institut d'Auvergne de Développement du Territoire
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
IPAMAC	Inter Parcs Massif central
LEADER	Programme de Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
LEPA	Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
MAEC	Mesure AgroEnvironnementale Climatique
MAET	Mesure AgroEnvironnementale Territoriale
MEEM	Minsitère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF	Office National des Forêts
OT(SI)	Office de Tourisme (Syndicat d'Initiative)
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUi	Plan Local d'Urbanisme intercommunal
PNR	Parc(s) Naturel(s) Régional(ux)
PNRVA	Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
PMAEC	Projet AgroEnvironnemental Climatique
RNF	Réserves Naturelles de France
RNN	Réserve naturelle nationale
RNNCS	Réserve naturelle nationale de Chastreix Sancy
RNR	Réserve Naturelle Régionale
SAEM	Société Anonyme d'Economie Mixte
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des ressources en Eau
SAFER	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SCoT	Schéma de Cohérence territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des ressources en Eau
SHNAO	Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny
SIGAL	Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'ALagnon et de ses affluents
SIVOM	Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples
SIVU	Syndicat Intercommunal à VOcation Unique
SMGF	Syndicat Mixte de Gestion Forestière
SMPM	Syndicat Mixte du Puy Mary Grand Site
SMPNRVA	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
STAP	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
TEPCV	Territoire à Energie Positive pour la Croissante Verte
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
VAE	Vélo à Assistance Electrique
VTT	Vélo Tout Terrain

